

**Direction générale de la recherche appliquée
Politique stratégique
Développement des ressources humaines Canada**

**La garde des enfants, l'aide sociale et le
travail : Les mères seules ayant des enfants
d'âge préscolaire**

par

Gordon Cleveland et Douglas Hyatt

W-96-2F

Mars 1996

Ce document a été traduit de l'anglais. Bien que la version française ait été préparée avec soin, le document original fait foi.

La série des documents de travail comprend des études analytiques et des recherches menées sous les auspices de la Direction générale de la recherche appliquée de Politique stratégique. Les documents publiés dans cette série incorporent des recherches primaires ayant une orientation empirique ou conceptuelle originale, et font en général partie d'un programme de recherches d'une plus grande envergure ou à long terme en cours. Nous encourageons les lecteurs de la série à communiquer avec les auteurs s'ils ont des commentaires ou des suggestions à faire.

Les opinions exprimées dans ces documents sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de Développement des ressources humaines Canada ou du gouvernement fédéral.

Première édition 1996

Direction générale de la recherche appliquée
Politique stratégique
Développement des ressources humaines Canada
140, Promenade du Portage, phase IV, 4^e étage
Hull (Québec) Canada
K1A 0J9

Résumé

Ce document de travail utilise la riche base des données sur les mères seules fournies par l'Enquête nationale sur la garde des enfants qu'a menée Statistique Canada en septembre et octobre 1988 pour évaluer les caractéristiques de ce groupe, sa participation à un emploi rémunéré et son utilisation des services de garde des enfants par comparaison à l'ensemble des mères qui ont de jeunes enfants. Dans la population des mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire, l'étude compare également les mères veuves, séparées ou divorcées avec celles qui n'ont jamais été mariées, puisque ce dernier groupe représente maintenant la moitié de toutes les mères seules qui ont des enfants d'âge préscolaire.

L'étude examine en outre les recherches effectuées aux États-Unis et en Europe concernant les effets de l'aide pour frais de garde sur les familles monoparentales et les liens entre l'aide sociale, les incitations au travail et d'autres politiques qui influent sur la participation des mères seules ayant de jeunes enfants à la population active.

Enfin, l'étude produit des régressions entre divers facteurs influençant la participation des mères seules à un emploi rémunéré et leur recours aux services de garde.

Les auteurs formulent ainsi les principales conclusions qu'ils tirent de leurs analyses de régression : « Les variations dans le coût probable de la garde des enfants et le salaire probable semblent avoir des effets importants sur les décisions que prennent les mères seules d'occuper un emploi rémunéré et de choisir un service de garde commercial pour leurs enfants d'âge préscolaire. En outre, le montant probable d'aide sociale semble avoir un effet considérable sur la probabilité d'emploi. Une augmentation du prix probable des services de garde s'accompagne d'une forte réduction de la probabilité d'emploi et une hausse du coût des formes commerciales de garde réduit la probabilité qu'on y ait recours. Les augmentations du salaire probable se traduisent par une hausse de la probabilité d'emploi et de l'utilisation des services de garde commerciaux. »

Les chercheurs concluent par ailleurs que « [l]a probabilité que la mère occupe un emploi rémunéré est d'environ 10 % plus grande chez les mères divorcées ou séparées que chez les mères seules qui n'ont jamais été mariées, lorsque tous les autres facteurs (y compris l'âge) demeurent constants ».

Abstract

This working paper utilizes the rich data base on lone mothers with preschool children provided by the Canadian National Child Care Survey (CNCCS) conducted by Statistics Canada in September and October of 1988 to assess this group's characteristics, participation in paid employment and use of child care compared to all mothers with young children. Within the population of lone mothers with preschool children, the paper also compares those who are widowed, separated or divorced with those who have never married since the latter group now accounts for half of all lone mothers with preschool children..

It also reviews research done in the USA and Europe on the effects of child care assistance on lone parent families and of the inter-relationships between social assistance, work incentives and other policies affecting participation by lone mothers with young children in paid employment.

Finally, the paper produces regressions on various factors influencing the participation of lone mothers in paid employment and their use of child care.

The major conclusions of the paper drawn from the regression analysis are that "variations in the expected cost of child care and expected labour market earnings appear to have important effects on the decisions of lone mothers to engage in labour market work and choose market forms of care for their preschool children. In addition, expected social assistance income appears to have a large impact on the probability of employment. In particular, an increase in the expected price of child care results in a large reduction in the probability of employment and an increase in the cost of market forms of care significantly reduces the probability of their use. Increases in expected labour market earnings increase both the probabilities of employment and the use of market care."

The paper also finds that "Divorced or separated mothers are about 10% more likely to engage in labour market work than are never married lone mothers, when all other factors (including age) are held constant."

Table des matières

| | |
|---|----------|
| Introduction | page vii |
| Sommaire | page xi |
| Chapitre un : Données initiales sur le recours aux service de garde et sur les décisions des mères seules en matière d'emploi | page 1 |
| 1. Quelles sont les caractéristiques principales des mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire? Comment se comparent-elles à celles de l'ensemble des mères ayant de jeunes enfants (et des mères seules ayant des enfants plus âgés)? | page 3 |
| 2. Quels facteurs sont associés à la probabilité accrue qu'une mère seule ayant des enfants d'âge préscolaire occupe un emploi (sur le marché du travail rémunéré)? | page 16 |
| 3. Quels facteurs sont associés à la probabilité accrue qu'une mère seule ayant des enfants d'âge préscolaire touche un revenu de source gouvernementale (tel que l'aide sociale)? | page 25 |
| 4. Quel type de garde les mères seules utilisent-elles? | page 34 |
| 5. Combien les mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire paient-elles pour faire garder leurs enfants pendant qu'elles travaillent? | page 40 |
| 6. Y a-t-il des indications d'obstacles particuliers à l'emploi ou de difficultés concernant les modes existants de garde auxquels auraient à faire face les mères seules? | page 45 |
| 7. Y a-t-il des indications comme quoi les mères seules d'enfants d'âge préscolaire prendraient des décisions différentes concernant la garde de leurs enfants et leur travail si le coût des services de garde devait changer? | page 53 |
| 8. Quelles caractéristiques spéciales distinguent les mères n'ayant jamais été mariées des mères divorcées, séparées ou veuves? | page 62 |
| Chapitre deux : Analyse de régression des décisions que prennent les mères seules concernant l'emploi et la garde de leur enfants | Page 65 |
| Chapitre trois : Que nous apprend la recherche sur les mères seules, l'emploi, l'aide sociale et la garde des enfants? | page 73 |

| | |
|-------------------------------|----------|
| Références et lectures | page 89 |
| Annexe 1 | page 93 |
| Annexe 2 | page 95 |
| Liste des tableaux | page 97 |
| Liste des graphiques | page 103 |

Introduction

Dans une étude internationale intitulée *Lone Parent Families: the Economic Challenge*, Elizabeth Duskin, du Secrétariat de l'OCDE, distingue les effets prévus de la politique relative à la garde d'enfants sur deux groupes de familles monoparentales :

[Traduction] Pour les personnes qui entrent dans une situation de monoparentalité avec des compétences et une expérience qui leur permettent de bien se tirer d'affaire sur le marché du travail, ce qui importe c'est de conserver et de continuer d'améliorer leur avantage concurrentiel. Pour ce groupe, la disponibilité de services de garde d'enfants appropriés et abordables peut être la principale politique de soutien nécessaire.

Il y a, toutefois, les personnes qui deviennent chefs de familles mono-parentales en position de faiblesse : elles sont peu scolarisées, elles possèdent peu de compétences lorsqu'elles en ont et elles n'ont pratiquement aucune expérience ou celle-ci est très limitée. Pour ce groupe, l'état de parent seul exacerbe un problème existant, mais n'en est pas véritablement la cause première. Ce groupe représente le noyau des parents seuls défavorisés à long terme, ceux qui ont moins de chances de réussir à subvenir à leurs besoins par leurs propres efforts et qui sont également moins susceptibles de se marier ou de se remarier. Le travail comme moyen de s'acquitter des responsabilités, financières ou autres, associées aux enfants prend une toute autre dimension pour eux. Des services de garde abordables peuvent être une condition nécessaire, mais ils ne sauraient suffire en l'absence de compétences et d'expérience professionnelles. Par conséquent, il peut être nécessaire d'investir dans l'amélioration de leur « capital humain » -- et prévoir le temps et le revenu que cela requiert. (p. 21, OCDE, 1990)

Une politique des services de garde d'enfants, qu'elle soit conçue comme la « politique de soutien primaire » ou comme une « condition nécessaire », peut jouer un rôle important dans l'amélioration des conditions de vie et des chances de réussir des membres de familles monoparentales. Dans le présent rapport nous examinons les données nouvelles pour le Canada, ainsi que les résultats de recherches passées, en vue de déterminer les effets probables, sur les familles monoparentales, des changements qui pourraient être apportés aux politiques relatives à la garde des enfants ainsi qu'à d'autres politiques.

État de la question

Les familles monoparentales ont augmenté de façon dramatique en tant que proportion de l'ensemble des familles qui ont des enfants au Canada. En 1961, elles constituaient 11 % de toutes les familles; en 1981, elles représentaient 17 % de l'ensemble des familles ayant des enfants; en 1991, ce pourcentage avait augmenté à 20 % (Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1994). Portant uniquement sur les familles ayant des enfants de moins de 18 ans, l'étude intitulée *La sécurité sociale au Canada* (Développement des ressources humaines Canada, 1994) signale que les familles monoparentales constituaient 10,7 % de toutes ces familles en 1980 et 16,4 % en 1992. Selon Lero et Brockman (1993, p. 97), en 1988 les familles monoparentales représentaient 15 % de

toutes les familles ayant des enfants âgés de moins de 13 ans. Le nombre de mères seules qui ont des enfants de moins de six ans a plus que doublé depuis 1976, passant de 89 000 à 229 000 en 1995. De plus, les mères seules représentent aujourd'hui un pourcentage beaucoup plus important de toutes les familles ayant des enfants d'âge préscolaire -- 6 % en 1976 et 14 % en 1994. Il convient par ailleurs de signaler (Lindsay, 1992, p. 9) que, si la proportion des familles monoparentales a continué de s'accroître, le taux de cette croissance a toutefois diminué.

Ces réalités canadiennes nouvelles ne traduisent pas une situation unique -- dans la majorité des pays développés la proportion des familles monoparentales s'est accrue du tiers à la moitié environ par rapport aux années 1970 et au début des années 1980, cette croissance étant particulièrement rapide dans deux pays anglo-saxons avec lesquels le Canada a de nombreuses similarités, les États-Unis et le Royaume-Uni. Voici quelques données indicatives : Allemagne (1972 : 8 %; 1982 : 11,4 %); Pays-Bas (1971 : 8,9 %; 1981 : 12,3 %); Suède (1970 : 9,6 %; 1980 : 14,2 %); Grande-Bretagne (1971 : 8 %; 1984 : 13 %; 1989 : 17 %); États-Unis (1960 : 11 %; 1970 : 13 %; 1984 : 26 %) (Ermisch, 1991, chap.1)¹. Il y a quelques pays qui font au moins partiellement exception à ce taux de croissance rapide : le Japon, l'Irlande, la Suisse et la France. Les observateurs bien renseignés semblent croire que la croissance des familles monoparentales par rapport à l'ensemble des familles continuera, mais à un rythme plus lent (Ermisch, 1991, p. 162-5).

Dans presque tous les pays où la proportion des parents uniques a augmenté rapidement, la plus grande partie de la hausse est attribuable à la dissolution des familles biparentales, et une portion plus faible à l'accroissement du nombre de mères célibataires. Même aux États-Unis, où l'augmentation des naissances hors mariage a été particulièrement importante, environ 60 % de la hausse des mères seules s'explique par le divorce ou la séparation, et environ 40 % par les enfants nés de mères qui n'ont jamais été mariées. Au Canada, environ 66 % des parents uniques sont divorcés ou séparés (entre le quart et le tiers des mariages où les conjoints ont des enfants se soldent par le divorce [p. 241]), 20 % n'ont jamais été mariés et 14 % sont des veufs ou des veuves (Spector et Klodawsky, 1991, p. 241). Ce tableau est assez différent dans le cas des familles dont le chef est une femme ayant au moins un enfant de moins de 13 ans. Un pourcentage beaucoup plus important (environ 33 %) de celles-ci n'ont jamais été mariées (ni ne vivent en union de fait); seulement 5 % d'entre elles sont des veuves et environ 60 % sont divorcées ou séparées (Lero et Brockman, 1993, p. 97). Crompton a constaté qu'environ le quart des mères seules ayant des enfants de moins de six ans n'avaient jamais été mariées en 1976. Cette proportion a doublé depuis (ce que la présente étude confirme).

L'accroissement des naissances hors mariage est souvent matière à préoccupation. La hausse par rapport au début des années 1970 peut s'expliquer par les naissances dans les unions de fait.

¹Les données présentent certains problèmes qui rendent difficile l'analyse des familles monoparentales. De nombreux pays, notamment, ne font pas de distinction entre les couples non mariés vivant ensemble qui ont un enfant et les familles monoparentales. Autrement dit, de nombreux organismes statistiques considèrent le mariage comme la caractéristique distinctive d'une union stable; l'absence de mariage définit alors la monoparentalité. Même si un organisme statistique a tendance à considérer un couple en union libre ayant des enfants comme une famille biparentale, il peut s'avérer difficile d'identifier ces unions. Par exemple, la Suède exclut les unions de fait des chiffres ci-dessus, mais non les États-Unis, les Pays-Bas et certains autres pays. Par conséquent, la croissance des familles monoparentales est quelque peu surestimée pour ces derniers pays. Néanmoins, les observateurs bien informés concluent que la hausse rapide du nombre de familles monoparentales est un fait indéniable.

Cependant, à cause du baby-boom, du nombre accru d'unions de fait et de la tendance à se marier à un âge plus tardif, la population source (les femmes non mariées en âge de procréation) s'est accrue considérablement dans nombre de pays. Cela a entraîné une forte augmentation de la proportion des naissances hors mariage, notamment en France, en Angleterre et aux États-Unis (également en Suède et au Danemark, où environ 40 % des naissances surviennent maintenant en dehors du mariage, mais qu'on peut attribuer en grande partie aux unions libres).

Un aspect des familles monoparentales qu'il peut être important de considérer dans l'élaboration d'une politique n'est pas abordé dans le présent rapport à cause de la nature transversale des données sur lesquelles elle s'appuie. Les données longitudinales que nous avons sur la monoparentalité donnent à croire qu'il s'agit d'un état familial de transition pour bon nombre de personnes (voir aussi Margrit Eichler, 1993). Les données de l'Enquête sur la famille menée en 1984 constituent une des rares sources canadiennes d'une bonne part de cette perspective. En moyenne, les familles monoparentales auraient une durée de 5,5 années (ce qui inclut des périodes de monoparentalité non encore terminées). La durée probable de l'état de parent seul varie selon l'état matrimonial du parent unique (c'est-à-dire, jamais marié(e) par opposition à séparé(e) / divorcé(e) ou veuf / veuve). À l'époque de l'Enquête sur la famille, 83 % des parents seuls qui ne s'étaient jamais mariés ne vivaient plus en situation de monoparentalité, la plupart d'entre eux s'étant mariés (c'est une fois que les enfants ont grandi qu'on quitte en général la monoparentalité). En revanche, seulement 57 % des parents uniques divorcés ou séparés n'étaient plus chefs de familles monoparentales, les trois quarts s'étant mariés.

Pourquoi nous préoccupons-nous des familles monoparentales? Du point de vue de la politique gouvernementale, il ne s'agit pas d'une question morale. La famille monoparentale est un type de famille légitime, en général une forme familiale transitoire, mais pas toujours. Si on se préoccupe tant des familles monoparentales (spécialement celles qui ont de jeunes enfants), c'est qu'il y a une très grande probabilité que ce genre de famille sera pauvre. La pauvreté peut entraîner la dépendance à l'égard de l'aide sociale, des possibilités et des expériences réduites pour les enfants, des effets à long terme tant sur la mère que sur les enfants (compétences atrophiées ou non développées, effets psychologiques et sociaux associés au fait d'être économiquement faible et de dépendre de l'aide sociale). Pour ces raisons altruistes, et parce que le fardeau financier du bien-être social et des dépenses connexes peut être élevé, les gouvernements s'intéressent aux politiques qui peuvent relever les revenus des familles monoparentales économiquement faibles et les aider à subvenir elles-mêmes à leurs besoins.

La proposition pour ce projet de recherche précisait les cinq objectifs principaux suivants :

- a) examiner les quelques recherches menées aux États-Unis et en Europe qui évaluent les effets de l'aide accordée pour la garde d'enfants sur les familles monoparentales, et examiner brièvement les études beaucoup plus nombreuses sur l'aide sociale, les incitations au travail et les effets de politiques de rechange;
- b) présenter et analyser les données croisées de l'Enquête nationale sur la garde des enfants afin de répondre aux questions suivantes :
 - quelles sont les principales caractéristiques des mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire au Canada du point de vue démographique, du revenu et de la population active?

- en quoi la façon dont les mères seules utilisent les services de garde d'enfants, les dépenses relatives à la garde d'enfants, l'effet avoué des changements apportés au prix des services de garderie et les habitudes de travail de celles-ci diffèrent-ils de ce que l'on peut constater chez les autres familles?
 - en quoi les taux de satisfaction à l'égard des services de garde existants, les préférences quant aux services de garde, les problèmes associés à la garde des enfants et ses effets sur le travail ainsi que les changements annuels des services de garde des mères seules diffèrent-ils de ce que l'on peut constater chez les autres familles?
- c) proposer une stratégie de modélisation pour estimer les effets distincts de divers facteurs (spécialement les facteurs potentiellement ou actuellement influencés par la politique sur les services de garde d'enfants, ainsi que par les politiques relatives aux prestations pour enfants, à la fiscalité et à l'aide sociale) sur la participation des mères seules à la population active et leur décision d'utiliser différents types de services de garde;
- d) appliquer cette stratégie de modélisation, produire des régressions qui expliquent les décisions que prennent les mères seules du Canada par rapport à l'emploi et à l'aide sociale, et tester statistiquement les paramètres de régression, séparément et ensemble;
- e) quantifier les effets d'un éventail de variables de politique sur ces décisions.

Ce rapport a trois chapitres. Le premier présente sous forme de tableaux simples et à multiples entrées des données sur le recours aux services de garde que font les mères d'enfants d'âge préscolaire et sur les décisions qu'elles prennent en matière d'emploi; on y fait en outre une analyse préliminaire de ces données. Le deuxième chapitre présente et interprète les résultats des analyses de régression; nous évaluons, dans un contexte à plusieurs variables, l'importance séparée des divers facteurs qui influent sur les décisions que prennent les mères par rapport à la garde des enfants et à l'emploi. Enfin, dans le troisième chapitre nous examinons les résultats d'autres études économiques canadiennes et américaines pertinentes qui portent sur les choix que font les mères concernant la garde de leurs enfants et le travail.

Il est important de signaler ici que Statistique Canada exige que certaines mesures soient prises avant qu'on puisse rendre publiques des estimations fondées sur ses données. Dans tous les tableaux, notamment, les estimations doivent être arrondies à la centaine la plus rapprochée afin de refléter le fait qu'il s'agit d'une estimation. De plus, toute estimation qui est trop petite pour être considérée comme entièrement fiable doit soit faire l'objet d'une mention ou, si elle est vraiment trop petite, être carrément supprimée (en général, si le nombre de familles est inférieur à 10 000 ou à 4 000, respectivement, lorsqu'il s'agit d'estimations pour l'ensemble du Canada). On ne devrait donc pas utiliser publiquement sans les avoir modifiés en conséquence les tableaux figurant dans le présent rapport qui ne se conforment pas à ces lignes directrices.

Sommaire

Le présent rapport :

- a) examine les quelques recherches menées aux États-Unis et en Europe qui évaluent les effets de l'aide accordée pour la garde d'enfants sur les familles monoparentales, et examine brièvement les études beaucoup plus nombreuses sur l'aide sociale, les incitations au travail et les effets de politiques de rechange;
- b) présente et analyse les données croisées de l'Enquête nationale sur la garde des enfants afin de répondre aux questions suivantes :
 - quelles sont les principales caractéristiques des mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire au Canada du point de vue démographique, du revenu et de la population active?
 - en quoi la façon dont les mères seules utilisent les services de garde d'enfants, les dépenses relatives à la garde d'enfants, l'effet avoué des changements apportés au prix des services de garderie et les habitudes de travail de celles-ci diffèrent-ils de ce que l'on peut constater chez les autres familles?
 - en quoi les taux de satisfaction à l'égard des services de garde existants, les préférences quant aux services de garde, les problèmes associés à la garde des et ses effets sur le travail ainsi que les changements annuels des services de garde des mères seules diffèrent-ils de ce que l'on peut constater chez les autres familles?
- c) propose une stratégie de modélisation pour estimer les effets distincts de divers facteurs (spécialement les facteurs potentiellement ou actuellement influencés par la politique sur les services de garde d'enfants, ainsi que par les politiques relatives aux prestations pour enfants, à la fiscalité et à l'aide sociale) sur la participation des mères seules à la population active et leur décision d'utiliser différents types de services de garde;
- d) applique cette stratégie de modélisation, produit des régressions qui expliquent les décisions que prennent les mères seules du Canada par rapport à l'emploi et à l'aide sociale, et teste statistiquement les paramètres de régression, séparément et ensemble;
- e) quantifie les effets d'un éventail de variables de politique sur ces décisions.

Ce rapport a trois chapitres. Le premier présente sous forme de tableaux simples et à multiples entrées des données sur le recours aux services de garde que font les mères d'enfants d'âge préscolaire et sur les décisions qu'elles prennent en matière d'emploi; on y fait en outre une analyse préliminaire de ces données. Le deuxième chapitre présente et interprète les résultats des analyses de régression; nous évaluons, dans un contexte à plusieurs variables, l'importance séparée des divers facteurs qui influent sur les décisions que prennent les mères par rapport à la garde des enfants et à l'emploi. Enfin, dans le troisième chapitre nous examinons les résultats d'autres études économiques canadiennes et américaines pertinentes qui portent sur les choix que font les mères concernant la garde de leurs enfants et le travail.

Résumons brièvement, à partir des données croisées, les réponses à chacune de nos huit questions.

1. Quelles sont les caractéristiques principales des mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire? Comment se comparent-elles à celles de l'ensemble des mères ayant de jeunes enfants (et des mères seules ayant des enfants plus âgés)?

Une des constatations les plus frappantes est qu'un peu plus de la moitié des mères seules avec des enfants d'âge préscolaire ne se sont jamais mariées. L'autre moitié est constituée de mères divorcées, séparées ou veuves. Environ 80 % d'entre elles n'ont qu'un enfant d'âge préscolaire, 91 % vivent dans une zone urbaine et la grande majorité sont nées au Canada. La plupart des mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire ont 25 ans ou plus, mais un nombre disproportionné d'entre elles (par comparaison avec les mères mariées) sont âgées de moins de 25 ans (environ le tiers). En tant que groupe, les mères seules sont peu scolarisées et ont peu de compétences professionnelles, ce qui les place dans une situation défavorisée sur les deux plans par rapport aux mères mariées. À cause de ces facteurs (et -- on peut le supposer -- parce qu'elles peuvent toucher des prestations sociales), seulement 36 % d'entre elles occupent actuellement un emploi. Quatre-vingt-six pour cent des mères seules ont un revenu annuel inférieur à 20 000 \$.

2. Quels facteurs sont associés à la probabilité accrue qu'une mère seule ayant des enfants d'âge préscolaire occupe un emploi (sur le marché du travail rémunéré)?

En général, les facteurs qui font qu'une mère seule décide d'occuper un emploi rémunéré sont semblables à ceux dont tient compte une mère mariée. Plus vous avez d'enfants et plus ils sont jeunes, moins vous êtes susceptible d'avoir un emploi. Moins vous êtes scolarisée et moins vous avez de compétences professionnelles, moins vous gagnerez et moins vous avez de chances de travailler. Ces tendances sont évidentes dans les données examinées. Il y a également corrélation entre l'état matrimonial des mères seules et le fait d'occuper ou non un emploi, les mères n'ayant jamais été mariées étant sensiblement moins susceptibles d'avoir un emploi que les autres mères seules. L'âge de la mère seule semble aussi avoir un effet très important; en général, plus la mère est âgée, plus elle a de chances d'occuper un emploi.

3. Quels facteurs sont associés à la probabilité accrue qu'une mère seule ayant des enfants d'âge préscolaire touche un revenu de source gouvernementale (tel que l'aide sociale)?

Cinquante-huit pour cent du revenu annuel des mères seules avec des enfants d'âge préscolaire provient de sources gouvernementales, notamment l'aide sociale. Cinquante-neuf pour cent des mères seules ont touché un revenu de source gouvernementale, et 39 % ont reçu un revenu important (plus de 5 000 \$) de source gouvernementale au cours de l'année précédente. Les mères seules qui n'ont jamais été mariées et les autres mères seules toucheront vraisemblablement un tel revenu de source gouvernementale, mais cette probabilité est un peu plus forte chez les mères qui n'ont jamais été mariées. La probabilité que les mères adolescentes reçoivent un revenu de source gouvernementale n'est pas très élevée, mais elle est beaucoup plus forte chez les mères de 20 à 24 ans et chez celles de 25 à 34 ans. La probabilité de toucher un revenu de source gouvernementale décline de façon marquée à mesure que la mère vieillit. Il est peu probable que les mères ayant un diplôme collégial ou universitaire reçoivent un revenu de source gouvernementale.

4. Quel type de garde les mères seules utilisent-elles?

La plupart (73 %) des mères occupées (ayant un emploi) ont recours aux services de garde commerciaux, spécialement les services de garde autorisés. Ces derniers sont moins utilisés par les mères ayant de plus jeunes enfants, mais ils constituent la principale forme de garde pour les enfants de 3 et de 4 ans. En général, les mères faisant partie des catégories hautement qualifiées sont plus susceptibles de recourir à des services de garde autorisés.

5. Combien les mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire paient-elles pour faire garder leurs enfants pendant qu'elles travaillent?

Environ 27 % des mères seules occupées qui ont des enfants d'âge préscolaire ne paient rien les services de garde sur une base hebdomadaire. Près de la moitié paient entre un dollar et 50 \$ par semaine, et les autres paient plus que cette somme. Les données citées montrent que les mères seules paient un peu plus, en moyenne, que les mères mariées. Néanmoins, compte tenu du faible revenu des mères seules, les sommes qu'elles paient pour la garde de leurs enfants sont importantes par rapport à leur revenu; plus des trois quarts des mères seules versent plus de 10 % de leur revenu pour les services de garde. Il y a une corrélation directe entre la proportion des mères seules qui paient plus de 50 \$ et leur revenu annuel.

6. Y a-t-il des indications d'obstacles particuliers à l'emploi ou de difficultés concernant les modes existants de garde auxquels auraient à faire face les mères seules?

En moyenne, les mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire se disent satisfaites des services de garde qu'elles utilisent. Néanmoins, plus de 40 % d'entre elles indiquent qu'elles n'ont pas recours au type de service qu'elles auraient préféré. Un grand nombre d'entre elles auraient préféré un service de garde sur le lieu de travail ou à domicile, mais ces services sont rares, signalent-elles. Environ 30 % des mères ont eu un nombre important de problèmes concernant la garde de leurs enfants au cours de l'année, et près de la moitié ont dû subir des conséquences fâcheuses au travail à cause d'expériences liées à la garde des enfants.

7. Y a-t-il des indications comme quoi les mères seules d'enfants d'âge préscolaire prendraient des décisions différentes concernant la garde de leurs enfants et leur travail si le coût des services de garde devait changer?

Les chercheurs, dans l'Enquête nationale sur la garde des enfants, ont demandé aux mères seules si elles changeraient de mode de garde ou si elles quitteraient leur emploi si le prix des services de garde devait augmenter de 25 % ou plus. Près de 70 % des mères ont répondu qu'elles prendraient effectivement d'autres dispositions dans ces circonstances, tandis que près de 40 % d'entre elles ont indiqué qu'elles quitteraient leur emploi. Sur les deux plans, les mères seules se sont révélées beaucoup plus vulnérables que les mères mariées. De même, sur les deux plans, les mères n'ayant jamais été mariées auraient été plus touchées que les mères divorcées, séparées ou veuves.

8. Quelles caractéristiques spéciales distinguent les mères n'ayant jamais été mariées des mères divorcées, séparées ou veuves?

Il semble y avoir des différences importantes dans les caractéristiques qui distinguent les mères ne s'étant jamais mariées des mères divorcées ou séparées (ou veuves). La probabilité que les mères divorcées et séparées vivent au Québec ou dans les provinces Atlantiques est quelque peu plus faible que dans le cas des mères n'ayant jamais été mariées ou des mères mariées. Les mères divorcées et séparées sont beaucoup moins susceptibles que les autres mères (ce qui reflète, on peut le supposer, le moment de la séparation) d'avoir des enfants de moins de 3 ans. Les mères n'ayant jamais été mariées sont des cas particuliers en ce qui concerne le statut d'immigrant : 90 % d'entre elles sont nées au Canada, par comparaison à 80 % pour les deux autres groupes. Les mères mariées sont les plus susceptibles d'avoir un enfant de moins de 10 ans. Environ la moitié des mères divorcées et séparées ont un seul enfant de moins de 10 ans, tandis que 70 % des mères n'ayant jamais été mariées ont seulement un enfant de cet âge. Quatre-vingts pour cent des mères n'ayant jamais été mariées (par opposition à 65 % des mères divorcées et séparées et à 58 % des mères mariées) n'ont terminé que des études primaires ou secondaires. En revanche, seulement 12 % des mères n'ayant jamais été mariées ont un diplôme ou un grade universitaire, par comparaison à 21 % des mères divorcées et séparées et à 32 % des mères mariées. Les écarts au niveau des études se reflètent dans les compétences professionnelles : 74 % des mères n'ayant jamais été mariées sont semi-qualifiées, non qualifiées ou n'ont pas travaillé au cours des cinq dernières années. Dans le cas des mères divorcées et séparées, ce pourcentage est de 60 %, et il est de 49 % pour les mères mariées. Les mères n'ayant jamais été mariées sont également beaucoup plus jeunes que les autres; la moitié d'entre elles ont moins de 25 ans, tandis que 12 % seulement des autres mères se trouvent dans le même groupe d'âge. En partie à cause de ces différences de scolarisation et d'âge, seulement 29 % des mères n'ayant jamais été mariées occupent un emploi, par comparaison avec 43 % des mères divorcées et séparées et 47 % des mères mariées. Cette situation se traduit directement en écarts dans les revenus; 71 % des mères qui n'ont jamais été mariées reçoivent moins de 10 000 \$ par année, par opposition à 45 % des mères divorcées et séparées. Soixante et un pour cent des mères mariées gagnent moins de 10 000 \$. Les pourcentages des mères qui gagnent moins de 20 000 \$ sont 91 %, 80 % et 82 % respectivement.

Le chapitre deux présente une estimation de l'effet de diverses variables sur le choix de service de garde et les décisions en matière d'emploi que font les mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire. Pour chaque mère de la famille, le coût approprié du service de garde commercial, le montant de l'aide sociale reçue, si la mère n'a pas d'emploi, et le salaire annuel, si elle a un emploi, sont prédits. L'équation d'estimation finale est un probit à deux variables permettant de mettre en corrélation les décisions relatives à la garde des enfants et celles concernant l'emploi.

Les variations dans le coût probable de la garde des enfants et le salaire probable semblent avoir des effets importants sur les décisions que prennent les mères seules d'occuper un emploi rémunéré et de choisir un service de garde commercial pour leurs enfants d'âge préscolaire. En outre, le montant probable d'aide sociale semble avoir un effet considérable sur la probabilité d'emploi. Une augmentation du prix probable des services de garde s'accompagne d'une forte réduction de la probabilité d'emploi et une hausse du coût des formes commerciales de garde réduit la probabilité qu'on y ait recours. Les augmentations du salaire probable se traduisent par une hausse de la probabilité d'emploi et de l'utilisation des services de garde commerciaux.

Selon les analyses de régression, une hausse d'un pour cent du coût probable des services de garde a pour effet de réduire de 0,578 % la probabilité que la mère seule soit occupée. Ainsi, une augmentation de 10 % dans le coût des services de garde entraînerait une réduction de 5,78 % dans

la probabilité d'emploi. Si les mères seules ne peuvent compter sur un membre de la famille, et si elles sont donc contraintes de recourir à des services de garde commerciaux, alors une augmentation d'un pour cent du coût prévu des services de garde signifierait une réduction de 0,997 % de la probabilité d'emploi de la mère.

D'après les résultats des estimations, une hausse d'un pour cent dans le coût des services de garde entraînerait par ailleurs une réduction de 0,392 % dans la probabilité du recours aux services de garde commerciaux. Autrement dit, une hausse de 10 % dans le coût des services de garde commerciaux se traduirait par une réduction de 3,9 % dans leur utilisation.

Le salaire annuel probable de la mère a un effet positif et statistiquement significatif tant sur la probabilité qu'elle occupe un emploi rémunéré que sur la probabilité qu'elle ait recours à des services de garde commerciaux. Une hausse d'un pour cent du salaire probable est associée à une hausse de 5,8 % dans le nombre de mères seules qui ont un emploi.

De même, une augmentation d'un pour cent du salaire probable de la mère seule fera augmenter de 0,426 % la probabilité qu'elle utilise des services de garde commerciaux. Autrement dit, une hausse de 10 % dans le salaire probable des mères entraîne une augmentation de 4,3 % dans le recours aux services de garde commerciaux.

Une variable importante comprise dans l'équation d'emploi est le niveau probable du revenu que la mère touchera sous forme d'aide sociale. Le coefficient pour cette variable est négatif et statistiquement significatif. Son importance signifie qu'une augmentation d'un pour cent du revenu de l'aide sociale entraînera une réduction de 2,031 % dans la probabilité d'emploi. Cela veut dire qu'une réduction de 10 % dans les prestations sociales versées en Ontario pourrait se traduire par une hausse de 20 % de l'emploi chez les mères seules. Il s'agit là d'un effet très important et pas aussi plausible que les autres effets que nous avons estimés sur le plan du revenu et des coûts. Nous estimons qu'une des causes possibles de ce résultat tient au fait que nos données sur les niveaux probables de l'aide sociale ne sont pas idéales. Nous utilisons la prestation maximale qu'une mère seule pourrait toucher si elle était admissible à l'aide sociale et si elle recevait effectivement des prestations d'aide sociale. Nous signalons, toutefois, que nous avons utilisé d'autres approximations des prestations d'aide sociale ainsi que des méthodes différentes d'estimation, et que nous avons obtenu des effets estimatifs très semblables de l'assistance sociale.

Voici le résumé des résultats des estimations pour les autres variables du modèle. Le revenu que tire la mère d'autres sources (y compris la pension alimentaire) n'a pas d'effet statistiquement significatif sur les décisions qu'elle prend en matière d'emploi ou par rapport au choix de services de garde commerciaux. Le choix d'un service de garde non commercial est plus probable lorsque la grand-mère de l'enfant ou une autre femme adulte habite dans le ménage et si la mère détient un grade universitaire (il est plus probable que les diplômées universitaires occupent un emploi professionnel ou de cadre nécessitant la garde des enfants en soirée). Par comparaison avec les mères nées au Canada, les mères nées à l'étranger et pour qui l'anglais (ou le français au Québec) est la langue maternelle sont plus susceptibles de recourir aux services de garde commerciaux.

La probabilité que la mère occupe un emploi rémunéré est d'environ 10 % plus grande chez les mères divorcées ou séparées que chez les mères seules qui n'ont jamais été mariées, lorsque tous les autres facteurs (y compris l'âge) demeurent constants. Les mères n'ayant jamais été mariées

diffèrent probablement des mères séparées ou divorcées de manières non observées qui font qu'elles sont moins susceptibles de rechercher un emploi.

Comparativement aux familles n'ayant qu'un seul enfant âgé de moins de 6 ans, les mères seules sont plus susceptibles -- la probabilité est de 20 % supérieure dans leur cas -- de participer à la population active si elles ont au moins un enfant en bas de 6 ans et au moins un enfant entre 6 et 10 ans. Les mères seules qui ont au moins un enfant en bas de 6 ans et un enfant entre 11 et 18 ans ont environ 38 % plus de chances d'être occupées que les mères seules d'un enfant unique qui a moins de 6 ans. On peut en conclure qu'une mère seule ayant un enfant d'âge préscolaire et qui est mère depuis longtemps (tous les autres facteurs demeurant constants) est plus susceptible d'avoir un emploi qu'une mère qui a un enfant d'âge préscolaire qui est mère depuis peu de temps.

La probabilité d'occuper un emploi est significativement plus grande chez les mères seules d'enfants d'âge préscolaire en Colombie-Britannique que dans la région des Prairies (Alberta, Saskatchewan et Manitoba).

Il y a un petit nombre d'études canadiennes qui analysent de façon empirique la participation des parents uniques à la population active et la décision connexe de bénéficier de l'aide sociale. De même, il y a un petit nombre d'études internationales qui évaluent empiriquement les effets des services de garde d'enfants sur les décisions que prennent les parents seuls de rechercher un emploi ou de recourir à l'aide sociale. Nous jetons un regard critique sur ces études au chapitre trois, mais n'en résumons pas les conclusions dans le présent sommaire.

Chapitre un

Données initiales sur le recours aux services de garde et sur les décisions des mères seules en matière d'emploi

Dans ce chapitre, nous examinons les données croisées sur les mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire. À notre connaissance, il n'existe pas au Canada d'étude portant sur les caractéristiques, les expériences et le comportement des mères seules qui ont de très jeunes enfants (le bref article de Crompton [1994] est une exception partielle). La plupart des études examinent les parents uniques dans l'ensemble ou les parents seuls ayant des enfants de moins de 18 ans. Dans leur étude, Lero et Brockman (1993) étudient la situation des parents uniques qui ont des enfants de moins de 13 ans. Il semble, toutefois, que les parents uniques ayant de très jeunes enfants aient un profil qui, sur des points importants, diffère de celui de ces autres groupes. Pour structurer la présentation, nous posons plusieurs questions :

1. Quelles sont les caractéristiques principales des mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire? Comment se comparent-elles à celles de l'ensemble des mères ayant de jeunes enfants (et des mères seules ayant des enfants plus âgés)?
2. Quels facteurs sont associés à la probabilité accrue qu'une mère seule ayant des enfants d'âge préscolaire occupe un emploi (sur le marché du travail rémunéré)?
3. Quels facteurs sont associés à la probabilité accrue qu'une mère seule ayant des enfants d'âge préscolaire touche un revenu de source gouvernementale (tel que l'aide sociale)?
4. Quel type de garde les mères seules utilisent-elles?
5. Combien les mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire paient-elles pour faire garder leurs enfants pendant qu'elles travaillent?
6. Y a-t-il des indications d'obstacles particuliers à l'emploi ou de difficultés concernant les modes existants de garde auxquels auraient à faire face les mères seules?
7. Y a-t-il des indications comme quoi les mères seules d'enfants d'âge préscolaire prendraient des décisions différentes concernant la garde de leurs enfants et leur travail si le coût des services de garde devait changer?
8. Quelles caractéristiques spéciales distinguent les mères n'ayant jamais été mariées des mères divorcées, séparées ou veuves?

Les données présentées dans ce chapitre, en particulier, ainsi que dans le rapport en général proviennent principalement de l'Enquête nationale sur la garde des enfants de 1988 (ENGE) menée

par Statistique Canada à titre de supplément à son Enquête sur la population active mensuelle en septembre et octobre de cette année-là. Cette enquête a permis de recueillir des données sur 24 155 familles d'un bout à l'autre du Canada (à l'exclusion toutefois du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ou réserves indiennes) et fournit de loin le plus imposant échantillon et les informations les plus complètes sur le recours aux services de garde d'enfants, sur les problèmes et sur les attitudes des familles canadiennes ayant des enfants de moins de 13 ans². Après rajustement de ces données à l'aide de facteurs de pondération tenant compte des échantillons, on obtient des estimations qui reflètent le comportement et les attitudes de 2 724 300 familles canadiennes ayant des enfants de moins de 13 ans.

Le sous-échantillon utilisé pour presque toutes les données présentées dans ce rapport se rapporte uniquement aux mères seules dont le plus jeune enfant est d'âge préscolaire (c'est-à-dire, qui a moins de 6 ans). Les familles monoparentales dont le chef est un homme sont exclues. Il est tenu pour acquis que le plus jeune enfant joue un rôle déterminant dans les décisions que prennent les mères concernant les services de garde et leur participation à la population active; par conséquent, notre sous-échantillon est défini par l'âge de ce plus jeune enfant. Aucune mère seule n'a été exclue de l'échantillon en raison de son âge. Les estimations de l'échantillon représentent une population totale de mères seules ayant au moins un enfant d'âge préscolaire.

Le sous-échantillon contient trois types de familles monoparentales dont le chef est une femme : celles où la mère seule est chef d'une famille économique qui comprend seulement son ou ses enfants d'âge préscolaire; une mère seule ayant au moins un enfant d'âge préscolaire qui est chef de la famille économique, laquelle peut aussi comprendre d'autres personnes apparentées à la mère, notamment ses frères et soeurs, ses enfants adultes et parents qui ne sont pas des chefs de ménage; et les mères seules qui ne sont pas chefs d'une famille économique.

Nous avons fait deux autres types d'exclusion pour définir le sous-échantillon utilisé pour produire les données figurant dans ce rapport. Premièrement, les familles dont la situation relative à la garde des enfants ou la situation professionnelle est atypique sont exclues. Ainsi, les familles qui ont déclaré que le mode de garde auquel elles avaient recours pendant la semaine de référence de l'enquête était « inhabituel » sont exclues. Dans certaines familles, la mère est considérée comme une « personne occupée » selon les définitions relatives à la population active, mais elle peut en réalité être en congé de maternité, en congé parental ou en congé de maladie, ou encore en vacances ou en grève, c'est-à-dire qu'elle a un emploi mais, pour une raison ou pour une autre, elle n'est pas au travail pendant la semaine de référence. L'échantillon exclut également le nombre relativement peu élevé de familles pour lesquelles la mère, d'après les réponses à l'enquête, n'est pas la première responsable des décisions concernant la garde des enfants.

Le second type d'exclusion vise à rendre le sous-échantillon utilisable pour les distributions croisées semblables à celles qui ont servi aux régressions présentées dans le chapitre deux. Les familles où la mère assure elle-même la garde de son propre enfant d'âge préscolaire pendant les heures de travail et les familles qui utilisent principalement la maternelle ou le jardin d'enfants

²Pour obtenir des détails sur le plan d'enquête et d'échantillonnage ainsi que sur les rapports disponibles, et pour obtenir une copie des instruments de l'enquête, se reporter à Statistique Canada (1992).

comme service de garde pendant que la mère travaille sont donc exclues. La première exclusion est justifiée dans une analyse du choix simultané d'un emploi et d'un service de garde commercial ou non commercial parce que cela représente un type de garde non commercial qui n'est pas normalement accessible à la plupart des mères (autrement dit, l'option « la mère garde l'enfant pendant les heures de travail » est une option distincte qui devrait faire l'objet d'une analyse de modèle séparée). La seconde exclusion est numériquement faible et se justifie par les difficultés à intégrer au modèle le prix de cette combinaison de types de garde. Ce deuxième groupe d'exclusions ramène le sous-échantillon à 147 697 familles.

1. *Quelles sont les caractéristiques principales des mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire? Comment se comparent-elles à celles de l'ensemble des mères ayant de jeunes enfants (et des mères seules ayant des enfants plus âgés)?*

Les mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire sont réparties géographiquement d'un bout à l'autre du Canada (voir le tableau 1) presque de la même façon que toutes les mères d'enfants d'âge préscolaire. En d'autres mots, dans aucune région constate-t-on une probabilité ou une improbabilité disproportionnée à produire des mères chefs de familles monoparentales et à en maintenir le nombre³.

Le tableau 1 présente une distribution de fréquence pour une variable (en l'occurrence, la variable RÉGION). Il convient d'expliquer brièvement comment il faut lire ce genre de tableau. La première colonne de ce tableau de distribution de fréquence, et de tout tableau semblable, indique les catégories de la variable. La deuxième colonne montre le nombre de familles correspondant à chacune des catégories. Il est évident que le nombre de familles indiqué dans la deuxième colonne (sous « Fréquence ») est important, beaucoup plus important que le nombre de mères seules ayant fait l'objet de l'enquête menée en 1988. Le chiffre figurant dans la colonne deux est une projection, fondée sur des facteurs de pondération fournis par Statistique Canada, du nombre de familles dans l'ensemble du Canada qui font partie de chacune des catégories listées dans la première colonne. Autrement dit, le tableau 1 indique qu'il y a dans les provinces Atlantiques 13 821 mères seules dont le plus jeune enfant est d'âge préscolaire, leur nombre étant de 36 564 au Québec, de 51 987 en Ontario, ainsi de suite. Les pourcentages figurant dans la troisième colonne correspondent aux nombres projetés de familles présentés dans la deuxième colonne.

Les colonnes quatre et cinq donnent les fréquences et pourcentages cumulatifs. On peut constater qu'il y a au Canada environ 150 000 mères seules qui ont des enfants d'âge préscolaire.

³Lorsque nous faisons une comparaison particulière sans en noter spécifiquement la source, celle-ci provient de l'une ou l'autre de trois sources. Les comparaisons aux caractéristiques des mères mariées ayant des enfants d'âge préscolaire sont tirées de l'annexe de données présenté séparément avec le présent rapport. Les comparaisons avec toutes les mères qui ont des enfants d'âge préscolaire proviennent de l'étude de G. Cleveland et D. Hyatt intitulée « An Assessment of the Impact of Child Care Cost, Availability and Quality on Mothers' Employment ». Enfin, les comparaisons aux caractéristiques des mères seules ayant des enfants de moins de 13 ans sont tirées de l'étude de D. Lero et L. Brockman, « Single Parent Families: A Closer Look », publiée dans l'ouvrage de J. Hudson et B. Galaway intitulé *Single Parent Families: Perspectives on Research and Policy* (1993), p. 91-114.

TABLEAU 1
MÈRES SEULES AYANT DES ENFANTS D'ÂGES PRÉSCOLAIRE, SELON LA RÉGION

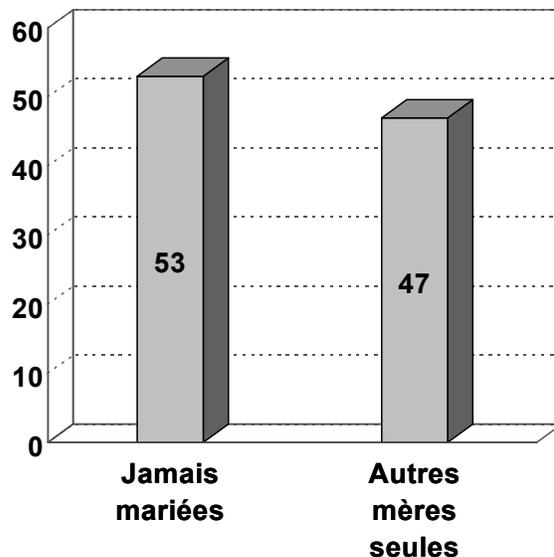
| RÉGION | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|------------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| ATLANTIQUE | 13 800 | 9,4 | 13 800 | 9,4 |
| QUÉBEC | 36 600 | 24,8 | 50 400 | 34,1 |
| ONTARIO | 52 000 | 35,2 | 102 400 | 69,3 |
| PRAIRIES | 28 400 | 19,2 | 130 800 | 88,6 |
| C.-B. | 16 900 | 11,4 | 147 700 | 100,0 |

Le tableau 2 présente des informations assez étonnantes à propos des mères seules qui ont des enfants d'âge préscolaire (voir aussi Crompton, 1994). Il est bien connu, lorsque l'on considère tous les parents uniques sans égard à l'âge des enfants, que la plupart d'entre eux sont divorcés, séparés ou veufs (leur nombre figure sous « autres mères seules » dans le tableau), et qu'une proportion relativement faible d'entre eux seulement (qui est toutefois importante du point de vue de la politique) n'ont jamais été mariés. Environ 15 % de tous les parents uniques n'ont jamais été mariés (Moore, 1990); parmi les mères seules ayant des enfants de moins de 13 ans, près du tiers n'ont jamais été mariées (Lero et Brockman, 1993, p. 97). Toutefois, en ce qui concerne les mères seules qui ont des enfants d'âge préscolaire, le tableau 2 (et le graphique 1 de la page suivante) montre que plus de la moitié d'entre elles n'ont jamais été mariées. Comme on estime que les mères n'ayant jamais été mariées sont plus susceptibles de dépendre de l'aide sociale, qu'elles ont moins de compétences liées à l'emploi et qu'elles risquent davantage de demeurer pauvres, cette observation est importante (voir l'examen de la question 8, plus bas, pour une discussion des différences entre les mères seules n'ayant jamais été mariées et toutes les autres mères seules).

TABLEAU 2
MÈRES SEULES AYANT DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE, SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL

| État matrimonial | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|------------------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| Jamais mar. | 78 300 | 53,0 | 78 300 | 53,0 |
| Autres | 69 400 | 47,0 | 147 700 | 100,0 |

Graphique 1

POURCENTAGE DE MÈRES SEULES SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL

La répartition des mères seules selon l'âge du plus jeune enfant, représentée par le tableau 3, est reliée à l'état matrimonial de ces mères. Il est probable que la grande majorité de ces familles ayant des enfants de moins de deux ans ont à leur tête une mère non mariée, car la plupart des mariages (ou des unions de fait) qui produisent des enfants durent au moins pendant un certain temps après la naissance d'un enfant (avant qu'il y ait divorce ou séparation, ou que le conjoint décède). La probabilité que les mères seules divorcées, séparées ou veuves aient des enfants plus âgés est donc plus forte, proportionnellement parlant, qu'elle ne l'est pour les autres mères seules. La combinaison des mères n'ayant jamais été mariées qui ont de très jeunes enfants, des autres mères seules ayant des enfants un peu plus âgés et du mariage de certaines mères « n'ayant jamais été mariées » qui ont des enfants un peu plus âgés donne une répartition selon l'âge du plus jeune enfant (tableau 3) qui est presque constante pour la tranche d'âge 0-4 ans. Le nombre d'enfants de 5 ans est tronqué parce que les enfants qui ont 5 ans et 8 mois en septembre (le moment de l'Enquête) entrent normalement en première année et sont donc exclus de notre échantillon.

TABLE 3
MÈRES SEULES AYANT DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE, SELON L'ÂGE DU PLUS JEUNE

| ÂGE | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|-------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| < 1an | 2 600 | 17,7 | 26 100 | 17,7 |
| 1 an | 28 200 | 19,1 | 54 300 | 36,8 |
| 2 ans | 26 800 | 18,2 | 81 200 | 55,0 |
| 3 ans | 24 900 | 16,9 | 106 100 | 71,8 |
| 4 ans | 25 400 | 17,2 | 131 400 | 89,0 |
| 5 ans | 16 300 | 11,0 | 147 700 | 100,0 |

Très peu de mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire en ont plus qu'un. Une mère sur cinq seulement en a deux ou plus (tableau 4 et graphique 2). Cependant, elles peuvent avoir des enfants d'âge scolaire ainsi que des enfants d'âge préscolaire. Le tableau 5 et le graphique 3 montrent clairement qu'environ 60 % de ces familles n'ont qu'un enfant en bas de 10 ans.

TABLEAU 4
MÈRES SEULES AYANT DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE

| N ^{bre} d'enf. | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|-------------------------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| 1 | 119 100 | 80,7 | 119 100 | 80,7 |
| 2 | 3 400 | 15,9 | 142 500 | 96,5 |
| 3 | -- | 2,4 | 146 100 | 98,9 |
| 4 | -- | 1,1 | 147 700 | 100,0 |

GRAPHIQUE 2

POURCENTAGE DE MÈRES SEULES AYANT DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE
Selon le nombre d'enfants d'âge préscolaire < 6 ans

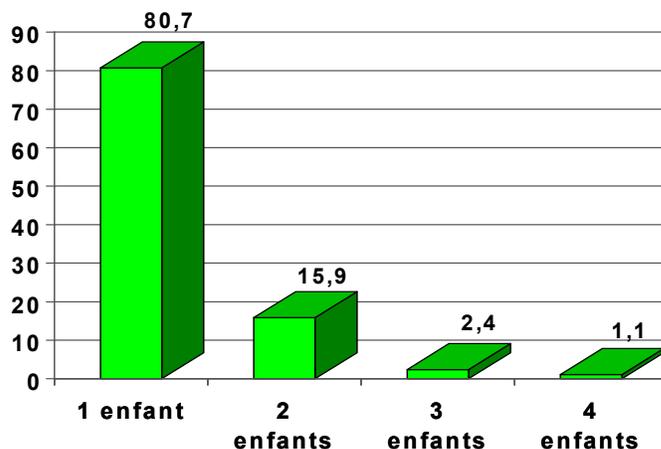
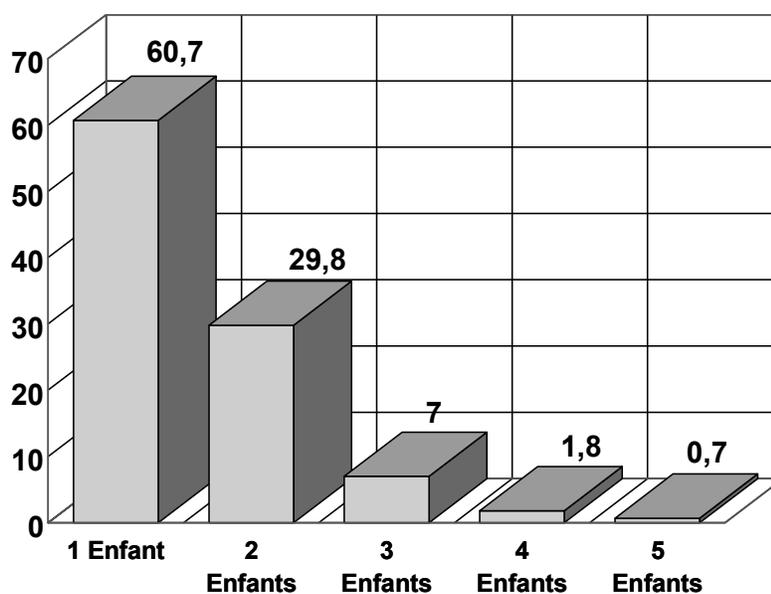


TABLE 5
MÈRES SEULES AYANT DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE,
SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 10 ANS

| N ^{bre} d'enf. | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|-------------------------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| 1 | 89 600 | 60,7 | 89 600 | 60,7 |
| 2 | 44 100 | 29,8 | 133 700 | 90,5 |
| 3 | 10 400 | 7,0 | 144 100 | 97,5 |
| 4 | -- | 1,8 | 146 700 | 99,3 |
| 5 | -- | 0,7 | 147 700 | 100,0 |

GRAPHIQUE 3
POURCENTAGE DES MÈRES SEULES AYANT DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE
Selon le nombre d'enfants d'âge préscolaire < 10 ans

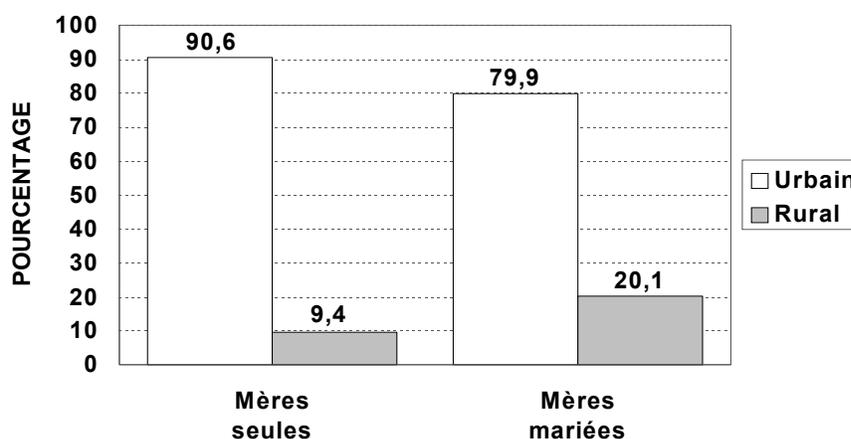


On trouve proportionnellement plus de mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire en milieu urbain. Un peu plus de 20 % de toutes les mères mariées qui ont des enfants d'âge préscolaire vivent en milieu rural, mais seulement la moitié de ce pourcentage de mères seules semblables y vivent (voir le graphique 4). On ignore si cela signifie que les mariages durent plus longtemps en milieu rural, si les mères seules migrent à la ville, ou encore s'il y a moins de naissances hors mariage dans les régions rurales.

TABLE 6
LONE MOTHERS WITH PRESCHOOL CHILDREN, BY RESIDENCE

| Lieu de rés. | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|--------------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| Urbain | 133 700 | 90,6 | 133 700 | 90,6 |
| Rural | 13 900 | 9,4 | 147 700 | 100,0 |

GRAPHIQUE 4
DOMICILE URBAIN / RURAL
Répartition des mères seules et mariées



On sous-entend parfois que les familles monoparentales ayant à leur tête une mère immigrante encombrant nos registres de l'aide sociale, mais le tableau 7 et le graphique 5 montrent clairement que l'état de mère seule est dans une large mesure un phénomène du pays. Parmi les familles immigrantes, celles dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français (« NOUV. NON » et « ANC. NON ») ont une probabilité d'avoir une mère seule à leur tête qui est de quelques pourcentages inférieure à la proportion qu'elles représentent de toutes les autres mères ayant des enfants d'âge préscolaire, tandis que les mères immigrantes dont la langue maternelle est l'anglais ou le français (« NOUV. AF » et « ANC. AF », c'est-à-dire, provenant des États-Unis, du Royaume-Uni, des Antilles, etc.) sont un peu plus susceptibles d'être mères seules⁴.

⁴Baker et Benjamin (1995) montrent que les personnes qui ont récemment immigré au Canada sont moins susceptibles de participer aux programmes d'assurance-chômage et d'aide sociale que les non-immigrants, mais que la participation s'accroît avec l'assimilation.

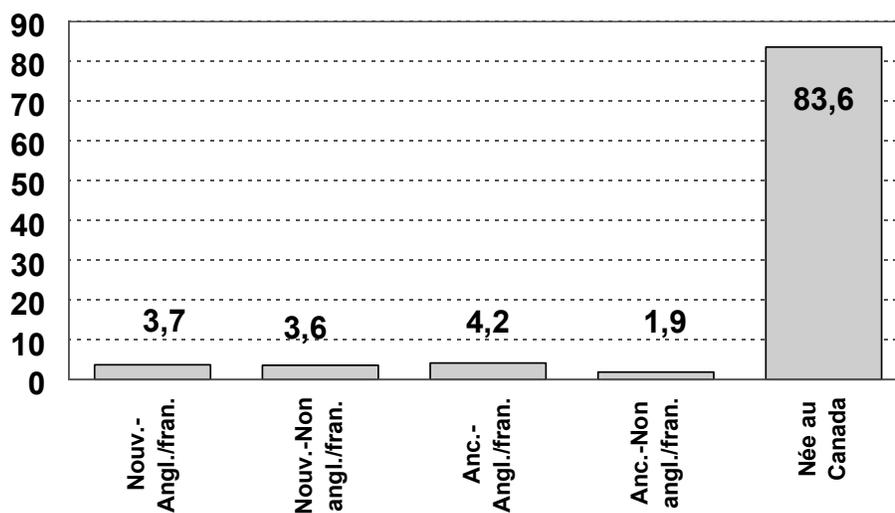
Signalons que « ANC. » (anciens) désigne les immigrants arrivés au pays avant 1973, tandis que « NOUV. » (nouveaux) désigne ceux qui sont venus au Canada en 1973 ou ultérieurement.

TABLEAU 7
MÈRES SEULES AYANT DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE,
SELON LE STATUT D'IMMIGRANT DE LA MÈRE

| Statut d'im. | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|--------------|--------------------|------|----------------------|-----------------------|
| NOUVAF | 5 500 [^] | 3,7 | 5 500 [^] | 3,7 |
| NOUVNON | 5 300 [^] | 3,6 | 10 700 | 7,3 |
| ANCAF | 6 200 [^] | 4,2 | 16 900 | 11,4 |
| ANC NON | -- | 1,9 | 19 700 | 13,4 |
| NÉS CAN | 123 500 | 83,6 | 143 200 | 97,0 |
| INCERTAIN | 4 500 [^] | 3,0 | 147 700 | 100,0 |

GRAPHIQUE 5

MÈRES SEULES AYANT DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE
Selon le statut d'immigrant de la mère



«Nouv.» : celles arrivées après 1973

«Anc.» : celles arrivées avant 1973

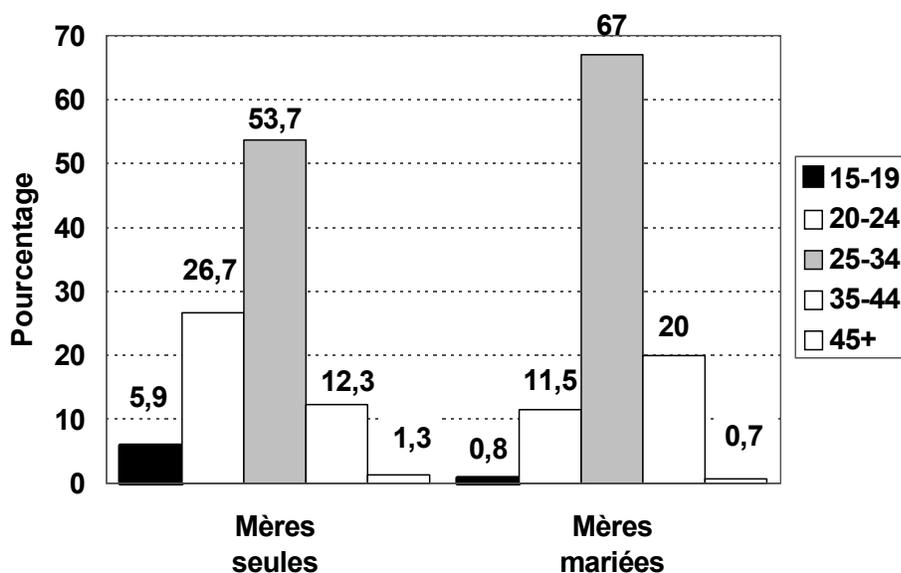
Par comparaison aux mères mariées qui ont des enfants d'âge préscolaire, les mères seules ayant des enfants de cet âge sont jeunes. Les mères seules sont sept fois plus susceptibles d'être adolescentes et ont deux fois plus de chances d'avoir entre 20 et 25 ans. Néanmoins, la majorité des mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire ont 25 ans ou plus (voir le tableau 8 et le graphique 6).

TABLEAU 8
MÈRES SEULES AYANT DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE, SELON L'ÂGE DE LA MÈRE

| Âge | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|-------|--------------------|------|----------------------|-----------------------|
| 15-19 | 8 700 [^] | 5,9 | 8 700 [^] | 5,9 |
| 20-24 | 39 500 | 26,7 | 48 200 | 32,6 |
| 25-34 | 79 400 | 53,7 | 127 600 | 86,4 |
| 35-44 | 18 100 | 12,3 | 145 700 | 98,7 |
| 45+ | -- | 1,3 | 147 700 | 100,0 |

GRAPHIQUE 6

RÉPARTITION DES FAMILLES SELON L'ÂGE DE LA MÈRE
Mères seules et mères mariées



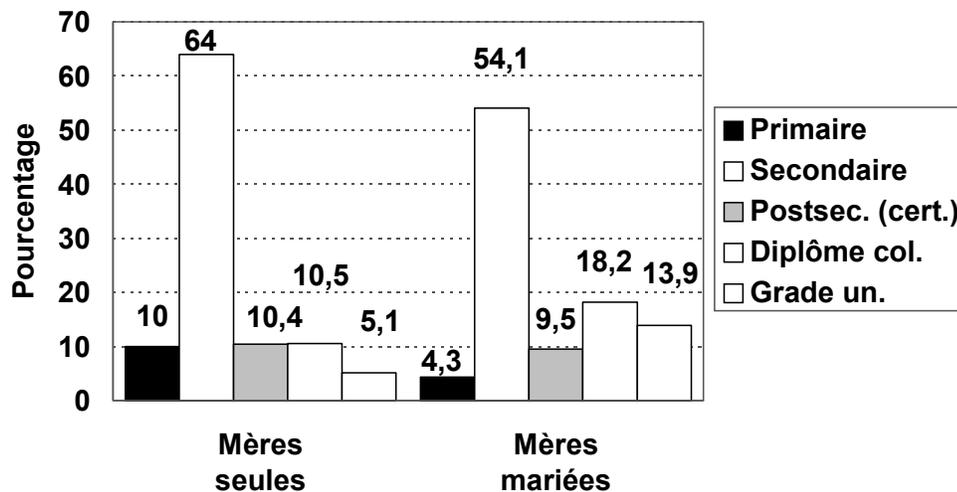
Le fait que les mères seules soient relativement jeunes se reflète dans leur niveau de scolarisation; près de 75 % d'entre elles qui ont des enfants d'âge préscolaire ont un diplôme secondaire ou moins, par comparaison à 60 % des mères mariées (voir le graphique 7). Il y environ moitié moins de mères seules qui ont un grade universitaire ou un diplôme que de mères mariées du même âge ayant des enfants.

TABLEAU 9
MÈRES SEULES AYANT DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE,
SELON LE DEGRÉ D'INSTRUCTION DE LA MÈRE

| Instruction | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|-----------------|--------------------|------|----------------------|-----------------------|
| Primaire | 14 700 | 10,0 | 14 700 | 10,0 |
| Secondaire | 94 600 | 64,0 | 109 300 | 74,0 |
| Postsec. (cert) | 15 300 | 10,4 | 124 600 | 84,4 |
| Diplôme | 15 500 | 10,5 | 140 100 | 94,9 |
| Grade univ. | 7 600 [^] | 5,1 | 147 700 | 100,0 |

GRAPHIQUE 7

INSTRUCTION DE LA MÈRE
Mères seules et mères mariées



Ce niveau de scolarisation se reflète dans les mesures du niveau de qualification des mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire. Le tableau 10 montre qu'environ 43 % de celles-ci peuvent être classées comme des cols blancs, et environ 37 % comme des cols bleus (il n'est pas nécessaire que les mères travaillent pour être ainsi classées). Les chiffres correspondants pour les mères mariées ayant des enfants d'âge préscolaire sont 61 % et 24 % respectivement. De plus, un peu plus d'une mère seule sur cinq qui a des enfants d'âge préscolaire n'a soit jamais travaillé ou n'a pas travaillé au cours des cinq dernières années, ce qui fait que ses compétences liées à l'emploi sont non existantes ou se sont atrophiées. Comme ces mères seules sont l'unique soutien de famille possible, cela pose un problème. Pour ce qui est des mères mariées ayant des enfants d'âge préscolaire (lesquelles n'ont peut-être pas besoin d'être soutien de famille pour le moment), une sur six n'a jamais eu d'emploi.

TABLEAU 10
MÈRES SEULES AYANT DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE,
SELON QU'ELLES SONT COLS BLANCS OU COLS BLEUS

| Catégorie | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|--------------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| COLS BLANCS | 63 200 | 42,8 | 63 200 | 42,8 |
| COLS BLEUS | 54 600 | 36,9 | 117 800 | 79,8 |
| JAMAIS TRAV. | 29 900 | 20,2 | 147 700 | 100,0 |

Le tableau 11 et le graphique 8 présentent des informations supplémentaires à propos des lacunes apparentes de nombreuses mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire sur le plan des compétences. Près de 17 % des mères seules déclarent qu'elles ont des habiletés professionnelles, ou des compétences en gestion ou supervision, tandis que 11 % de plus de toutes les mères mariées ont les mêmes compétences. Environ 17 % des mères seules se considèrent comme « qualifiées », par opposition à 23 % des mères mariées. Par ailleurs, un bon deux tiers des mères seules qui ont de jeunes enfants indiquent qu'elles sont semi-qualifiées ou non qualifiées, ou encore qu'elles n'ont pas travaillé au cours des cinq dernières années. Par comparaison, 49 % des mères mariées ayant de jeunes enfants disent avoir un niveau de qualification aussi faible

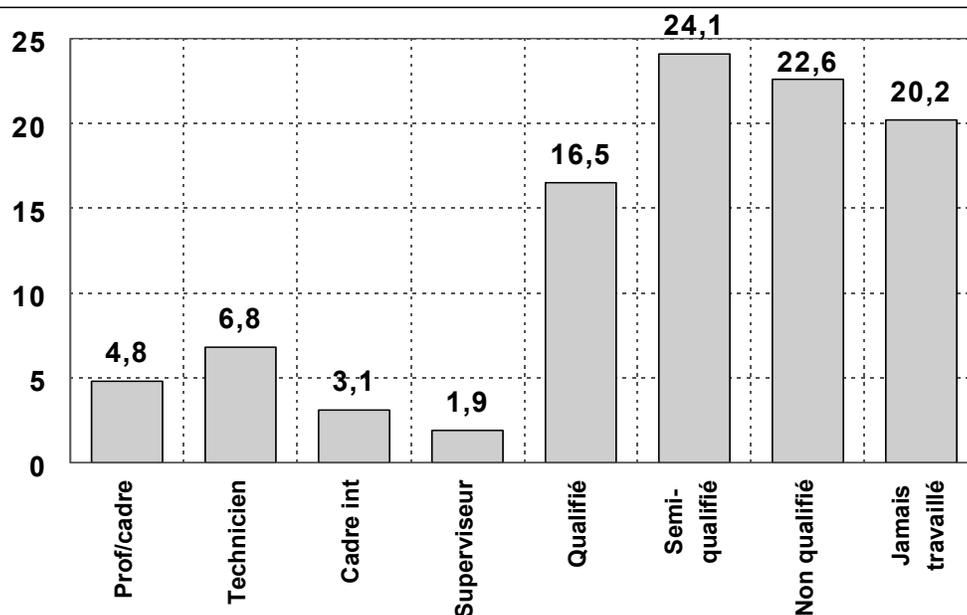
TABLE 11
MÈRES SEULES AYANT DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE,
SELON LE NIVEAU DE QUALIFICATION DE LA MÈRE

| Niveau de qualif. | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|-------------------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| PROF/MGR | 7 000^ | 4,8 | 7 000^ | 4,8 |
| TECHNICN | 10 000 | 6,8 | 17 000 | 11,5 |
| MDL MGR | 4 600^ | 3,1 | 21 600 | 14,6 |
| SUPRVISR | -- | 1,9 | 23 400 | 16,5 |
| SKILLED | 24 300 | 16,5 | 48 600 | 32,9 |
| SEMISKLD | 35 700 | 24,1 | 84 300 | 57,1 |
| UNSKLD | 33 400 | 22,6 | 117 700 | 79,7 |
| NVR WRKD | 29 900 | 20,2 | 147 600 | 99,9 |
| UNSURE | -- | 0,1 | 147 700 | 100,0 |

GRAPHIQUE 8

MÈRES SEULES AYANT DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE

Selon le niveau de qualification de la mère

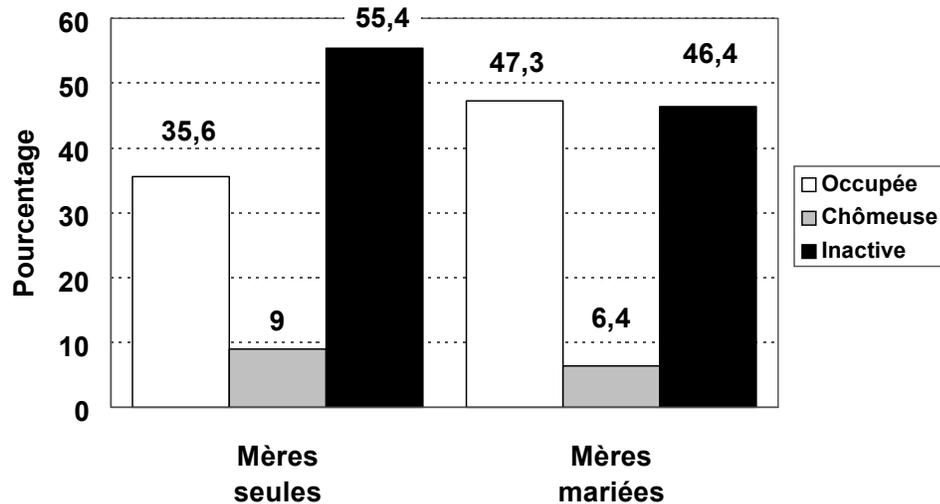


Un grand nombre de facteurs influent sur la situation professionnelle des mères seules; l'exploration de cette question est au coeur du présent rapport. Le résultat de tous les facteurs combinés est présenté dans le tableau 12 et le graphique 9; seulement 36 % environ des mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire ont actuellement un emploi (comparativement à 47 % des mères mariées). Un autre 9 % des mères seules sont en chômage (un taux de chômage de 20 %), ce qui représente un nombre étonnamment élevé compte tenu de la prospérité relative que l'on connaissait en 1988 lorsque les données ont été recueillies. Ce phénomène pourrait bien être lié au faible niveau de qualification de nombreuses mères seules. Il y a lieu de signaler que, selon Statistique Canada, en moyenne 50 % environ des mères seules dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans faisaient partie de la population active (c'est-à-dire étaient occupées ou chômeuses) en 1988 (comparativement aux 45 % qui figurent dans le tableau 12).

TABLE 12
MÈRES SEULES AYANT DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE,
SELON LA SITUATION PROFESSIONNELLE DE LA MÈRE

| Niveau de qualif. | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|-------------------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| OCCUPÉE | 52 500 | 35,6 | 52 500 | 35,6 |
| CHÔMEUSE | 13 300 | 9,0 | 65 900 | 44,6 |
| INACTIVE | 81 800 | 55,4 | 147 700 | 100,0 |

GRAPHIQUE 9
SITUATION PROFESSIONNELLE
Mères seules et mères mariées



Le tableau 13 met en évidence ce qui, de toute façon, est bien connu. Les mères seules qui occupent un emploi rémunéré sur le marché du travail sont beaucoup plus susceptibles de travailler à plein temps (par comparaison aux mères mariées). Quatre mères seules sur cinq qui travaillent le font à temps plein, par opposition à sept sur dix dans le cas de l'ensemble des mères mariées qui ont des enfants d'âge préscolaire. Mais les mères mariées ont tout de même plus de chances d'occuper un emploi à temps plein que les mères seules.

TABLE 13
MÈRES SEULES AYANT DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE,
SELON QU'ELLES TRAVAILLENT À TEMPS PLEIN OU PARTIEL

| Catégorie | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|---------------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| TEMPS PLEIN | 42 500 | 28,7 | 42 500 | 28,7 |
| TEMPS PARTIEL | 10 100 | 6,8 | 52 500 | 35,6 |
| CHÔMEUSE | 13 300 | 9,0 | 65 900 | 44,6 |
| INACTIVE | 81 800 | 55,4 | 147 700 | 100,0 |

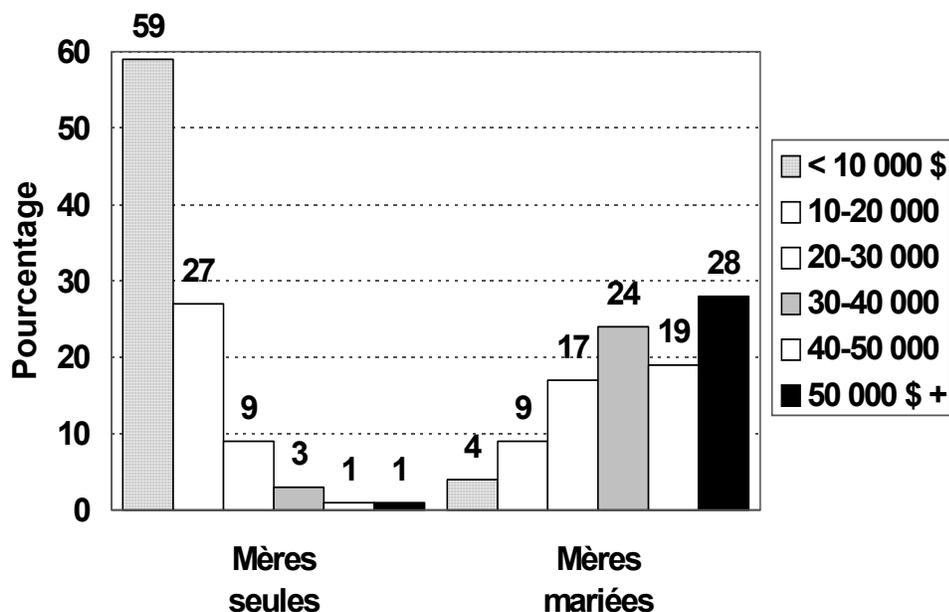
À cause des compétences limitées qu'elles possèdent, de leur faible participation au marché du travail, de leur haut taux de chômage, des pensions alimentaires minimales (ou inexistantes) qu'elles touchent et des taux d'aide relativement insuffisants accordés par l'État, les mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire ont des revenus faibles.

TABLE 14
MÈRES SEULES AYANT DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE, SELON LE REVENU DE LA MÈRE

| Revenu | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|------------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| <10 000 \$ | 86 900 | 58,9 | 86 900 | 58,9 |
| 10-20 000 | 40 400 | 27,3 | 127 300 | 86,2 |
| 20-30 000 | 13 800 | 9,3 | 141 100 | 95,5 |
| 30-40 000 | -- | 2,5 | 144 700 | 98,0 |
| 40-50 000 | -- | 1,0 | 146 100 | 98,9 |
| 50 000 \$+ | -- | 1,1 | 147 700 | 100,0 |

GRAPHIQUE 10

REVENU FAMILIAL TOTAL Mères seules et familles biparentales



Bien sûr, les revenus des mères mariées sont également bas, alors la distribution de leurs revenus ne paraît pas très différente du tableau 14. Il faut toutefois souligner que si la mère mariée est fréquemment le conjoint qui a le revenu le plus bas dans le ménage, et qu'elle travaille souvent à temps partiel ou pendant une partie de l'année, la mère seule, en revanche, est l'unique soutien économique adulte (le graphique 10 présente la ventilation des données selon le niveau de revenu familial).

2. *Quels facteurs sont associés à la probabilité accrue qu'une mère seule ayant des enfants d'âge préscolaire occupe un emploi (sur le marché du travail rémunéré)?*

En général, les facteurs qui influent sur la décision d'une mère seule d'être sur le marché du travail rémunéré sont semblables à ceux dont tient compte la mère mariée. Plus vos enfants sont jeunes et plus vous en avez, moins il est probable que vous ayez un emploi. Moins vous êtes scolarisée et moins vous avez de compétences professionnelles, moins vous serez rémunérée et moins vous avez de chances de travailler. Ces réalités sont raisonnablement claires pour les mères seules dans les tableaux 15, 16, 17, 18 et 19. Le tableau 15 indique que le fait d'avoir un enfant de moins de 2 ans diminue énormément la probabilité qu'une mère seule ait un emploi.

Il s'agit ici de notre premier tableau croisé. Un tel tableau présente la distribution de fréquence combinée de deux variables. Les catégories de la première variable (situation professionnelle de la mère seule) figurent dans la première colonne. Celles de l'autre variable (âge du plus jeune enfant) figurent le long de la première rangée du tableau. Les cellules du tableau indiquent tant le nombre de mères que le pourcentage que ce nombre représente dans la rangée en question. Par exemple, la cellule correspondant à la rangée 3, colonne 2 indique qu'il y a 8 500 mères seules au Canada qui sont occupées et dont le plus jeune enfant a un an. Ce nombre de mères représente 30,1 % du nombre total de mères seules de cette rangée, c'est-à-dire 30,1 % des mères seules dont le plus jeune enfant a un an. De même, si nous restons dans la même rangée, nous pouvons voir que 8,4 % des mères seules dont le plus jeune enfant a un an sont chômeuses et 61,4 % sont inactives.

TABLEAU 15
 SITUATION PROFESSIONNELLE DE LA MÈRE SEULE SELON L'ÂGE DU PLUS JEUNE ENFANT

| Fréquence % rangée | OCCUPÉE | CHÔMEUSE | INACTIVE | Total |
|-----------------------|----------------|------------|----------------|-----------------|
| < 1 AN | -- 13,6 | -- 9,4 | 20 100 76,8 | 26 100 100,0 |
| 1 AN | 8 500^ 30,1 | -- 8,4 | 17 300 61,4 | 28 200 100,0 |
| 2 ANS | 11 200 41,6 | -- 6,9 | 13 800 51,4 | 26 800 100,0 |
| 3 ANS | 10 900 43,6 | -- 9,8 | 11 600 46,4 | 24 900 100,0 |
| 4 ANS | 11 600 45,7 | -- 7,0 | 12 000 47,1 | 25 400 100,0 |
| 5 ANS | 6 800^ 41,8 | -- 14,5 | 7 100^ 43,6 | 16 300 100,0 |
| Total | 52 500 | 13 300 | 81 800 | 147 700 |

Le tableau 16 montre que la probabilité d'avoir un emploi (d'être occupée) tombe de 40 % si la mère a un enfant de moins de 10 ans, à 32 % si elle a deux enfants, à 26 % si elle en a trois, etc.

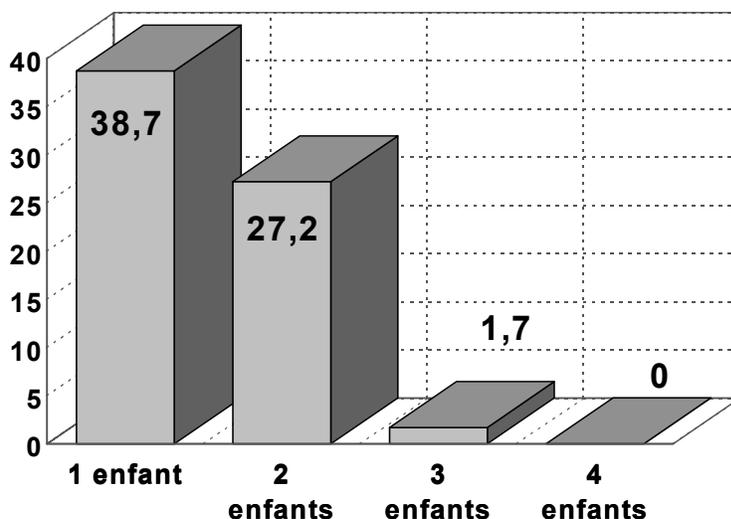
TABLEAU 16
 SITUATION PROFESSIONNELLE DE LA MÈRE SEULE
 SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 10 ANS

| Fréquence % rangée | OCCUPÉE | CHÔMEUSE | INACTIVE | Total |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| 1 | 35 600 39,7 | 9 800^ 10,9 | 44 200 49,3 | 89 600 100,0 |
| 2 | 13 800 31,4 | -- 6,7 | 27 300 61,8 | 44 100 100,0 |
| 3 | -- 26,3 | -- 3,1 | 7 300^ 70,4 | 10 400 100,0 |
| 4 | -- 11,5 | -- 9,3 | -- 79,1 | -- 100,0 |
| 5 | 0 0,0 | 0 0,0 | -- 100,0 | -- 100,0 |
| Total | 52 500 | 13 300 | 81 800 | 147 700 |

GRAPHIQUE 11

PROBABILITÉ D'EMPLOI DES MÈRES SEULES

Selon le nombre d'enfants d'âge préscolaire <6 ans



Cette tendance est plus prononcée lorsque les enfants ont tous moins de six ans, comme le montre le tableau 17 et le graphique 11. Avec un enfant d'âge préscolaire, la probabilité d'avoir un emploi est 39 %, avec deux elle est de 27 %, mais avec trois enfants d'âge préscolaire elle est négligeable.

TABLEAU 17
SITUATION PROFESSIONNELLE DE LA MÈRE SEULE
SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

| Fréquence % rangée | SITUATION PROFESSIONNELLE | | | Total |
|-----------------------|---------------------------|----------------|----------------|------------------|
| | OCCUPÉE | CHÔMEUSE | INACTIVE | |
| 1 | 46 100 38,7 | 12 100 10,1 | 60 900 51,1 | 119 100 100,0 |
| 2 | 6 400^ 27,1 | -- 4,8 | 15 900 68,0 | 23 400 100,0 |
| 3 | -- 1,6 | -- 2,5 | -- 95,7 | -- 100,0 |
| 4 | 0 0,0 | 0 0,0 | -- 100,0 | -- 100,0 |
| Total | 52 500 | 13 300 | 81 800 | 147 700 |

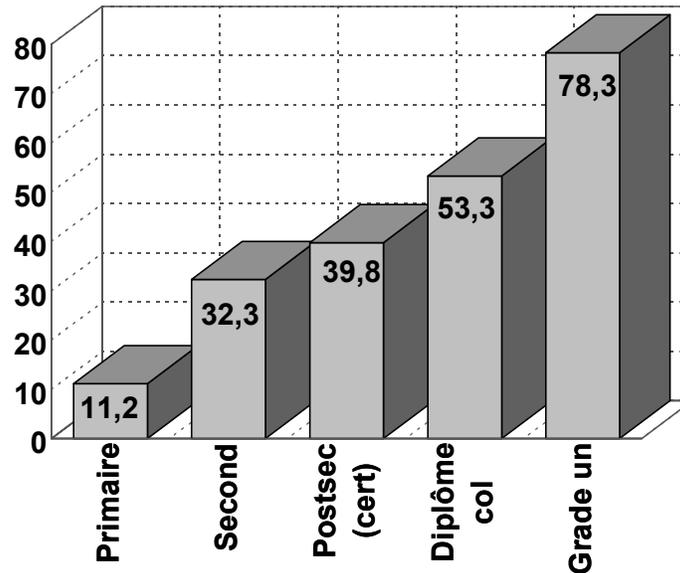
Le degré d'instruction a un effet positif sur la probabilité qu'une mère seule ait un emploi. Comme le montrent le tableau 18 et le graphique 12, les mères seules qui ont un enfant d'âge préscolaire et qui ont fait des études primaires ont peu de chances (11 %) d'avoir un emploi. Par contre, 40 % des mères seules ayant terminé leur secondaire, 53 % de celles qui ont un diplôme collégial et 78 % de celles détenant un grade universitaire sont présentement occupées.

TABLEAU 18
 SITUATION PROFESSIONNELLE DE LA MÈRE SEULE SELON LE DEGRÉ D'INSTRUCTION
 % rangée | OCCUPÉE | CHÔMEUSE | INACTIVE | Total

| | OCCUPÉE | CHÔMEUSE | INACTIVE | Total |
|--------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| PRIMAIRE | -- 11,1 | -- 13,9 | 11 000 74,8 | 14 700 100,0 |
| SECOND. | 30 600 32,3 | 8 600 [^] 9,0 | 55 400 58,6 | 94 600 100,0 |
| POSTSEC. (CERT) | 6 100 [^] 39,8 | -- 10,6 | 7 600 [^] 49,5 | 15 300 100,0 |
| DIPLÔME COLL. | 8 300 [^] 53,3 | -- 2,5 | 6 800 [^] 44,1 | 15 500 100,0 |
| GRADE UNIV. | 5 900 [^] 78,3 | -- 9,0 | -- 12,6 | 7 600 [^] 100,0 |
| Total | 52 500 | 13 300 | 81 800 | 147 700 |

GRAPHIQUE 12

PROBABILITÉ D'EMPLOI DES MÈRES SEULES Selon l'instruction de la mère



Le tableau 19 et le graphique 13 confirment l'effet des études; les mères qui ont des compétences commandant un salaire plus élevé ont plus de chances d'avoir un emploi. Plus de 50 % de celles qui ont des enfants d'âge préscolaire et des compétences de gestion ou une qualification quelconque sont actuellement occupées. En revanche, moins de la moitié des mères seules semi-qualifiées ou non qualifiées (le plus grand nombre) occupent présentement un emploi.

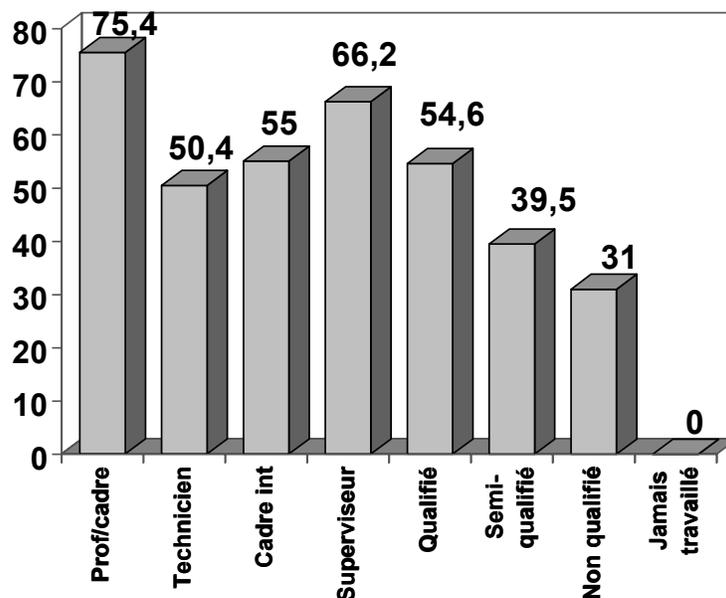
TABLEAU 19
 SITUATION PROFESSIONNELLE DE LA MÈRE SEULE
 SELON LE NIVEAU DE QUALIFICATION

| Fréquence % rangée | OCCUPÉE | CHÔMEUSE | INACTIVE | Total |
|-----------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| PROF/CADR | 5 300 [^] 75,3 | -- 3,0 | -- 21,5 | 7 000 [^] 100,0 |
| TECHNIQUE | 5 000 50,3 | -- 12,8 | -- 36,8 | 10 000 100,0 |
| CADRE INT | -- 55,0 | -- 1,9 | -- 43,0 | 4 600 [^] 100,0 |
| SUPERV | -- 66,1 | -- 17,0 | -- 16,8 | -- 100,0 |
| QUALIF | 13 300 54,6 | -- 5,0 | 9 800 [^] 40,3 | 24 300 100,0 |
| SEMI-QUAL | 14 100 39,5 | 4 200 [^] 11,6 | 17 400 48,7 | 35 700 100,0 |
| NON QUAL | 10 300 31,0 | 4 100 [^] 12,3 | 18 900 56,6 | 33 400 100,0 |
| JAMAIS TRAV | 0 0,0 | -- 6,0 | 28 100 93,9 | 29 900 100,0 |
| INCERTAIN | -- 100,0 | 0 0,0 | 0 0,00 | -- 100,0 |
| Total | 52 500 | 13 300 | 81 800 | 147 700 |

GRAPHIQUE 13

PROBABILITÉ D'EMPLOI DE LA MÈRE SEULE

Selon le niveau de qualification de la mère



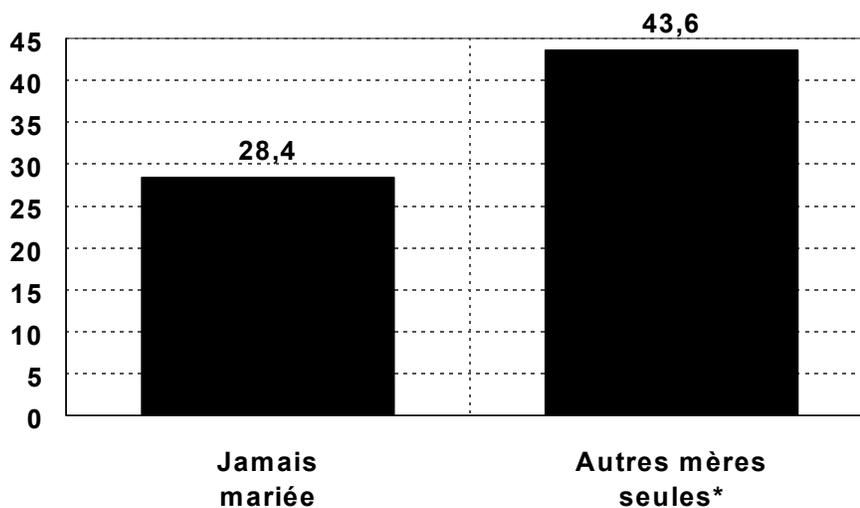
Les tableaux ci-dessus indiquent une similarité dans la situation professionnelle des mères seules et des mères mariées; le tableau 20 et le graphique 14 donnent à croire qu'il pourrait par ailleurs y avoir des différences parmi les mères seules. Le tableau 20 indique une probabilité d'emploi sensiblement différente selon que la mère seule n'a jamais été mariée (28 %) ou qu'elle est divorcée, séparée ou veuve (44 %). Bien entendu, le degré d'instruction, le niveau de qualification ainsi que le nombre et l'âge des enfants peuvent varier systématiquement selon l'état matrimonial des mères seules également. Il faudra recourir à une analyse multivariable des déterminants de l'emploi afin de départager l'influence indépendante de l'état matrimonial sur la probabilité d'emploi.

TABLEAU 20
SITUATION PROFESSIONNELLE DE LA MÈRE SEULE SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL

| Fréquence % rangée | SITUATION PROFESSIONNELLE | | | Total |
|-----------------------|---------------------------|---------------------------|----------------|-----------------|
| | OCCUPÉE | CHÔMEUSE | INACTIVE | |
| JAMAIS MARIÉE | 22 300 28,4 | 7 500 [^] 9,6 | 48 500 61,9 | 78 300 100,0 |
| AUTRE | 30 300 43,5 | 5 800 [^] 8,3 | 33 300 48,0 | 69 400 100,0 |
| Total | 52 500 | 13 300 | 81 800 | 147 700 |

Il y a un lien très étroit entre l'âge de la mère et sa situation professionnelle, les mères seules plus jeunes ayant beaucoup moins de chances que les mères plus âgées d'avoir un emploi. Le tableau 21 et le graphique 15 indiquent que seulement 14 % des mères adolescentes sont occupées (et que presque autant sont chômeuses), tandis que plus de 40 % des mères seules ayant entre 25 et 44 ans travaillent. L'explication de cet effet de l'âge n'est pas évidente. Il ne fait aucun doute que les femmes plus jeunes sont plus susceptibles de n'avoir jamais été mariées, tandis que les mères plus âgées ont plus de chances d'avoir été mariées une fois. En même temps, les mères seules plus jeunes peuvent avoir moins d'instruction ainsi que de compétences et d'expérience professionnelles, sans compter qu'elles peuvent avoir des enfants plus jeunes.

GRAPHIQUE 14
PROBABILITÉ D'EMPLOI DE LA MÈRE SEULE
Selon l'état matrimonial de la mère

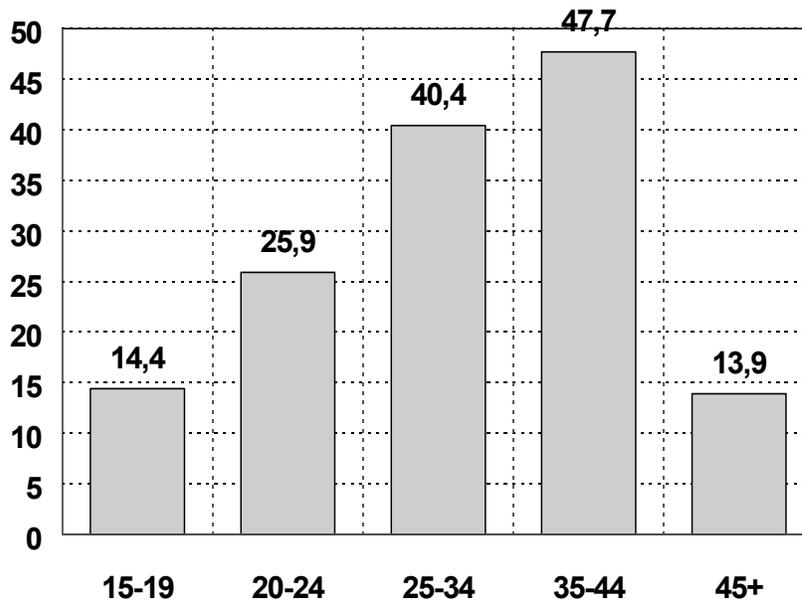


*Divorcée, séparée ou veuve

TABLEAU 21
SITUATION PROFESSIONNELLE DE LA MÈRE SEULE SELON L'ÂGE DE LA MÈRE

| Fréquence % rangée | OCCUPÉE | CHÔMEUSE | INACTIVE | Total |
|-----------------------|----------------|---------------|----------------|-----------------|
| | | | | |
| 15-19 | -- 14,3 | -- 13,3 | 6 300^ 72,3 | 8 700^ 100,0 |
| 20-24 | 10 200 25,9 | -- 8,8 | 25 700 65,2 | 39 500 100,0 |
| 25-34 | 32 100 40,4 | 6 600^ 8,3 | 40 700 51,2 | 79 400 100,0 |
| 35-44 | 8 700^ 47,7 | -- 11,2 | 7 400^ 41,0 | 18 100 100,0 |
| 45+ | -- 13,9 | -- 1,0 | -- 85,0 | -- 100,0 |
| Total | 52 500 | 13 300 | 81 800 | 147 700 |

**GRAPHIQUE 15
PROBABILITÉ D'EMPLOI DE LA MÈRE SEULE
Selon l'âge de la mère**



Le tableau 22 montre la situation professionnelle des mères seules selon la région. Il n'est pas clair comment on doit interpréter les écarts constatés.

TABLEAU 22
SITUATION PROFESSIONNELLE DE LA MÈRE SEULE SELON LA RÉGION

| Fréquence % rangée | SITUATION PROFESSIONNELLE | | | Total |
|-----------------------|---------------------------|------------------|------------------|-----------------|
| | OCCUPÉE | CHÔMEUSE | INACTIVE | |
| PROVINCES | 4 396,3 | 1 576,2 | 7 848,6 | 13 821 |
| ATLANT | 31,81 | 11,40 | 56,79 | 100,0 |
| QUÉBEC | 10 293 28,15 | 3 735,3 10,22 | 22 536 61,64 | 36 564 100,0 |
| ONTARIO | 20 356 39,16 | 3 207 6,17 | 28 424 54,68 | 51 987 100,0 |
| PRAIRIES | 11 632 40,93 | 2 823,4 9,93 | 13 965 49,14 | 28 420 100,0 |
| C.-B. | 5 846,5 34,58 | 1 993,8 11,79 | 9 064,7 53,62 | 16 905 100,0 |
| Total | 52 523 | 13 335,8 | 81 838,6 | 147 697 |

Enfin, le tableau 23 montre que les probabilités d'emploi des mères seules qui ont des enfants d'âge préscolaire sont très semblables qu'elles habitent un milieu urbain ou rural.

TABLEAU 23
SITUATION PROFESSIONNELLE DE LA MÈRE SEULE
SELON QU'ELLE HABITE UN MILIEU URBAIN OU RURAL

| Fréquence % rangée | SITUATION PROFESSIONNELLE | | | Total |
|-----------------------|---------------------------|---------------|----------------|------------------|
| | OCCUPÉE | CHÔMEUSE | INACTIVE | |
| URBAIN | 47 900 35.8 | 12 100 9.0 | 73 800 55.1 | 133 700 100.0 |
| RURAL | 4 600^ 33.2 | -- 8.7 | 8 100^ 57.9 | 13 900 100.0 |
| Total | 52 500 | 13 300 | 81 800 | 147 700 |

3. *Quels facteurs sont associés à la probabilité accrue qu'une mère seule ayant des enfants d'âge préscolaire touche un revenu de source gouvernementale (tel que l'aide sociale)?*

Les mères seules qui ont des enfants d'âge préscolaire peuvent être admissibles à certaines formes d'aide sociale si elles sont en chômage et, dans certains cas, même si elles travaillent. Pour nombre de mères seules, l'aide sociale offre une garantie (mais faible) de revenu et du temps pour s'occuper de leurs jeunes enfants. Si leurs perspectives d'emploi sont faibles et que le revenu qu'elles pensent pouvoir tirer d'un emploi est bas, l'aide sociale peut, pendant que les enfants sont jeunes, être l'option préférée pour certaines mères seules.

Les données ci-dessous proviennent de l'ensemble de données de l'Enquête nationale sur la garde des enfants stockées sur ordinateur central. Cet ensemble ne contient pas toutes les variables qui ont été créées à partir de l'ensemble de données-échantillons à grande diffusion et duquel d'autres données croisées ont été tirées. Par conséquent, bien que la définition d'échantillon soit très semblable, le nombre de familles est (quelque peu) différent de celui utilisé pour d'autres analyses croisées.

La variable SAIRCAT ci-dessous indique le revenu annuel que tire la mère seule de sources gouvernementales. La variable est groupée en quatre catégories : moins de 1 000 \$ par année, entre 1 000 \$ et 4 999 \$ par année, entre 5 000 \$ et 9 999 \$ par année et 10 000 \$ et plus.

L'utilisation de cette variable comme indicateur du revenu reçu de l'aide sociale présente certains problèmes importants, et il faut donc traiter avec précaution les informations tirées de cette section. Premièrement, comme toutes les variables de l'ensemble des données qui ont trait au revenu, la variable SAIRCAT représente le revenu de source gouvernementale reçu dans l'année civile précédente (c'est-à-dire 1987). Or les variables dont il est tenu compte avec la variable SAIRCAT dans les analyses croisées se rapportent presque toujours à la semaine de référence (en septembre-octobre 1988). Dans la mesure où les familles passent de l'emploi à l'aide sociale, et vice-versa, cela peut poser des problèmes d'interprétation; dans la mesure où les mères seules qui bénéficiaient d'aide sociale l'année précédente reçoivent vraisemblablement toujours de l'aide sociale, ces problèmes d'interprétation sont diminués. Selon Cragg (1994), les périodes pendant lesquelles les mères seules touchent de l'aide sociale sont relativement longues.

Le deuxième problème est que le revenu de source gouvernementale que reçoivent les mères seules ne provient pas exclusivement de l'aide sociale. La question spécifique qui est posée dans le questionnaire de l'ENGE est la suivante : « En 1987, quel a été votre revenu annuel provenant [...] de sources gouvernementales comme les allocations familiales, les prestations d'assurance-chômage, l'aide sociale, un régime de pension du Canada ou des rentes du Québec ou la pension de vieillesse. » Compte tenu de l'âge des mères seules faisant partie de cet échantillon, on peut faire abstraction du RPC / RRQ ainsi que de la pension de vieillesse, mais presque toutes les mères toucheront des allocations familiales et certaines peut-être des prestations d'assurance-chômage (il se peut également que certaines d'entre elles reçoivent une indemnité d'accident du travail). Pour éliminer l'effet des allocations familiales, nous considérerons qu'uniquement les mères recevant plus de 1 000 \$ par année de sources gouvernementales sont des bénéficiaires d'aide sociale. Il n'est pas possible de distinguer les bénéficiaires d'assurance-chômage, mais il semble logique de supposer qu'elles représentent une faible proportion de l'ensemble des mères.

Le troisième problème, c'est que dans les enquêtes il y a en général sous-déclaration et du nombre de bénéficiaires d'aide sociale et des montants qu'ils touchent. Il n'y a aucune raison de penser que les données de l'ENGE sont exemptes de ce problème.

Le tableau 24 montre le revenu annuel de source gouvernementale reçu par les mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire (excluant la valeur des subventions pour les services de garde ou du crédit d'impôt pour enfants). Nous pouvons considérer les mères touchant plus de 1 000 \$ par année comme étant celles qui sont les plus susceptibles de recevoir un revenu de l'aide sociale. Celles qui reçoivent plus de 5 000 \$ peuvent être considérées comme recevant un « montant considérable » en

aide sociale tous les ans⁵. Selon ces critères, nous concluons que -- sur une période d'un an -- 59 % des mères seules reçoivent un certain montant d'aide sociale et que 39 % d'entre elles en reçoivent un montant considérable. La proportion moyenne du revenu total qui provient de sources gouvernementales (pour l'ensemble des mères qui ont des enfants d'âge préscolaire) est de 58 % (donnée qui ne figure pas dans les tableaux ci-dessous).

TABLEAU 24
REVENU DE SOURCE GOUVERNEMENTALE REÇU PAR LES MÈRES SEULES

| REVENU (\$) | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|----------------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| <1 000 | 59 600 | 41,4 | 59 600 | 41,4 |
| 1 000 - 5 000 | 27 700 | 19,2 | 87 300 | 60,7 |
| 5 000 - 10 000 | 39 600 | 27,5 | 126 900 | 88,2 |
| 10 000+ | 17 000 | 11,8 | 143 900 | 100,0 |

Le tableau 25 présente une distribution croisée du montant de revenu de source gouvernementale reçu (l'an dernier) et de la situation professionnelle (courante) des mères seules. Le format de ce tableau croisé est différent de ceux présentés plus haut en ceci qu'il comporte trois ensembles de pourcentages par cellule. Le pourcentage du haut est le pourcentage de toutes les mères seules de l'échantillon pour cette cellule. Le deuxième pourcentage est l'estimation de cette cellule exprimée en pourcentage de l'ensemble des mères seules pour cette rangée du tableau. Le troisième pourcentage est l'estimation de cette cellule exprimée en pourcentage de l'ensemble des mères seules pour cette colonne du tableau.

On peut tirer deux conclusions du tableau. Premièrement, il semble que les mères qui ont reçu un revenu de source gouvernementale l'an dernier (surtout un montant considérable) soient peu susceptibles de travailler cette année. Trente-cinq pour cent de celles qui ont reçu entre 1 000 \$ et 5 000 \$ l'an dernier sont actuellement occupées (ont un emploi), tandis que seulement 15 % environ de celles qui ont touché plus que ce montant ont actuellement un emploi. Cela concorde avec le point de vue (voir Cragg, 1994) selon lequel les mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire et bénéficiant de l'aide sociale demeurent des bénéficiaires de l'aide sociale pendant des périodes relativement longues. Deuxièmement, le tableau donne à penser que la plupart des mères seules ne touchent pas en général un revenu de source gouvernementale et un revenu d'emploi en même temps : c'est plutôt d'un choix entre les deux dont il s'agit.

⁵En commentant une version antérieure du présent document, Martin Dooley, de McMaster University, a montré que les données tirées de l'Enquête sur les finances des consommateurs indiquaient que plus une personne touchait un montant élevé de revenu de transfert du gouvernement, plus grande était la probabilité qu'elle bénéficie d'aide sociale, ce qui est notre hypothèse de travail. Cependant, cette hypothèse est très approximative puisque selon les calculs de Dooley, environ le tiers des personnes qui déclarent un revenu de transfert du gouvernement d'entre 5 000 \$ et 9 999 \$ ne déclarent aucun revenu d'aide sociale. Voilà une raison de traiter ces résultats avec précaution. Nous sommes reconnaissants au professeur Dooley d'avoir jeté cette lumière sur la question.

TABLEAU 25
REVENU DE SOURCE GOUVERNEMENTALE REÇU, SELON LA SITUATION PROFESSIONNELLE

| Fréquence % rangée % colonne | OCCUPÉE | CHÔMEUSE | INACTIVE | Total |
|---------------------------------------|---------|----------|----------|---------|
| <1 000 \$ | 35 200 | -- | 20 600 | 59 600 |
| | 24,4 | 2,6 | 14,3 | 41,4 |
| | 59,0 | 6,4 | 34,5 | 100,0 |
| | 65,9 | 28,6 | 26,6 | |
| 1 000 - 5 000 | 9 700^ | -- | 14 300 | 27 700 |
| | 6,7 | 2,6 | 9,9 | 19,2 |
| | 35,0 | 13,5 | 51,4 | 100,0 |
| | 18,1 | 27,8 | 18,4 | |
| 5 000 - 10 000 | 6 200^ | 4 400^ | 28 900 | 39 600 |
| | 4,3 | 3,0 | 20,1 | 27,5 |
| | 15,6 | 11,2 | 73,1 | 100,0 |
| | 11,5 | 33,0 | 37,5 | |
| 10 000+ | -- | -- | 13 300 | 17 000 |
| | 1,5 | 0,9 | 9,2 | 11,8 |
| | 13,4 | 8,2 | 78,3 | 100,0 |
| | 4,3 | 10,3 | 17,2 | |
| Total | 53 400 | 13 400 | 77 100 | 143 900 |
| | 37,0 | 9,3 | 53,5 | 100,0 |

Le tableau 26 montre le revenu de source gouvernementale reçu selon l'état matrimonial. Les mères qui n'ont jamais été mariées sont plus susceptibles de recevoir un revenu de source gouvernementale (environ 62 % d'entre elles en reçoivent un certain montant, tandis que 44 % d'entre elles en reçoivent un montant considérable). Par contre, de nombreuses mères séparées, divorcées ou veuves reçoivent également un soutien de l'État (53 % d'entre elles en reçoivent un certain montant, tandis que 34 % d'entre elles en reçoivent un montant considérable).

TABLEAU 26
REVENU DE SOURCE GOUVERNEMENTALE REÇU SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL

| Fréquence % rangée % colonne | JAMAIS M AUTRE | | Total |
|---------------------------------------|------------------|--------|---------|
| | | | |
| <1 000 \$ | 28 400 | 31 200 | 59 600 |
| | 19,7 | 21,6 | 41,4 |
| | 47,6 | 52,3 | 100,0 |
| | 38,3 | 44,7 | |
| 1 000 - 5 000 | 13 100 | 14 600 | 27 700 |
| | 9,0 | 10,1 | 19,2 |
| | 47,2 | 52,7 | 100,0 |
| | 17,6 | 20,9 | |
| 5 000 - 10 000 | 25 600 | 14 000 | 39 600 |
| | 17,7 | 9,7 | 27,5 |
| | 64,5 | 35,4 | 100,0 |
| | 34,4 | 20,0 | |
| 10 000+ | 7 100^ | 10 000 | 17 000 |
| | 4,9 | 6,9 | 11,8 |
| | 41,4 | 58,5 | 100,0 |
| | 9,5 | 14,2 | |
| Total | 74 100 | 69 800 | 143 900 |
| | 51,5 | 48,5 | 100,0 |

Le tableau 27 présente le revenu de source gouvernementale reçu selon l'âge de la mère. On pourrait penser que la majorité des mères seules adolescentes sont des bénéficiaires de l'aide sociale, mais ce ne semble pas être le cas. Seulement 42 % environ des mères âgées entre 15 et 19 ans ont touché un revenu de source gouvernementale l'an dernier (comparativement à 69 % pour le groupe d'âge 20-24 ans). Cela tient probablement à deux facteurs. Premièrement, il est plus probable que les jeunes mères seules habitent avec leurs parents; deuxièmement, il est plus probable qu'elles aient commencé à toucher des prestations vers la fin de 1987. Les mères qui ont 25 ans et plus sont un peu moins susceptibles que celles de 20 à 24 ans de recevoir un revenu de source gouvernementale; 69 % des mères seules âgées de 20 à 24 ans, 57 % de celles âgées de 25 à 34 ans et 53 % de celles entre 35 et 44 ans reçoivent un revenu de source gouvernementale.

TABLEAU 27

| REVENU DE SOURCE GOUVERNEMENTALE REÇU SELON L'ÂGE DE LA MÈRE | | | | | | |
|--|--------|--------|--------|--------|------|---------|
| Fréquence | | | | | | |
| % | | | | | | |
| % rangée | | | | | | |
| % colonne | 15-19 | 20-24 | 25-34 | 35-44 | 45+ | Total |
| <1 000 \$ | 5 000^ | 11 600 | 32 900 | 9 300^ | -- | 59 600 |
| | 3,4 | 8,0 | 22,8 | 6,4 | 0,5 | 41,4 |
| | 8,3 | 19,4 | 55,2 | 15,5 | 1,4 | 100,0 |
| | 58,4 | 31,2 | 43,3 | 47,2 | 33,0 | |
| 1 000 - | -- | 7 500^ | 12 453 | 5 500^ | -- | 27 700 |
| 5 000 | 1,2 | 5,2 | 8,6 | 3,8 | 0,2 | 19,2 |
| | 6,6 | 27,0 | 44,9 | 20,0 | 1,3 | 100,0 |
| | 21,5 | 20,1 | 16,3 | 28,1 | 14,8 | |
| 5 000 - | -- | 14 400 | 19 945 | -- | -- | 39 600 |
| 10 000 | 1,0 | 10,0 | 13,8 | 2,0 | 0,5 | 27,5 |
| | 3,8 | 36,4 | 50,4 | 7,2 | 2,0 | 100,0 |
| | 17,8 | 38,8 | 26,2 | 14,6 | 31,8 | |
| 10 000+ | -- | -- | 10 714 | -- | -- | 17 000 |
| | 0,1 | 2,5 | 7,4 | 1,3 | 0,3 | 11,8 |
| | 1,1 | 21,3 | 63,0 | 11,5 | 3,0 | 100,0 |
| | 2,2 | 9,7 | 14,0 | 9,9 | 20,3 | |
| Total | 8 500^ | 37 100 | 76 000 | 19 700 | -- | 143 900 |
| | 5,9 | 25,8 | 52,8 | 13,6 | 1,7 | 100,0 |

L'instruction est une variable représentative des capacités et possibilités dont dispose une personne; on peut donc s'attendre à ce que les mères seules n'ayant pas beaucoup d'instruction soient plus susceptibles de toucher un revenu de source gouvernementale, et c'est ce que confirme le tableau 28. Soixante et onze pour cent des mères n'ayant fait que des études primaires reçoivent un revenu de source gouvernementale et 57 % d'entre elles touchent un montant considérable. Chez les mères qui ont terminé leur secondaire ou fait certaines études postsecondaires, 61 % reçoivent un revenu de source gouvernementale et 43 % touchent un montant considérable. Les chiffres correspondants pour les mères ayant un diplôme collégial sont 54 % et 18 %; pour celles qui détiennent un grade universitaire, les chiffres sont de 46 % et 3 %.

TABLEAU 28

REVENU DE SOURCE GOUVERNEMENTALE REÇU SELON LE DEGRÉ D'INSTRUCTION

| Fréquence % % rangée % colonne | PRIMAIRE | SECOND | CER PSEC | DIPLÔME | GRADE | Total |
|---|--------------------|--------|--------------------|--------------------|--------------------|---------|
| <1 000 \$ | -- | 36 400 | 5 200 [^] | 9 400 [^] | 4 600 [^] | 59 600 |
| | 2,7 | 25,3 | 3,6 | 6,5 | 3,2 | 41,4 |
| | 6,5 | 61,0 | 8,7 | 15,8 | 7,7 | 100,0 |
| | 28,8 | 38,9 | 40,4 | 56,1 | 64,4 | |
| 1 000 - 5 000 | -- | 17 000 | -- | 4 300 [^] | -- | 27 700 |
| | 1,3 | 11,8 | 1,4 | 2,9 | 1,6 | 19,2 |
| | 6,9 | 61,5 | 7,5 | 15,4 | 8,4 | 100,0 |
| | 14,2 | 18,2 | 16,2 | 25,5 | 32,6 | |
| 5 000 - 10 000 | 5 400 [^] | 28 700 | -- | -- | -- | 39 600 |
| | 3,7 | 19,9 | 2,6 | 1,0 | 0,1 | 27,5 |
| | 13,5 | 72,4 | 9,5 | 3,9 | 0,5 | 100,0 |
| | 39,6 | 30,6 | 29,1 | 9,2 | 2,9 | |
| 10 000+ | -- | 11 300 | -- | -- | 0 | 17 000 |
| | 1,6 | 7,8 | 1,2 | 1,0 | 0,0 | 11,8 |
| | 13,7 | 66,5 | 10,7 | 8,9 | 0,0 | 100,0 |
| | 17,2 | 12,1 | 14,1 | 9,0 | 0,0 | |
| Total | 13 500 | 93 400 | 12 900 | 16 800 | 7 200 | 143 900 |
| | 9,4 | 64,9 | 9,0 | 11,6 | 4,9 | 100,0 |

Presque tous les auteurs des études sur les bénéficiaires d'aide sociale discutées dans l'analyse documentaire du chapitre 3 concluent que les familles ayant des enfants d'âge préscolaire ont considérablement plus de chances de bénéficier de l'aide sociale que celles qui n'en ont pas. Il n'est donc pas étonnant de constater que les mères seules ayant deux enfants ou plus d'âge préscolaire sont plus susceptibles de toucher un revenu de source gouvernementale que celles qui n'en ont qu'un. Si nous regardons les colonnes indiquant un ou deux enfants (les totaux dans les autres colonnes sont trop faibles pour établir des estimations fiables), nous constatons que 56 % des mères seules qui ont un enfant d'âge préscolaire reçoivent un revenu de source gouvernementale, par comparaison à 63 % de celles qui ont deux enfants. L'écart est plus prononcé si nous ne tenons compte que de celles qui ont reçu plus de 5 000 \$ par année. Selon ce critère, 36 % des familles avec un enfant d'âge préscolaire et 52 % de celles avec deux enfants d'âge préscolaire recevaient un revenu important de source gouvernementale.

TABLEAU 29
REVENU DE SOURCE GOUVERNEMENTALE REÇU
SELON LE NOMBRE D'ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE

| Fréquence % % rangée % colonne | 1 | 2 | 3 | 4 | Total |
|---|--------------------------------|-------------------------------|---------------------------|--------------------------|-------------------------|
| <1 000 \$ | 48 400 33,6 81,1 43,8 | 9 900^ 6,9 16,6 34,5 | -- 0,5 1,2 20,4 | -- 0,3 0,9 51,7 | 59 600 41,4 100,0 |
| 1 000 - | 22 600 15,7 81,7 20,5 | 4 300^ 2,9 15,4 14,8 | -- 0,4 2,4 18,0 | -- 0,0 0,3 9,8 | 27 700 19,2 100,0 |
| 5 000 - 10 000 | 29 200 20,3 73,8 26,4 | 9 800^ 6,8 24,7 33,9 | -- 0,1 0,4 4,8 | -- 0,2 1,0 38,3 | 39 600 27,5 100,0 |
| 10 000+ | 10 062 6,9 59,1 9,1 | 4 800^ 3,3 28,3 16,7 | -- 1,4 12,4 56,6 | 0 0,0 0,0 0,0 | 17 000 11,8 100,0 |
| Total | 110 200 76,6 | 28 800 20,0 | -- 2,6 | -- 0,7 | 143 900 100,0 |

Enfin, le tableau 30 montre le montant de revenu de source gouvernementale reçu par les mères seules selon l'âge de leur plus jeune enfant. On pourrait penser que l'âge serait une variable importante, puisque les mères pourraient être moins enclines à laisser de très jeunes enfants avec un gardien ou une gardienne et parce que les mères n'ayant jamais été mariées sont plus susceptibles de recevoir un revenu de source gouvernementale et d'avoir de jeunes enfants. Cependant, il ne se dégage aucune tendance selon l'âge du plus jeune enfant, si ce n'est une uniformité approximative; environ 56 % à 62 % de chacun de ces types de familles reçoivent un revenu de source gouvernementale.

TABLEAU 30
REVENU DE SOURCE GOUVERNEMENTALE REÇU
SELON L'ÂGE DU PLUS JEUNE ENFANT

| Fréquence % % rangée % colonne | | | | | | | Total |
|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
| <1 000 \$ | 12 800 8,8 21,4 42,3 | 11 400 7,9 19,1 37,8 | 10 900 7,5 18,3 44,3 | 9 300^ 6,4 15,5 38,8 | 9 200^ 6,3 15,3 42,7 | 6 100^ 4,2 10,1 44,5 | 59 600 41,4 100,0 |
| 1 000 - 5 000 | 4 000^ 2,7 14,3 13,2 | 6 900^ 4,7 24,8 22,8 | 4 100^ 2,8 14,8 16,7 | 5 000^ 3,4 17,9 20,7 | 4 400^ 3,0 15,7 20,3 | -- 2,3 12,2 24,9 | 27 700 19,2 100,0 |
| 5 000 - 10 000 | 9 700^ 6,7 24,5 32,2 | 8 800^ 6,1 22,3 29,2 | 6 300^ 4,3 15,8 25,4 | 6 500^ 4,5 16,3 27,1 | 5 100^ 3,5 13,0 24,0 | -- 2,1 7,9 22,9 | 39 600 27,5 100,0 |
| 10 000+ | -- 2,5 21,6 12,1 | -- 2,1 17,8 10,0 | -- 2,3 19,4 13,4 | -- 2,2 18,7 13,3 | -- 1,9 16,2 12,9 | -- 0,7 6,1 7,6 | 17 000 11,8 100,0 |
| Total | 30 100 20,9 | 30 200 20,9 | 24 600 17,0 | 23 900 16,6 | 21 400 14,9 | 13 600 9,4 | 143 900 100,0 |

En résumé, on peut affirmer qu'un fort pourcentage de mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire reçoivent un revenu de source gouvernementale, et que c'est une source importante de revenu pour celles-ci. Comme on pourrait s'y attendre, la source du revenu -- que ce soit l'État ou un emploi -- est assortie de modes de vie distincts : la vaste majorité des mères qui reçoivent un revenu important de sources gouvernementales n'occupent pas un emploi. En revanche, la plupart des mères seules qui sont occupées reçoivent peu ou ne reçoivent rien sous forme de revenu de source gouvernementale. Ce sont les mères seules âgées de 20 à 24 ans qui sont les plus susceptibles de toucher un revenu de source gouvernementale; cette probabilité est un peu plus faible chez les mères seules plus âgées. Il y a un lien négatif marqué entre le niveau de scolarité et le fait de recevoir un revenu de source gouvernementale; il est fort improbable que les mères qui ont un diplôme collégial ou un grade universitaire, en particulier, reçoivent un revenu important de source gouvernementale. Plus on a d'enfants d'âge préscolaire, par contre, plus on a de chances de toucher un revenu de source gouvernementale. L'âge de l'enfant ne semble toutefois avoir aucun effet à cet égard. Tel qu'il a été signalé au début de la présente section, il faut traiter les résultats avec précaution, surtout lorsqu'on interprète le revenu tiré d'autres sources telles que l'aide sociale, car on ne trouve dans l'ensemble de données aucune mesure pure de l'aide sociale.

4. *Quel type de garde les mères seules utilisent-elles?*

Le tableau 31 donne une répartition détaillée des principaux types de garde qu'utilisent les mères seules pour leur plus jeune enfant. Par comparaison avec les types de garde utilisés par les mères mariées, les mères seules se distinguent par les services autorisés auxquels elles ont recours en grand nombre (35 % d'entre elles utilisent la garderie et 3,9 % la garde en milieu familial autorisée, par comparaison à 13,2 % et 2,3 %, respectivement, dans le cas des mères vivant en couple).

TABLEAU 31

| MÉTHODE DE GARDE PRINCIPALE PENDANT QUE LA MÈRE SEULE TRAVAILLE | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|---|--------------------|------|----------------------|-----------------------|
| AUCUNE | -- | 0,4 | -- | 0,4 |
| PARASCOLAIRE | -- | 1,3 | -- | 1,7 |
| GARDERIE | 18 400 | 35,0 | 19 300 | 36,8 |
| PERS NAP/DOM | 4 600 [^] | 8,8 | 23 900 | 45,5 |
| PERS AP/EXT | 7 400 [^] | 14,1 | 31 300 | 59,7 |
| PERS AP/DOM | 6 300 [^] | 12,0 | 37 600 | 71,6 |
| MILIEU FAM AUT | -- | 3,9 | 39 700 | 75,6 |
| PERS NAP/EXT | 12 500 | 23,8 | 52 200 | 99,4 |
| ENFANT MÊMES PAR | -- | 0,6 | 52 500 | 100,0 |

Les détails que contient le tableau 31 sont peu commodes et sont déroutants dans les distributions croisées; les tendances principales risquent d'être obscurcies. Par conséquent, dans la présente section (et, après quelques modifications, dans l'analyse de régression du chapitre suivant), nous emploierons l'une ou l'autre de deux classifications plus simples : la garde commerciale par opposition à la garde non commerciale, d'une part, et la garde autorisée par opposition à la garde non autorisée et à la garde non commerciale, d'autre part. Dans la première classification, la garde commerciale comprend la garde par une personne non apparentée au domicile de l'enfant ou à l'extérieur de celui-ci, la garde dans une garderie autorisée et la garde autorisée en milieu familial; la garde non commerciale s'entend de la garde par une personne apparentée, que ce soit au domicile de l'enfant ou à l'extérieur de celui-ci. Dans la seconde classification, la garde autorisée inclut la garde en garderie ou en milieu familial, la garde non autorisée s'entend de la garde non agréée par une personne non apparentée (au domicile de l'enfant ou à l'extérieur de celui-ci), et la garde non commerciale est définie comme ci-dessus.

Le tableau 32 montre que les mères seules occupées utilisent beaucoup la garde commerciale; 73 % d'entre elles qui ont des enfants d'âge préscolaire y ont recours. Le tableau 33 et le graphique 16 divisent la garde commerciale en ses deux composantes : la garde non autorisée et la garde autorisée.

TABLEAU 32
UTILISATION DE LA GARDE COMMERCIALE ET NON COMMERCIALE
PAR LES MÈRES SEULES

| Catégorie | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|-------------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| NON COMMERC | 14 300 | 27,1 | 14 300 | 27,1 |
| COMMERCIALE | 38 300 | 72,9 | 52 500 | 100,0 |

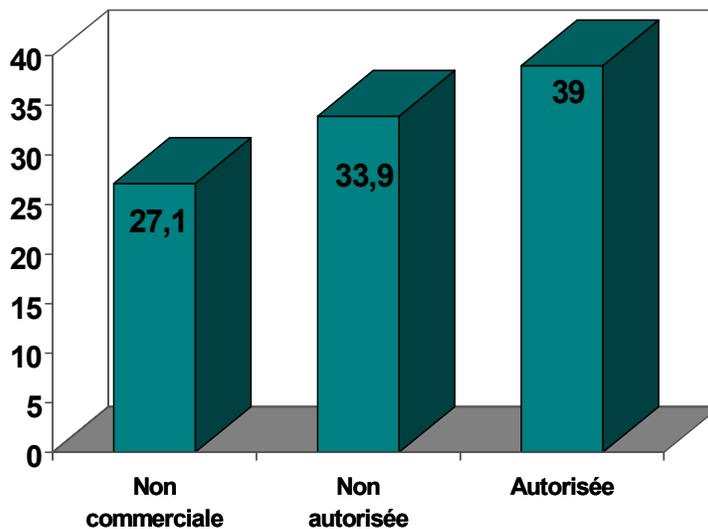
TABLE 33
UTILISATION DE LA GARDE AUTORISÉE ET NON AUTORISÉE
PAR LES MÈRES SEULES AYANT DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE

| GARDE | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|-------------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| NON COMMERC | 14 300 | 27,1 | 14 300 | 27,1 |
| NON AUTOR | 17 800 | 33,9 | 32 100 | 61,0 |
| AUTORISÉE | 20 500 | 39,0 | 52 500 | 100,0 |

GRAPHIQUE 16

TYPE DE GARDE UTILISÉ

Mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire



Le tableau 34 indique que la mère seule occupée a principalement recours à un seul mode de garde à qui elle confie son enfant d'âge préscolaire pendant qu'elle travaille. Le recours à plusieurs types de garde entre surtout en jeu lorsque l'enfant fréquente la maternelle et qu'il y a un autre arrangement quelconque.

TABLEAU 34
NOMBRE DE MODES DE GARDE QU'UTILISE
LA MÈRE SEULE PENDANT QU'ELLE TRAVAILLE

| Nombre | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|--------|-----------|------|-------------------------|--------------------------|
| 0 | -- | 1,1 | -- | 1,1 |
| 1 | 29 400 | 55,9 | 29 900 | 57,0 |
| 2 | 16 600 | 31,6 | 46 500 | 88,6 |
| 3 | 5 900^ | 11,1 | 52 400 | 99,7 |
| 5 | -- | 0,3 | 52 500 | 100,0 |

Le recours à divers types de garde varie selon les caractéristiques de la mère et de l'enfant. Le tableau 35 indique que lorsque le plus jeune enfant a moins d'un an, les mères seules occupées utilisent la garde non commerciale le plus fréquemment (51 %). Quand l'enfant a un an, la garde non autorisée est utilisée par la majorité (55 %). Une fois que le plus jeune enfant a atteint l'âge de trois ou quatre ans, les mères seules utilisent la garde autorisée de préférence à tout autre mode de garde (50 % et 61 %). Étant donné que les enfants entrent à l'école à l'âge de cinq et huit mois, il y a dans notre échantillon un plus petit nombre d'enfants de cinq ans que ce que nous aurions prévu. Et comme il y a des maternelles presque partout, il y a moins de mères seules qui choisissent de recourir en plus à un service de garde autorisé qu'à la garde non commerciale (habituellement gratuite). Toutes ces tendances se constatent dans le tableau 35.

Le tableau 36 et le graphique 17 présentent des informations étonnantes sur les différences entre les groupes professionnels quant aux services de garde auxquels ils ont recours. Les mères seules qui occupent un emploi de col blanc auront vraisemblablement recours à la garde autorisée (dans une proportion de 47 %), tandis que les mères seules occupant un poste de col bleu utiliseront plutôt la garde non autorisée ou non commerciale.

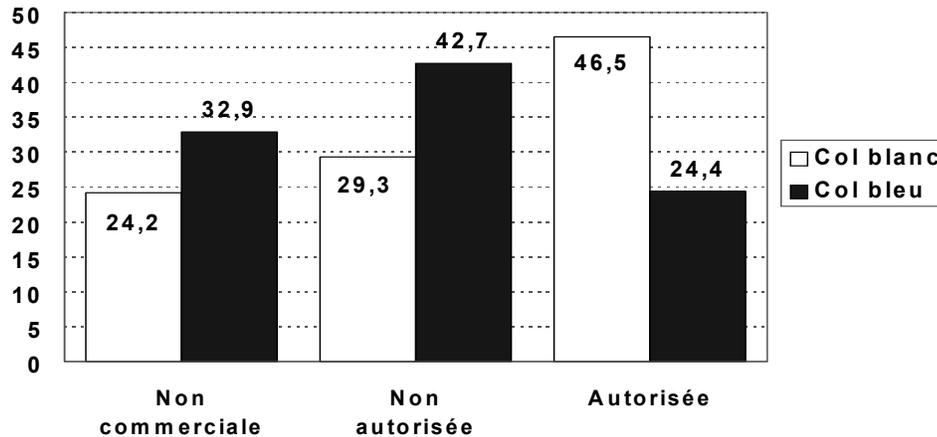
TABLEAU 35
UTILISATION DE LA GARDE AUTORISÉE ET NON AUTORISÉE
SELON L'ÂGE DU PLUS JEUNE ENFANT

| Fréquence % % rangée % colonne | | | | | | | Total |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | < 1 AN | 1 AN | 2 ANS | 3 ANS | 4 ANS | 5 ANS | |
| NON | -- | -- | -- | -- | -- | -- | 14 300 |
| COMMERC | 3,4 | 3,8 | 6,7 | 3,5 | 4,7 | 4,7 | 27,1 |
| | 12,8 | 14,2 | 24,9 | 13,1 | 17,3 | 17,4 | 100,0 |
| | 51,2 | 23,8 | 31,8 | 17,1 | 21,3 | 36,6 | |
| NON | -- | 4 700^ | 4 300^ | -- | -- | -- | 17 800 |
| AUTORISÉE | 2,3 | 8,9 | 8,1 | 6,8 | 3,8 | 3,6 | 33,8 |
| | 7,0 | 26,5 | 24,1 | 20,3 | 11,2 | 10,7 | 100,0 |
| | 35,1 | 55,4 | 38,4 | 33,2 | 17,2 | 28,1 | |
| AUTORISÉE | -- | -- | -- | 5 400^ | 7 100^ | -- | 20 500 |
| | 0,9 | 3,3 | 6,3 | 10,2 | 13,5 | 4,5 | 38,9 |
| | 2,3 | 8,6 | 16,2 | 26,3 | 34,7 | 11,7 | 100,0 |
| | 13,6 | 20,7 | 29,6 | 49,5 | 61,3 | 35,2 | |
| Total | -- | 8 500^ | 11 200 | 10 900 | 11 600 | 6 800^ | 52 500 |
| | 6,7 | 16,2 | 21,2 | 20,7 | 22,0 | 12,9 | 100,0 |

TABLEAU 36
UTILISATION DE LA GARDE AUTORISÉE ET NON AUTORISÉE
SELON LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

| Fréquence % % rangée % colonne | | | | Total |
|---|----------|---------|-----------|--------|
| | NON COMM | NON AUT | AUTORISÉE | |
| COL BLANC | 8 400^ | 10 200 | 16 100 | 34 600 |
| | 15,9 | 19,3 | 30,6 | 65,8 |
| | 24,1 | 29,3 | 46,5 | 100,0 |
| | 58,6 | 57,0 | 78,5 | |
| COL BLEU | 5 900^ | 7 600^ | 4 400^ | 17 900 |
| | 11,2 | 14,5 | 8,3 | 34,1 |
| | 32,8 | 42,6 | 24,4 | 100,0 |
| | 41,3 | 42,9 | 21,4 | |
| Total | 14 300 | 17 800 | 20 500 | 52 500 |
| | 27,1 | 33,8 | 38,9 | 100,0 |

GRAPHIQUE 17
UTILISATION DE LA GARDE AUTORISÉE/NON AUTORISÉE
Selon la catégorie professionnelle



Cette tendance est reproduite dans le tableau 37, qui présente une ventilation plus détaillée des niveaux de qualification. En général, plus le niveau de qualification de la mère est élevé, plus grande est la probabilité qu'elle utilise un service de garde autorisé (par exemple, 61 % du groupe nombreux de travailleuses qualifiées), tandis que les mères occupant un emploi semi-qualifié (32 %) ou non qualifié (17 %) sont peu susceptibles d'y recourir.

Cette tendance n'était pas prévue parce que, dans toutes les provinces, les mères seules qui ont un très faible revenu -- telles les travailleuses semi-qualifiées ou non qualifiées -- ont accès à des places subventionnées dans des services de garde autorisés. Cependant, on peut voir clairement dans le tableau 38 que l'admissibilité à la garde subventionnée et le fait d'en bénéficier effectivement sont deux choses différentes.

TABLEAU 37
 UTILISATION DE LA GARDE AUTORISÉE ET NON AUTORISÉE
 SELON LE NIVEAU DE QUALIFICATION

| Fréquence % rangée % colonne | NON COMM | NON AUT | AUTORISÉE | Total |
|------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| CADRES/ PROFES | -- 2,4 24,3 9,0 | -- 3,2 31,8 9,5 | -- 4,4 43,7 11,3 | 5 300^ 10,1 100,0 |
| TECHN | -- 2,7 29,0 10,2 | -- 3,4 35,9 10,1 | -- 3,3 34,9 8,5 | 5 000^ 9,5 100,0 |
| CADRES INTERM | -- 0,8 16,9 2,9 | -- 1,2 26,2 3,7 | -- 2,7 56,8 6,9 | -- 4,7 100,0 |
| SUPERV | -- 1,4 41,4 5,2 | -- 0,7 20,4 2,0 | -- 1,3 38,1 3,3 | -- 3,4 100,0 |
| QUALIF | -- 5,2 20,6 19,2 | -- 4,7 18,8 14,0 | 8 000^ 15,2 60,4 39,2 | 13 300 25,2 100,0 |
| SEMI-QUAL | 4 500^ 8,5 31,7 31,4 | 5 100^ 9,7 36,2 28,7 | 4 500^ 8,6 32,0 22,0 | 14 100 26,8 100,0 |
| NON QUAL | -- 5,8 29,8 21,6 | 5 500^ 10,5 53,4 31,0 | -- 3,2 16,6 8,4 | 10 300 19,7 100,0 |
| INCERTAIN | 0 0,0 0,0 0,0 | -- 0,2 100,0 0,6 | 0 0,0 0,0 0,0 | -- 0,2 100,0 |
| Total | 14 300 27,1 | 17 800 33,8 | 20 500 38,9 | 52 500 100,0 |

Avant de conclure que les subventions pour les services de garde n'ont rien à voir avec l'utilisation de ces services, examinons le tableau 38, qui apporte quelques preuves contraires. La garde subventionnée pour les familles à faible revenu, en particulier les mères seules, est (ou l'était en 1988) surtout disponible au Québec, en Ontario et dans deux des provinces des Prairies. Elle est moins disponible dans les provinces Atlantiques et en Colombie-Britannique. Le recours à la garde autorisée par les mères seules occupées reflète cette accessibilité régionale de la garde subventionnée. Dans les provinces Atlantiques, le type de garde privilégié est la garde non commerciale; en Colombie-Britannique, la majorité des mères seules occupées utilisent un service de garde non autorisé commercial (les services de garde non autorisés ont droit aux subventions en Colombie-Britannique).

TABLEAU 38
UTILISATION DE LA GARDE AUTORISÉE ET NON AUTORISÉE SELON LA RÉGION

| Fréquence % % rangée % colonne | ATLANT | QUÉBEC | ONTARIO | PRAIRIES | C.-B. | Total |
|---|--------|--------|---------|----------|-------|--------|
| NON COMMERC | -- | -- | 5 500^ | -- | -- | 14 300 |
| | 4,5 | 4,7 | 10,5 | 4,2 | 2,9 | 27,1 |
| | 16,7 | 17,5 | 38,9 | 15,7 | 11,0 | 100,0 |
| | 54,4 | 24,2 | 27,2 | 19,2 | 26,8 | |
| NON AUTORISÉE | -- | -- | 6 400^ | -- | -- | 17 800 |
| | 2,5 | 5,7 | 12,2 | 7,2 | 6,1 | 33,8 |
| | 7,5 | 16,8 | 36,2 | 21,3 | 18,0 | 100,0 |
| | 30,5 | 29,0 | 31,6 | 32,6 | 54,9 | |
| AUTORISÉE | -- | 4 800^ | 8 400^ | 5 600^ | -- | 20 500 |
| | 1,2 | 9,1 | 15,9 | 10,6 | 2,0 | 38,9 |
| | 3,2 | 23,4 | 40,8 | 27,3 | 5,2 | 100,0 |
| | 14,9 | 46,6 | 41,0 | 48,0 | 18,2 | |
| Total | 4 400^ | 10 300 | 20 400 | 11 600 | 5 800 | 52 500 |
| | 8,3 | 19,6 | 38,7 | 22,1 | 11,1 | 100,0 |

5. ***Combien les mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire paient-elles pour faire garder leurs enfants pendant qu'elles travaillent?***

Il y a plusieurs façons d'examiner cette question. Le tableau 39 montre le coût annuel de la garde pour tous les enfants (habituellement un seul enfant) de la famille pendant que la mère seule travaille ou étudie. Comme la plupart des mères seules sont inactives et ne fréquentent pas une maison d'enseignement, environ 60 % des familles n'ont rien dépensé en frais de garde. Toutefois, le montant dépensé par les autres mères seules va jusqu'à 6 000 \$ par année (tous les chiffres reflètent les coûts en 1987). Environ 15 % des mères seules (près de la moitié de celles qui ont un emploi) paient entre 2 000 \$ et 6 000 \$ par année.

TABLEAU 39
 COÛT ANNUEL DE LA GARDE DES ENFANTS (1987)
 PENDANT QUE LA MÈRE SEULE TRAVAILLE OU EST AUX ÉTUDES

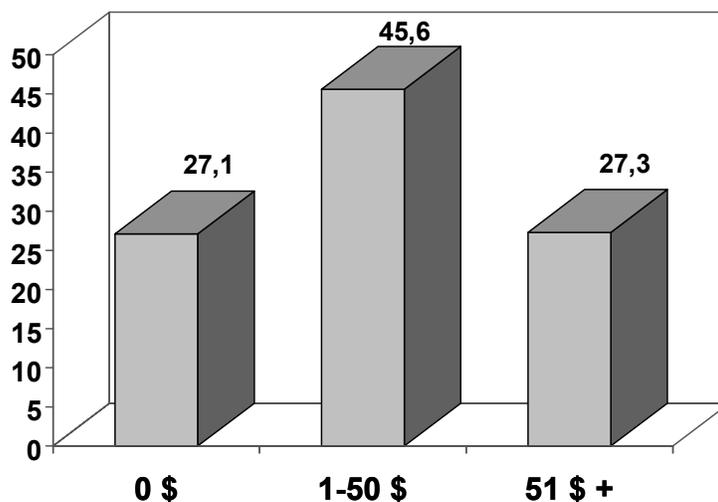
| Coût (\$) | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|-------------|--------------------|------|----------------------|-----------------------|
| ZÉRO | 88 200 | 59,7 | 88 200 | 59,7 |
| 1-999 | 24 000 | 16,2 | 112 200 | 76,0 |
| 1 000-1 999 | 10 900 | 7,4 | 123 100 | 83,3 |
| 2 000-2 999 | 9 200 [^] | 6,2 | 132 200 | 89,5 |
| 3 000-3 999 | 6 500 [^] | 4,4 | 138 700 | 93,9 |
| 4 000-4 999 | -- | 2,6 | 142 400 | 96,4 |
| 5 000-5 999 | -- | 1,9 | 145 200 | 98,3 |
| 6 000-6 999 | -- | 0,7 | 146 300 | 99,0 |
| 7 000-7 999 | -- | 0,2 | 146 600 | 99,3 |
| 8 000-8 999 | -- | 0,2 | 146 900 | 99,4 |
| 9 000-9 999 | -- | 0,4 | 147 500 | 99,8 |
| 11 000+ | -- | 0,2 | 147 700 | 100,0 |

Le coût hebdomadaire de la garde est plus utile à bien des égards et dépend moins de la mémoire à long terme de la mère. Le tableau 40 et le graphique 18 répartissent le coût hebdomadaire payé par les mères seules occupées en trois catégories : zéro, lorsque la mère n'a pas payé pour faire garder son ou ses enfants; de 1 \$ à 50 \$ par semaine; et plus de 50 \$ par semaine. Les données valent qu'on s'y attarde pour plusieurs raisons, si on les compare à la tendance qui caractérise toutes les familles dont la mère travaille et a des enfants d'âge préscolaire (voir Cleveland et Hyatt, 1994, p. 26). Premièrement, un plus faible pourcentage de mères seules ont accès à des services de garde gratuits (27 % comparativement à 36 %). Par conséquent, une proportion beaucoup plus importante d'entre elles paient entre 1 \$ et 50 \$ la garde des enfants (46 % comparativement à 34 %). Et en dépit de leur niveau de revenu moyen beaucoup plus faible, des pourcentages très semblables de mères seules et de mères mariées déboursent plus de 50 \$ par semaine (27 % comparativement à 30 %).

TABLEAU 40
 COÛT HEBDOMADAIRE DE LA GARDE, MÈRES SEULES OCCUPÉES

| COÛT | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|------------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| ZÉRO | 14 200 | 27,1 | 14 200 | 27,1 |
| 1 \$-50 \$ | 23 900 | 45,6 | 38 200 | 72,7 |
| 51 \$+ | 14 300 | 27,3 | 52 500 | 100,0 |

GRAPHIQUE 18
COÛT HEBDOMADAIRE DE LA GARDE
Mères seules occupées ayant des enfants d'âge préscolaire



Une comparaison des coûts horaires est utile pour déterminer si les mères seules paient des frais de garde relativement plus élevés, dans les faits, que les mères mariées. La tableau 41 présente une ventilation des coûts horaires par tranche de dollar. Ici, l'effet tant des subventions pour les services de garde que du faible revenu des mères seules les obligeant à recourir à des modes de garde moins coûteux devient évident. Tandis que seulement 12 % des mères mariées ont recours à des services de garde coûtant de zéro à 1 \$ de l'heure, 32 % des mères seules occupées les utilisent. Au total, donc (les données pour les familles biparentales sont présentées entre parenthèses, à titre de comparaison), 59 % des mères seules occupées paient moins de 1 \$ l'heure la garde d'un enfant (47 %), et 89 % paient moins de 2 \$ l'heure (84 %).

TABLEAU 41
COÛT HORAIRE DE LA GARDE, MÈRES SEULES OCCUPÉES
AYANT DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE

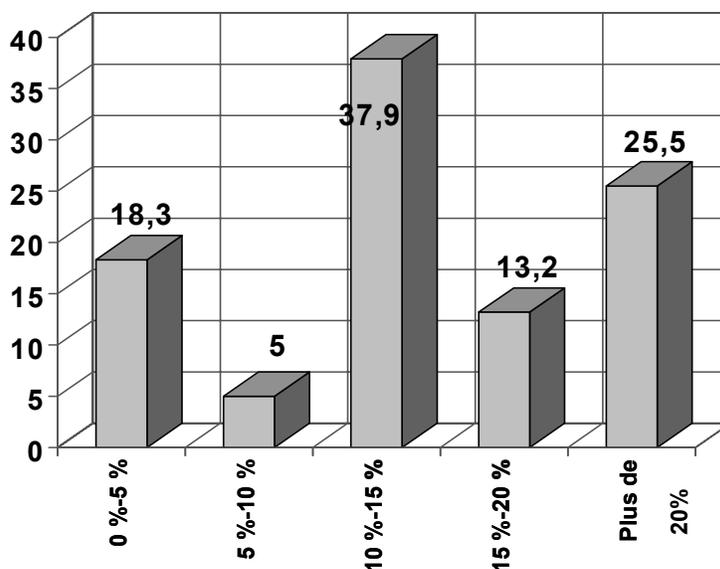
| COÛT | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|--------------|--------------------|------|----------------------|-----------------------|
| ZÉRO | 14 000 | 26,8 | 14 000 | 26,8 |
| 0-<1 \$ | 16 900 | 32,3 | 31 000 | 59,2 |
| 1 \$-<2 \$ | 15 700 | 29,9 | 46 600 | 89,1 |
| 2 \$-<3 \$ | 4 900 [^] | 9,3 | 51 500 | 98,4 |
| PLUS DE 3 \$ | -- | 1,6 | 52 300 | 100,0 |

Avant de conclure que ces montants en dollars sont négligeables, il vaut la peine de calculer la fraction (annuelle) du revenu de la mère seule qui est consacrée à l'achat de services de garde pour ses enfants. Bien sûr, cela varie d'une famille à l'autre selon la disponibilité des subventions, de la possibilité de faire garder ses enfants par une personne apparentée et du choix du type de garde que fait la mère. On peut voir dans le tableau 42 et le graphique 19 (desquels les familles ne payant rien sont exclues) que plus des trois quarts des mères seules consacrent plus de 10 % de leur revenu en frais de garde, presque 40 % y consacrent plus de 15 % et le quart d'entre elles y réservent plus de 20 % de leur revenu. Il ne s'agit pas là de fractions insignifiantes de son maigre revenu; à la limite, la part du revenu est manifestement assez importante pour influencer la décision de nombreuses mères seules d'entrer ou non sur le marché du travail.

TABLEAU 42
PROPORTION DU REVENU FAMILIAL CONSACRÉE AUX FRAIS DE GARDE, MÈRES SEULES

| Proportion | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|--------------|--------------------|------|----------------------|-----------------------|
| 0 %-5 % | 10 900 | 18,3 | 10 900 | 18,3 |
| 5 %-10 % | -- | 5,0 | 13 900 | 23,4 |
| 10 %-15 % | 22 600 | 37,9 | 36 500 | 61,3 |
| 15 %-20 % | 7 900 [^] | 13,2 | 44 300 | 74,5 |
| PLUS DE 20 % | 15 100 | 25,5 | 59 500 | 100,0 |

GRAPHIQUE 19
FRAIS DE GARDE ANNUELS - FRACTION DU REVENU FAMILIAL
Mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire



Bien entendu, le montant payé pour les services de garde varie selon le type de garde utilisé. Comme le montre le tableau 43, les mères qui recourent à la garde non commerciale ne paieront fort probablement rien pour ce service, tandis que la plupart des utilisatrices de l'un ou l'autre des services commerciaux paieront entre 1 \$ et 50 \$, une proportion importante devant par contre déboursier plus de 50 \$.

TABLEAU 43
COÛT HEBDOMADAIRE DE LA GARDE DES ENFANTS, MÈRES SEULES,
SELON LE TYPE DE GARDE UTILISÉ

| Fréquence % % rangée % colonne | NON COM | NON AUT | AUTORISÉE | Total |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------|
| ZÉRO | 9 700 [^] | -- | -- | 14 200 |
| | 18,3 | 3,7 | 4,9 | 27,1 |
| | 67,8 | 13,7 | 18,4 | 100,0 |
| | 67,7 | 11,0 | 12,8 | |
| 1 \$-50 \$ | -- | 8 900 [^] | 11 600 | 23 900 |
| | 6,4 | 16,9 | 22,1 | 45,5 |
| | 14,2 | 37,2 | 48,5 | 100,0 |
| | 23,9 | 50,0 | 56,7 | |
| 51 \$+ | -- | 6 900 [^] | 6 200 [^] | 14 300 |
| | 2,2 | 13,1 | 11,8 | 27,3 |
| | 8,2 | 48,3 | 43,4 | 100,0 |
| | 8,3 | 38,9 | 30,4 | |
| Total | 14 300 | 17 800 | 20 500 | 52 500 |
| | 27,1 | 33,8 | 38,9 | 100,0 |

Comme on pourrait s'y attendre, le montant hebdomadaire dépensé pour la garde des enfants est lié étroitement au revenu familial des mères seules. Tel que le montre le tableau 44 (pourcentages figurant dans la rangée du bas), la proportion des mères consacrant plus de 50 \$ par semaine à la garde de leurs enfants s'accroît directement avec le revenu, grim pant de 13 % pour celles gagnant moins de 10 000 \$ à plus de 50 % dans le cas de celles qui touchent un revenu supérieur à 30 000 \$.

TABLEAU 44

COÛT HEBDOMADAIRE DE LA GARDE, SELON LE REVENU DE LA MÈRE SEULE

| Fréquence % colonne | <10 000 | 10-20 000 | 20-30 000 | 30-40 000 | 40-50 000 | 50 000+ | Total |
|------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------|-------------|-------------|--------|
| ZÉRO | 6 900^ 40,2 | 4 700^ 26,6 | -- 14,2 | -- 15,6 | -- 2,3 | -- 31,1 | 14 200 |
| 1 \$-50 \$ | 8 100^ 47,0 | 9 000^ 50,9 | 5 800^ 49,3 | -- 32,6 | 0 0,0 | 0 0,0 | 23 942 |
| 51 \$+ | -- 12,7 | -- 22,4 | 4 300^ 36,4 | -- 51,7 | -- 97,6 | -- 68,9 | 14 300 |
| Total | 17 100 100,0 | 17 600 100,0 | 11 700 100,0 | -- 100,0 | -- 100,0 | -- 100,0 | 52 500 |

6. *Y a-t-il des indications d'obstacles particuliers à l'emploi ou de difficultés concernant les modes existants de garde auxquels auraient à faire face les mères seules?*

L'ENGE n'a pas recueilli de données objectives sur l'accessibilité, la commodité ou la qualité des services de garde utilisés ou considérés par les parents. Par conséquent, nous ne pouvons recourir à des distributions croisées ou à l'analyse de régression afin d'examiner comment les variations de ces attributs ont influé sur les décisions des parents concernant la garde de leurs enfants et l'emploi. L'ENGE a toutefois posé un éventail de questions de diverses perspectives qui touchent à ces points. En général, ces questions appellent des réponses subjectives (Quel type de garde ou de formule de travail auriez-vous préféré? Étiez-vous satisfait(e) des aspects suivants de votre mode de garde courant...? Avez-vous eu à faire face aux problèmes suivants concernant votre mode de garde principal...?) ou demandent qu'on précise des effets sans quantifier la cause (Avez-vous eu aucun des effets suivants liés au travail à cause de problèmes concernant la garde de votre enfant...? Pour quelle raison avez-vous cessé d'utiliser un mode particulier de garde?). Quoi qu'il en soit, les réponses à ces questions sont indicatives de l'importance relative de l'accessibilité, de la commodité et de la qualité du processus de choix d'un mode de garde, ainsi que du type d'effet que les problèmes liés à la garde des enfants peuvent causer.

Nous examinons les réponses données dans quatre sections différentes de l'ENGE : la satisfaction (section Q), les préférences (section O), les problèmes et les effets (section U) ainsi que le nombre de modes de garde utilisés et les motifs pour lesquels on a cessé d'y recourir (section T). Les données sur les préférences se rapportent aux modes de garde pour l'enfant le plus jeune de la famille et les estimations de la population sont produites à l'aide des « facteurs de pondération famille » fournis par Statistique Canada. Les données dans les trois autres sections ont trait aux modes de garde pour l'enfant choisi de la famille qui a été sélectionné au hasard; les estimations sont produites à l'aide des facteurs de pondération appliqués à la sélection de l'« enfant choisi ». Dans chaque cas, le sous-échantillon est défini comme il est décrit plus haut (seulement les familles monoparentales ayant à leur tête une femme qui a au moins un enfant d'âge préscolaire, excluant les familles ayant eu recours à un mode de garde inhabituel durant la semaine de référence, excluant les mères s'occupant de leurs propres enfants pendant qu'elles travaillaient, etc.).

Satisfaction à l'égard des modes de garde courants

À la section Q, on a posé à chaque mère une série de questions afin d'évaluer son degré de satisfaction concernant divers aspects du mode de garde principal qu'elle utilisait pour l'enfant choisi pendant qu'elle travaillait ou qu'elle était aux études (à noter que les projections n'ont trait qu'aux mères qui travaillaient ou qui étaient aux études pendant la semaine de référence, et non à toutes les mères). Le nombre et la formulation des questions variaient selon le mode de garde principal utilisé. À titre d'exemple, au parent interviewé on a demandé de préciser son degré de satisfaction concernant les aspects suivants : la commodité du lieu, le coût du service, l'accessibilité du service pendant les heures où il en avait besoin, la qualité de la nourriture servie, la propreté et la sécurité, le nombre de gardiens ou de gardiennes, l'instruction et la formation de ces derniers relativement à la garde d'enfants, leurs compétences et leur expérience dans le domaine, leur sensibilité aux besoins de l'enfant, la communication entre le parent et les gardiens et gardiennes, etc. Dans chaque cas, le parent devait indiquer s'il était très satisfait, moyennement satisfait, moyennement insatisfait ou très insatisfait concernant l'aspect particulier du mode de garde qu'il utilisait à ce moment-là pour son enfant. Des questions généralement semblables ont été posées aux mères qui utilisaient d'autres types de garde.

Statistique Canada fournit une variable sommaire qui donne la valeur moyenne des cotes de satisfaction de chaque répondant. Cette variable attribue la valeur « 1 » à « très insatisfait(e) », « 2 » à « moyennement insatisfait(e) », « 3 » à « moyennement satisfait(e) » et « 4 » à « très satisfait(e) ». Le point central de cette échelle est donc 2,5; ainsi, une répondante aurait une cote de satisfaction moyenne de 2,5 si elle avait un nombre égal de réponses de satisfaction et d'insatisfaction concernant les divers aspects du mode principal de garde utilisé pour son enfant.

Les résultats calculés pour cette variable sont de prime abord plutôt étonnants. Si nous qualifions d'insatisfaite la mère qui obtient une cote de satisfaction moyenne inférieure à 2,5, de moyennement satisfaite celle qui obtient entre 2,5 et 3,5 et de raisonnablement satisfaite celle qui obtient entre 3,5 et 4,0, nous obtenons le résumé suivant (tableau 45).

TABLEAU 45

TAUX MOYEN DE SATISFACTION CONCERNANT LA GARDE DE SON ENFANT

| Degré de satisfaction | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|-----------------------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| INSATISFAITE | -- | 1,0 | -- | 1,0 |
| MOYENNEMENT SAT | 17 200 | 22,1 | 18 000 | 23,1 |
| RAISONNABLEMENT SAT | 59 900 | 76,9 | 78 000 | 100,0 |

Il est difficile de savoir quoi conclure de ce tableau. Manifestement, les familles ne continuent pas, en général, de confier leur enfant à un service dont elles sont, en moyenne, insatisfaites. Il est tout aussi clair qu'une mère seule sur cinq qui a des enfants d'âge préscolaire utilise un service de garde dont elle n'est que moyennement satisfaite.

Les réponses des sections O, U et T du questionnaire, que nous examinons plus bas, présentent un portrait quelque peu différent de la satisfaction de la mère seule concernant la garde de son enfant. Comme nous le verrons, de nombreuses mères seules préféreraient utiliser un autre mode de garde que celui auquel elles ont recours présentement. De nombreuses familles déclarent par ailleurs avoir eu des problèmes importants à propos de la garde de leurs enfants, et signalent des conséquences négatives sur leur situation professionnelle. De même, bien que nombre de familles gardent le même service tout au long de l'année, un nombre important d'entre elles changent de gardien ou de gardienne une ou plusieurs fois durant l'année, en général à cause d'un problème qui a surgi. C'est dans ce contexte qu'il faut interpréter les données sur la « satisfaction ». Lorsqu'on demande aux familles si elles sont essentiellement satisfaites de leur service de garde courant, c'est un peu comme leur demander, peut-être, si elles font à peu près tout ce qu'elles peuvent compte tenu des ressources dont elles disposent, des types de service offerts localement et de leur qualité, et des contraintes de temps et d'argent avec lesquelles elles doivent composer. De temps à autre, les familles se heurtent effectivement à des problèmes importants concernant la garde de leurs enfants (en ce qui concerne la qualité, l'accessibilité et le coût des services, essentiellement). Mais les familles s'adaptent (par exemple, lorsqu'elles ont l'impression que les dispositions qu'elles ont prises relativement à des congés sont dommageables, lorsqu'il s'agit de trouver des solutions de rechange après avoir perdu un gardien ou une gardienne fiable, lorsqu'elles décident de convaincre un grand-parent de garder leur enfant à peu de frais si elles n'ont pas les moyens de recourir à un service de garde commercial). Les familles sont moyennement ou raisonnablement satisfaites du mode de garde qu'elles utilisent, en ce sens que c'est le mieux qu'elles puissent trouver dans les circonstances. Une telle interprétation, croyons-nous, concorde avec les réponses données aux autres questions examinées dans la présente section du rapport.

Préférences

Dans la section O de l'ENGE, on interroge les parents sur leurs modes de garde préférés. Il y a trois questions :

- Étant donné votre horaire de travail actuel et votre revenu actuel, quel service de garde préféreriez-vous le plus utiliser pour votre enfant pendant que vous êtes au travail?
- Utilisez-vous actuellement ce (ces) service(s) de garde pour votre enfant?
- [Si vous n'utilisez pas votre service de garde préféré] [q]uels facteurs vous empêchent d'utiliser ce (ces) services de garde pour votre enfant? (Suit une liste de facteurs.)

Les questions, manifestement, s'adressent uniquement aux mères qui travaillent actuellement. Le tableau 46 donne la répartition des réponses à la première question (type de garde préféré) pour le plus jeune enfant de la famille. De toute évidence, compte tenu de leur horaire de travail et de leur revenu actuels, les familles n'ont pas une réponse uniforme à la question de savoir quel genre de garde répond le mieux à leurs besoins.

En revanche, si nous comparons les réponses au mode de garde actuellement utilisé [encadré par des crochets], nous pouvons voir que considérablement plus de familles aimeraient recourir à une garderie autorisée (en milieu de travail, notamment) que le nombre qui y ont actuellement recours [41,9 % comparativement à 35,0 %] ou à la garde par une personne non apparentée au domicile de

l'enfant [13,1 % comparativement à 8,8 %], et qu'un peu plus d'entre elles souhaiteraient utiliser la garde autorisée en milieu familial [4,5 % comparativement à 3,9 %] que ce n'est le cas actuellement. Les « perdants » par comparaison aux habitudes actuelles sont la garde par une personne non apparentée à l'extérieur du domicile (gardiens ou gardiennes dans le voisinage) [13,2 % comparativement à 23,8 %] et la garde par une personne apparentée (souvent la grand-mère de l'enfant) [18,3 % comparativement à 26,1 %].

TABLEAU 46
 TYPE DE GARDE PRÉFÉRÉ

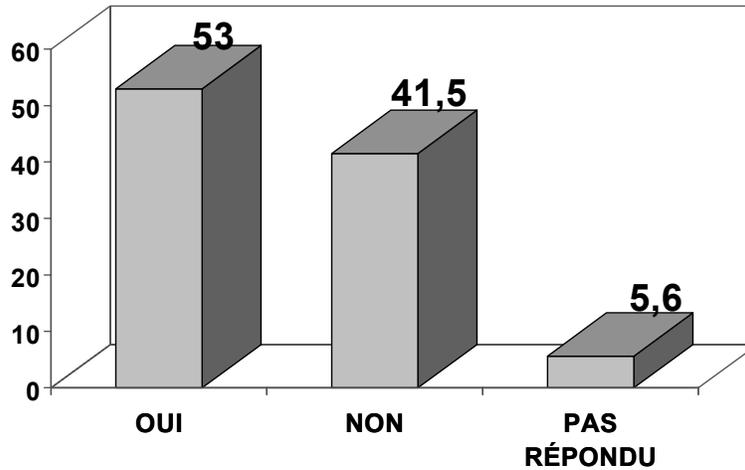
| Préférence | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|------------------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| GARDERIE | 9 200^ | 18,6 | 9 200^ | 18,6 |
| GARD TRAV | 11 500 | 23,2 | 20 800 | 41,9 |
| JARDIN D'ENF | -- | 3,7 | 22 600 | 45,6 |
| PARASCOLAIRE | -- | 1,3 | 23 200 | 46,8 |
| PERS NAP/DOM | 6 500^ | 13,1 | 29 700 | 60,0 |
| PERS NAP/EXT | 6 600^ | 13,2 | 36 300 | 73,2 |
| MILIEU FAM AUT | -- | 4,5 | 38 500 | 77,7 |
| PÈRE | -- | 0,1 | 38 600 | 77,8 |
| ENFANT MÊMES PAR | -- | 1,0 | 39 100 | 78,8 |
| PERS APPARENTÉE | 9 100^ | 18,3 | 48 100 | 97,1 |
| MÈRE/TRAVAIL | -- | 2,8 | 49 600 | 99,9 |
| SOI-MÊME | -- | 0,1 | 49 600 | 100,0 |

Le tableau 47 et le graphique 20 fournissent la réponse à la deuxième question. La plupart des familles utilisent leur type de garde préféré. Mais plus de 40 % des répondants (par comparaison au tiers dans le cas de l'ensemble des mères) indiquent qu'ils n'utilisent pas actuellement le type de garde qu'ils auraient préféré. Pourquoi pas? Ont répondu à cette question toutes les personnes ayant dit qu'elles n'utilisaient pas actuellement le mode de garde qu'elles auraient préféré. Le tableau 48 et le graphique 21 présentent les résultats. Par une large marge, c'est l'accessibilité (le service en question n'est pas disponible) qui est la raison indiquée (64 % des répondants), le coût arrivant loin au deuxième rang (21 % des répondants).

TABLEAU 47
 LES FAMILLES UTILISENT-ELLES ACTUELLEMENT
 LEUR MODE DE GARDE PRÉFÉRÉ?

| Réponse | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|-------------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| OUI | 27 800 | 53,0 | 27 800 | 53,0 |
| NON | 21 800 | 41,5 | 49 600 | 94,4 |
| PAS RÉPONDU | -- | 5,6 | 52 500 | 100,0 |

GRAPHIQUE 20
LES FAMILLES UTILISENT-ELLES LEUR MODE DE GARDE PRÉFÉRÉ?

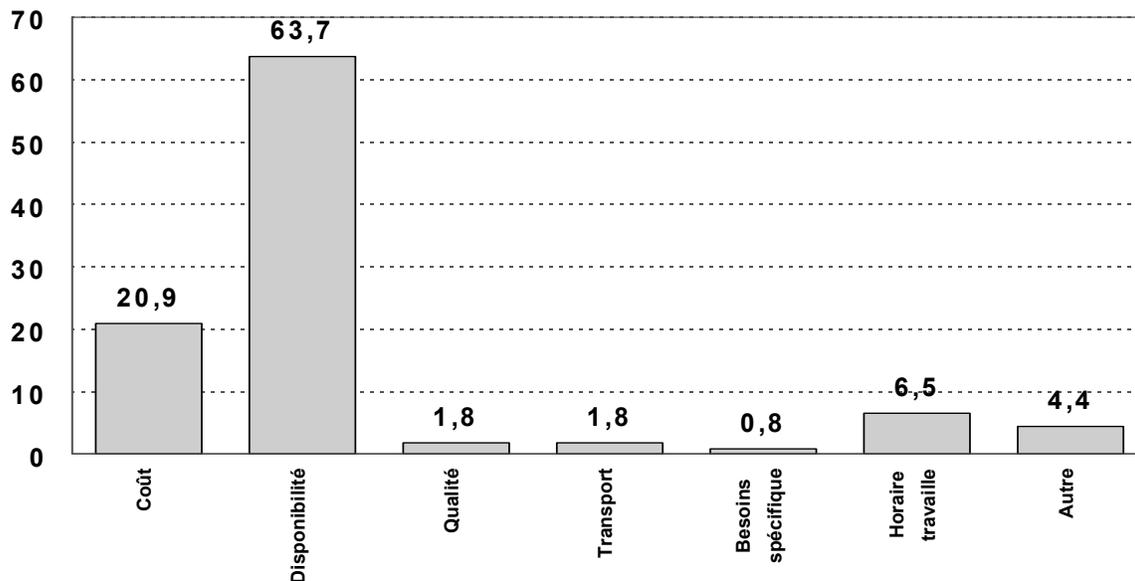


Le tableau 48 est intrigant. Vingt-sept pour cent environ des mères seules (64 % de 41,5 %) seraient empêchées de recourir à leur mode de garde préféré à cause de l'offre insuffisante de services.

TABLEAU 48

| RAISON POUR LAQUELLE LES FAMILLES NE PEUVENT UTILISER LEUR MODE DE GARDE PRÉFÉRÉ | | | | |
|--|--------------------|------|----------------------|-----------------------|
| RAISON | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
| COÛT | 4 400 [^] | 20,9 | 4 400 [^] | 20,9 |
| DISPONIB | 13 300 | 63,7 | 17 600 | 84,6 |
| QUALITÉ | -- | 1,8 | 18 000 | 86,4 |
| TRANSPORT | -- | 1,8 | 18 400 | 88,2 |
| BESOIN PART | -- | 0,8 | 18 600 | 89,1 |
| HORAIRE TRAV | -- | 6,5 | 19 900 | 95,6 |
| AUTRE | -- | 4,4 | 20 800 | 100,0 |

GRAPHIQUE 21
RAISON POUR LAQUELLE LES FAMILLES NE PEUVENT
UTILISER LEUR MODE DE GARDE PRÉFÉRÉ



Problèmes et effets sur le travail

La section U de l'ENGE évalue les principaux modes de garde utilisés au cours des 12 derniers mois pour l'enfant choisi. Afin de pouvoir comparer en gros nos estimations de la population produites pour la « satisfaction » et les « préférences », nous restreignons l'échantillon aux mères qui ont indiqué avoir travaillé au cours de la dernière année. On a posé deux ensembles de questions aux répondants, le premier à propos des genres de problèmes reliés à la garde de l'enfant, le second au sujet des effets des problèmes liés à la garde de l'enfant (sur la situation professionnelle de la mère).

On a demandé aux répondants auxquels des problèmes suivants ils avaient dû faire face pendant l'année écoulée :

- difficulté à maintenir un service de garde de bonne qualité pendant toute l'année;
- devoir prendre d'autres dispositions pour faire garder votre enfant parce que le (la) gardien(ne) n'était pas fiable;
- être inquiet(e) au sujet de la sécurité et du bien-être de votre enfant;
- trouver un service de garde pour votre enfant pendant l'été;
- trouver un service de garde pour votre enfant qui soit abordable;
- difficulté à trouver un(e) remplaçant(e) lorsque le (la) gardien(ne) n'était pas disponible;
- difficulté à trouver des services de garde de qualité uniformes pour votre enfant les heures de travail en soirée ou en fin de semaine;
- difficulté à trouver des services de garde compatibles pour votre enfant et qui offrent suffisamment de flexibilité pour répondre à vos besoins et qui conviennent à votre horaire;
- difficulté à trouver des services de garde pour votre enfant pendant des périodes de travail de pointe.

Lorsque la mère répondait par un oui à l'un ou l'autre de ces problèmes, on lui demandait alors si le problème en question l'avait irritée (pas du tout, un peu ou beaucoup). Très peu de mères ont répondu qu'un problème ne les avait pas irritées, les autres réponses se répartissant également entre « un peu » et « beaucoup ». Les tableaux 49 et 50 résument les résultats. Environ les deux cinquièmes (39 %) des mères seules occupées ont indiqué qu'elles n'avaient eu aucun problème concernant la garde de leur enfant pendant l'année, mais les autres trois cinquièmes ont répondu que c'était le cas. Environ 30 % des mères avaient trois problèmes ou plus à signaler concernant la garde de leur enfant pendant l'année. Bien entendu, certains problèmes sont mineurs, d'autres majeurs. Selon le tableau 50, environ les trois cinquièmes des mères seules occupées n'avaient pas de problèmes qui les avaient beaucoup irritées; mais deux mères seules occupées sur cinq avaient au moins un tel problème à signaler, et près de 20 % avaient trois problèmes ou plus qui les avaient irritées « beaucoup » au cours de l'année.

TABLEAU 49
NOMBRE DE PROBLÈMES SIGNALÉS CONCERNANT LA GARDE DES ENFANTS

| Nombre | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|--------|--------------------|------|----------------------|-----------------------|
| AUCUN | 24 400 | 38,9 | 24 400 | 38,9 |
| 1 | 11 800 | 18,8 | 36 200 | 57,7 |
| 2 | 7 400 [^] | 11,8 | 43 600 | 69,5 |
| 3 PLUS | 19 100 | 30,5 | 62 800 | 100,0 |

TABLEAU 50
PROBLÈMES CONCERNANT LA GARDE DES ENFANTS
DÉCLARÉS COMME AYANT BEAUCOUP IRRITÉ LA MÈRE

| Nombre | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|-----------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| AUCUN | 39 000 | 61,5 | 39 000 | 61,5 |
| 1 | 10 200 | 16,1 | 49 200 | 77,5 |
| 2 | -- | 5,1 | 52 400 | 82,6 |
| 3 ET PLUS | 11 100 | 17,4 | 63 500 | 100,0 |

La seconde série de questions posées aux mères dans la section U a trait aux effets que les inquiétudes causées par la garde de leur enfant avaient eues sur leur travail ou leurs études. Ici nous nous attardons uniquement aux conséquences sur le travail. Plus précisément, on a demandé aux répondants : « [...] les inquiétudes causées par la garde de [votre enfant]

- vous ont-elles amené(e) à envisager de quitter un emploi?
- vous ont-elles amené(e) à effectivement quitter un emploi?
- vous ont-elles amené(e) à refuser un emploi?
- vous ont-elles amené(e) à envisager de réduire vos heures de travail?
- vous ont-elles amené(e) à effectivement réduire vos heures de travail?
- vous ont-elles empêché(e) de faire des heures supplémentaires?
- vous ont-elles amené(e) à réduire votre engagement dans un emploi ou une carrière?
- vous ont-elles amené(e) à vous inquiéter de la garde de votre enfant pendant que vous étiez au travail?
- ont-elles affecté votre rendement au travail? »

Ces effets liés au travail ne sont pas d'égale importance; par exemple, plusieurs personnes envisagent de quitter leur emploi, mais peu d'entre elles le font effectivement. Cela veut dire qu'il est difficile d'interpréter les simples totaux des effets sur le travail. Le tableau 51 montre que si environ la moitié de toutes les mères qui travaillent n'ont connu aucun problème lié au travail, l'autre moitié en a eu. Alors que 24 % des mères qui travaillent ont dû faire face à un ou deux des effets mentionnés, 26 % des mères ont pour leur part éprouvé trois difficultés professionnelles ou plus pendant l'année.

TABLEAU 51
CONSÉQUENCES NÉGATIVES DE LA GARDE DE L'ENFANT SUR
L'EMPLOI DE LA MÈRE

| Nombre | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|-----------|-----------|------|-------------------------|--------------------------|
| AUCUN | 40 200 | 51,9 | 40 200 | 51,9 |
| 1 | 10 900 | 14,1 | 51 100 | 66,1 |
| 2 | 5 900^ | 7,6 | 57 000 | 73,7 |
| 3 ET PLUS | 20 400 | 26,3 | 77 300 | 100,0 |

Nombre de modes de garde utilisés et auxquels il est mis fin

La plupart des mères qui travaillent n'ont recours qu'à un mode principal de garde pour l'enfant choisi au cours de l'année entière -- elles ne passent pas d'un mode à l'autre. Le tableau 52 montre que les deux tiers des mères seules qui occupent un emploi gardent le même mode tout au long de l'année. Environ deux sur dix utilisent deux modes (c'est-à-dire qu'elles changent une fois dans l'année). Environ une sur dix finit par utiliser trois modes ou plus pendant l'année, parce qu'elle le désire, parce que le gardien ou la gardienne ont cessé d'offrir leurs services, à cause de changements dans sa situation professionnelle ou pour d'autres raisons.

TABLEAU 52
NOMBRE DE MODES UTILISÉS DURANT L'ANNÉE
PENDANT QUE LA MÈRE TRAVAILLAIT OU ÉTUDIAIT

| Nombre | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|-----------|-----------|------|-------------------------|--------------------------|
| 1 | 50 100 | 66,5 | 50 100 | 66,5 |
| 2 | 16 200 | 21,5 | 66 200 | 88,0 |
| 3 ET PLUS | 9 000^ | 12,0 | 75 300 | 100,0 |

Une autre façon d'analyser les mêmes informations est d'examiner le nombre de fois où la mère a cessé de recourir à un service de garde donné (tableau 53). La mère qui utilise deux modes et qui a toujours recours au second à la fin de l'année comptera pour une cessation, celle qui utilise trois modes aura mis fin deux fois au service qu'elle utilisait, ainsi de suite. Environ 53 % des mères seules qui travaillaient durant l'année écoulée n'ont mis fin à aucun mode principal de garde qu'elles utilisaient pour l'enfant choisi. Environ 29 % l'ont fait une fois, environ 12 % deux fois et environ 5 % trois fois ou plus. Les raisons pour lesquelles les mères changent de mode de garde sont multiples; certains changements traduisent un problème, d'autres sont rendus nécessaires par l'évolution des besoins de l'enfant en vieillissant. Il y a, néanmoins, énormément de mères qui changent de mode de garde pour leur enfant sur une période d'un an.

TABLEAU 53
 NOMBRE DE FOIS OÙ IL A ÉTÉ MIS FIN
 À UN MODE DE GARDE SUR UNE PÉRIODE D'UN AN

| Nombre | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|-----------|-----------|------|-------------------------|--------------------------|
| AUCUNE | 40 100 | 53,3 | 40 100 | 53,3 |
| 1 | 21 900 | 29,1 | 62 000 | 82,4 |
| 2 | 9 400 | 12,4 | 71 400 | 94,8 |
| 3 ET PLUS | -- | 5,2 | 75 300 | 100,0 |

7. *Y a-t-il des indications comme quoi les mères seules d'enfants d'âge préscolaire prendraient des décisions différentes concernant la garde de leurs enfants et leur travail si le coût des services de garde devait changer?*

La section Q de l'ENGE est intitulée « Évaluation du mode de garde principal ». Parmi les enfants d'une famille, un enfant « choisi » est sélectionné, et l'on pose des questions détaillées concernant le principal mode de garde utilisé pour cet enfant pendant que la mère travaille ou est aux études (ces questions ne sont pas posées aux mères inactives au moment de l'enquête). On pose à la mère les deux questions suivantes :

« Supposez que le prix de ce mode de garde doive augmenter. Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux de combien il devrait augmenter avant que vous songiez à rechercher un autre mode de garde pour votre enfant?

- De 0 %, vous ne pouvez vous permettre aucune augmentation
- De 25 %
- De 50 %
- De 100 %

- Vous n'envisager [sic] pas de chercher pour un autre mode de garde de l'enfant même si le prix augmentait de plus du double.

Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux de combien il devrait augmenter avant que vous ne quittiez votre emploi (ou vos études)?

- De 0 %, vous ne pouvez vous permettre aucune augmentation
- De 25 %
- De 50 %
- De 100 %

- Vous n'envisageriez pas de quitter votre emploi (ou vos études) même si le prix augmentait de plus du double. »

En répondant à ces questions, la mère qui travaille (en l'occurrence, la mère seule qui travaille et qui a un enfant d'âge préscolaire) évalue d'elle-même sa sensibilité aux augmentations du prix de la garde de son enfant. Bien entendu, pour les besoins des politiques à établir, nous nous intéressons en réalité à la sensibilité aux *diminutions* dans le coût des services de garde et nous nous intéressons davantage aux informations fournies par les mères qui ne font actuellement *pas* partie de la population active; néanmoins, ces informations devraient être utiles.

Il importe de souligner ici que ces questions n'ont été posées qu'aux mères ayant déclaré qu'elles versaient actuellement une somme quelconque pour la garde de leur enfant. Par conséquent, *les mères qui ne paient actuellement rien pour faire garder leur enfant pendant qu'elles travaillent ne répondent pas à ces questions.*

Pour les besoins du présent rapport, nous avons codé en deux catégories les réponses à chacune des questions précitées. Les mères qui ont répondu entre 0 % et 25 % ont été considérées comme assez sensibles aux changements dans le prix de la garde, et nous leur avons attribué le code « SENSIB ». Les mères qui ont répondu qu'il faudrait que ce prix augmente de 50 % ou plus avant qu'elles changent leur décision courante ont été considérées comme relativement insensibles aux changements dans le prix de la garde; nous leur avons attribué le code « INSENSIB ».

L'interprétation de ces informations déclarées par les répondantes pose plusieurs problèmes. Premièrement, puisqu'on demande aux mères de faire un jugement hypothétique, il n'y a aucune norme à laquelle comparer l'exactitude de leur estimation. Deuxièmement, la question concernant l'éventualité de quitter son emploi est dans une certaine mesure illogique. Puisque toute mère a l'option de changer de mode de garde si le prix du service actuel augmente, il semble déraisonnable de penser qu'elle déciderait plutôt de quitter son emploi dans ces circonstances. Toutefois, les réponses recueillies par les enquêteurs indiquent que ce n'est pas ainsi que les mères ont interprété la question. Il semble raisonnable de supposer que les mères ont en fait répondu à la question suivante : « Si le prix de tous les services de garde disponibles devaient augmenter, de combien faudrait-il qu'il augmente avant que vous ne quittiez votre emploi? » C'est ainsi que nous interpréterons les réponses données à cette question dans l'ENGE.

Le tableau 54 indique que la grande majorité (69 %) des mères seules ayant de jeunes enfants changeront de mode de garde si le prix de celui-ci augmente de 25 %. Cependant, comme le montre le tableau 55, une hausse semblable aura, comme on pourrait s'y attendre, un effet plus

mitigé, mais tout de même important, sur le nombre de mères seules occupées; environ 40 % des mères seules quitteraient leur emploi si le coût des services de garde augmentait de 25 %.

TABLEAU 54
SENSIBILITÉ DU CHOIX D'UN MODE DE GARDE À LA HAUSSE DU PRIX DE CE SERVICE

| Catégorie | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|-----------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| INSENSIB | 17 100 | 30,8 | 17 100 | 30,8 |
| SENSIB | 38 500 | 69,2 | 55 600 | 100,0 |

TABLEAU 55
SENSIBILITÉ DE LA DÉCISION DE LA MÈRE DE QUITTER
SON EMPLOI À LA HAUSSE DU PRIX DE LA GARDE

| Catégorie | Fréquence | % | Fréquence cumulative | Pourcentage cumulatif |
|-----------|-----------|------|----------------------|-----------------------|
| INSENSIB | 33 400 | 60,1 | 33 400 | 60,1 |
| SENSIB | 22 200 | 39,9 | 55 600 | 100,0 |

La mesure dans laquelle, pour ces deux décisions, les mères se disent sensibles à une hausse du prix des services de garde varie d'une région à l'autre, les mères au Québec et en Colombie-Britannique étant beaucoup plus sensibles que celles des autres régions, et les mères seules des provinces Atlantiques et des Prairies étant un peu moins sensibles à une telle hausse. Comme le tableau 56 le montre, environ 55 % des mères dans la plupart des régions changeraient de mode de garde si son prix devait augmenter, tandis qu'environ 75 % d'entre elles en feraient autant en Colombie-Britannique et près de 85 % au Québec. Environ 30 % des mères quitteraient leur emploi en Ontario, dans l'Atlantique ou dans les Prairies si le coût de la garde augmentait; en Colombie-Britannique et au Québec, les pourcentages correspondants sont de 36 % et 55 % respectivement.

TABLEAU 56
SENSIBILITÉ DU CHOIX DU MODE DE GARDE SELON LA RÉGION

| Fréquence % rangée | INSENSIB | SENSIB | Total |
|-----------------------|------------------|------------------|------------------|
| ATLANT | 1 493,9 47,16 | 1 673,8 52,84 | 3 167,7 100,0 |
| QUÉBEC | 2 799,2 15,48 | 1 528,2 84,52 | 18 082 100,0 |
| ONTARIO | 6 861,5 37,54 | 11 415 62,46 | 18 277 100,0 |
| PRAIRIES | 4 972 40,69 | 7 246,4 59,31 | 12 218 100,0 |
| C.-B. | 1 011,2 26,05 | 2 870 73,95 | 3 881,2 100,0 |
| Total | 17 137,9 | 38 488 | 55 625,9 |

TABLEAU 57
SENSIBILITÉ DE LA DÉCISION DE LA MÈRE
CONCERNANT SON EMPLOI, SELON LA RÉGION

| Fréquence % rangée | INSENSIB | SENSIB | Total |
|-----------------------|------------------|------------------|------------------|
| ATLANT | 2 258,8 71,31 | 908,95 28,69 | 3 167,7 100,0 |
| QUÉBEC | 7 704,8 42,61 | 10 377 57,39 | 18 082 100,0 |
| ONTARIO | 12 410 67,90 | 5 867,3 32,10 | 18 277 100,0 |
| PRAIRIES | 8 542,3 69,91 | 3 676,1 30,09 | 12 218 100,0 |
| C.-B. | 2 488 64,10 | 1 393,2 35,90 | 3 881,2 100,0 |
| Total | 33 403,5 | 22 222,4 | 55 625,9 |

Les mères seules sont considérablement plus susceptibles que les mères vivant en couple de changer de mode de garde et de quitter leur emploi si le prix de la garde devait augmenter. Le tableau 58 montre que 68 % des mères seules, comparativement à 56 % des mères mariées, modifieraient leur choix d'un service de garde. Selon le tableau 59, les mères seules sont presque deux fois plus sensibles à la hausse du prix de la garde (39 % d'entre elles quitteraient leur emploi, par comparaison à 22 % des mères mariées.)

TABLEAU 58
SENSIBILITÉ DU CHOIX DU MODE DE GARDE SELON QUE
LA MÈRE VIT EN COUPLE OU NON

| Fréquence % rangée | INSENSIB | SENSIB | Total |
|-----------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| EN COUPLE | 178 200 43,7 | 228 900 56,2 | 407 100 100,0 |
| NON EN COUPLE | 19 000 31,8 | 40 700 68,1 | 59 700 100,0 |
| Total | 197 300 | 269 600 | 466 900 |

TABLEAU 59
SENSIBILITÉ DE LA DÉCISION DE LA MÈRE CONCERNANT SON EMPLOI
SELON QU'ELLE VIT EN COUPLE OU NON

| Fréquence % rangée | INSENSIB | SENSIB | Total |
|-----------------------|-----------------|----------------|------------------|
| EN COUPLE | 313 600 77,6 | 90 200 22,3 | 403 800 100,0 |
| NON EN COUPLE | 36 200 60,5 | 23 600 39,4 | 59 700 100,0 |
| Total | 349 800 | 113 700 | 463 500 |

En examinant les tableaux 60 et 61 ainsi que le graphique 22, on voit clairement qu'il y a également des différences entre les mères seules selon leur état matrimonial. Tant par rapport au choix du mode de garde que par rapport à la décision d'occuper un emploi rémunéré sur le marché du travail, les mères seules qui n'ont jamais été mariées sont considérablement plus sensibles aux changements dans le prix des services de garde. Si le prix de leur service actuel devait augmenter de 25 %, 78 % d'entre elles déclarent qu'elles changeraient de mode de garde, comparativement à 63 % dans le cas des mères séparées, divorcées ou veuves. De même, 43 % des mères qui n'ont jamais été mariées quitteraient leur emploi, par comparaison à 38 % des autres mères seules.

TABLEAU 60
SENSIBILITÉ DU CHOIX DU MODE DE GARDE SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL

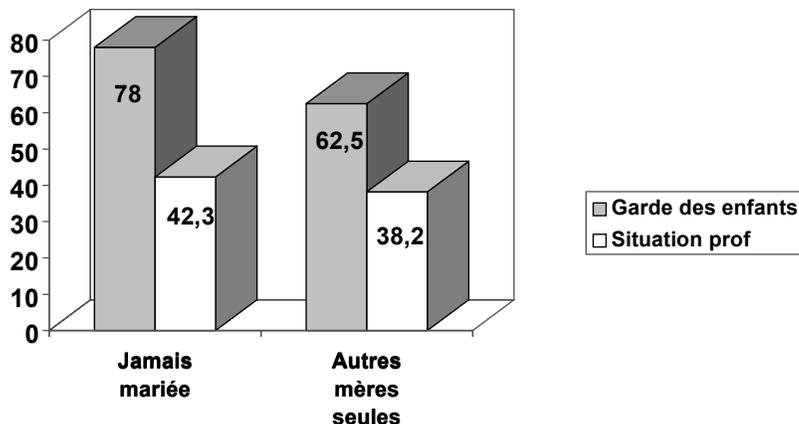
| Fréquence % rangée | INSENSIB | SENSIB | Total |
|-----------------------|----------------------------|----------------|-----------------|
| JAMAIS MARIÉE | 5 300 [^] 21,9 | 18 600 78,0 | 23 900 100,0 |
| AUTRES | 11 900 37,4 | 19 900 62,5 | 31 700 100,0 |
| Total | 17 100 | 38 500 | 55 600 |

TABLEAU 61
SENSIBILITÉ DE LA DÉCISION DE QUITTER SON EMPLOI
SELON L'ÉTAT MATRIMONIAL

| Fréquence % rangée | INSENSIB | SENSIB | Total |
|-----------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| JAMAIS MARIÉE | 13 786 57,70 | 10 105 42,30 | 23 891 100,0 |
| AUTRES | 19 617 61,82 | 12 117 38,18 | 31 735 100,0 |
| Total | 33 403,5 | 22 222,4 | 55 625,9 |

**GRAPHIQUE 22
SENSIBILITÉ DU CHOIX DE LA GARDE ET DE L'EMPLOI
AU PRIX DE LA GARDE**

Selon l'état matrimonial de la mère seule



Les tableaux 62 et 63 et le graphique 23 sont intrigants. Le tableau 62 montre, comme on pourrait peut-être s'y attendre, que si le prix de la garde monte, l'effet d'une hausse de 25 % dans son prix s'accroît également. Autrement dit, les mères qui paient plus cher leurs services de garde sont plus sensibles à d'autres augmentations de prix. Par contre, le tableau 63 révèle une tendance différente pour ce qui est de l'effet du prix de la garde sur la décision de la mère concernant son emploi. Celles qui paient plus cher pour faire garder leur enfant (plus de 50 \$ par semaine) sont moins susceptibles de quitter leur emploi à la suite d'une hausse de prix que celles qui paient actuellement entre 1 \$ et 50 \$ par semaine. Pourquoi? La réponse la plus probable se trouve dans le tableau 44, qui montre que les mères qui ont recours aux services de garde les plus coûteux ont en général un revenu plus élevé, et ont donc une plus grande incitation à conserver leur emploi.

TABLEAU 62
 SENSIBILITÉ DU CHOIX DU MODE DE GARDE SELON LE COÛT DE LA GARDE

| Fréquence % rangée | INSENSIB | SENSIB | Total |
|-----------------------|------------------|------------------|------------------|
| ZÉRO | 1 067,1 48,31 | 1 141,7 51,69 | 2 208,8 100,0 |
| 1 \$-50 \$ | 12 196 32,26 | 25 603 67,74 | 37 798 100,0 |
| 51 \$+ | 3 853,2 25,53 | 11 241 74,47 | 15 095 100,0 |
| Total | 17 115,8 | 37 986 | 55 101,8 |

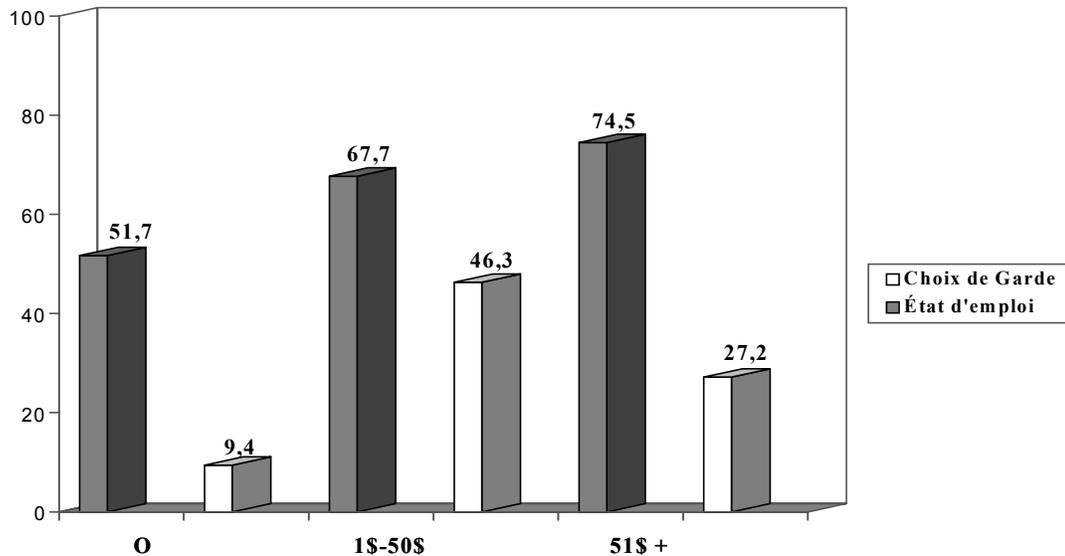
TABLEAU 63
 SENSIBILITÉ DE L'EMPLOI DE LA MÈRE AU COÛT DE LA GARDE

| Fréquence % rangée | INSENSIB | SENSIB | Total |
|-----------------------|-----------------|------------------|------------------|
| ZÉRO | 2 002 90,64 | 206,83 9,36 | 2 208,8 100,0 |
| 1 \$-50 \$ | 20 318 53,75 | 17 481 46,25 | 37 798 100,0 |
| 51 \$+ | 10 985 72,77 | 4 109,9 27,23 | 15 095 100,0 |
| Total | 33 304,4 | 21 797,4 | 55 101,8 |

GRAPHIQUE 23

SENSIBILITÉ DU CHOIX DE LA GARDE ET DE L'EMPLOI AU PRIX DE LA GARDE

Pourcentage des mères seules sensibilisé au coût d'augmentation de 25%



Les tableaux 64 et 65, en combinaison avec les tableaux 62 et 63, montrent les relations complexes qui existent entre le prix des services de garde et le revenu familial des mères seules. À mesure que le revenu augmente, dans le tableau 64, il n'y a pas d'accroissement particulier de la sensibilité à la majoration du prix de la garde avant qu'on atteigne les niveaux de revenu plus élevés, où le nombre de familles est faible. En général, les familles à tous les niveaux de revenu sont assez sensibles à une augmentation de 25 % dans le prix de leur service de garde; la grande majorité d'entre elles changeraient de mode de garde. En revanche, à mesure que le revenu augmente, et que par conséquent la rémunération tirée du travail s'accroît, le tableau 65 montre que la sensibilité aux hausses du prix de la garde diminue clairement.

TABLEAU 64
SENSIBILITÉ DU CHOIX DU MODE DE GARDE SELON LE REVENU DE LA MÈRE SEULE

| Fréquence % rangée | INSENSIB | SENSIB | Total |
|-----------------------|------------------|------------------|------------------|
| <10 000 \$ | 6 071,7 30,29 | 13 974 69,71 | 20 046 100,0 |
| 10-20 000 | 5 705,4 31,56 | 12 374 68,44 | 18 080 100,0 |
| 20-30 000 | 3 983,7 32,89 | 8 127,9 67,11 | 12 112 100,0 |
| 30-40 000 | 566,64 17,79 | 2 618,8 82,21 | 3 185,5 100,0 |
| 40-50 000 | 102,95 8,56 | 1 099,4 91,44 | 1 202,4 100,0 |
| 50 000+ | 707,58 70,69 | 293,41 29,31 | 1 001 100,0 |
| Total | 17 137,9 | 38 488 | 55 625,9 |

TABLE 65
SENSIBILITÉ DE L'EMPLOI DE LA MÈRE, SELON LE REVENU DE LA MÈRE SEULE

| Fréquence % rangée | INSENSIB | SENSIB | Total |
|-----------------------|------------------|------------------|------------------|
| <10 000 \$ | 10 064 50,20 | 9 981,9 49,80 | 20 046 100,0 |
| 10-20 000 | 9 824,8 54,34 | 8 254,8 45,66 | 18 080 100,0 |
| 20-30 000 | 9 111,4 75,23 | 3 000,2 24,77 | 12 112 100,0 |
| 30-40 000 | 2 289,1 71,86 | 896,35 28,14 | 3 185,5 100,0 |
| 40-50 000 | 1 113,2 92,58 | 89,158 7,42 | 1 202,4 100,0 |
| 50 000 \$+ | 1 001 100,00 | 0 0,00 | 1 001 100,0 |
| Total | 33 403,5 | 22 222,4 | 55 625,9 |

8. *Quelles caractéristiques spéciales distinguent les mères n'ayant jamais été mariées des mères divorcées, séparées ou veuves?*

Dans une annexe de données séparée accompagnant ce rapport, il y a un grand nombre de tableaux (prenant pour modèles ceux analysés plus haut) qui présentent séparément des informations sur les caractéristiques et les choix des mères n'ayant jamais été mariées, des autres mères seules (que nous appellerons « les mères divorcées et séparées ») et des mères mariées. Nous ne reproduirons pas ces tableaux dans la présente section, mais examinerons certaines des tendances qui s'en dégagent. Le tableau 66 ci-dessous résume les caractéristiques principales des différents types de mères seules par comparaison aux mères mariées.

Le tableau indique qu'il y a des différences sensibles entre les mères n'ayant jamais été mariées et les mères divorcées et séparées. Examinons certaines de ces différences. Les mères divorcées et séparées sont un peu moins susceptibles d'habiter au Québec ou dans les provinces Atlantiques que les mères n'ayant jamais été mariées ou les mères mariées. Les mères divorcées et séparées (vraisemblablement en raison du moment de la séparation) ont beaucoup moins de chances que les autres mères d'avoir des enfants de moins de 3 ans. Les mères n'ayant jamais été mariées sont des cas particuliers en ce qui concerne le statut d'immigrant : 90 % sont nées au Canada, comparativement à 80 % pour les autres deux groupes. De nombreuses mères mariées ont plus d'un enfant ayant moins de 10 ans. Environ la moitié des mères divorcées et séparées n'ont qu'un enfant âgé de moins de 10 ans, tandis que plus de 70 % des mères qui n'ont jamais été mariées ont un seul enfant de cet âge.

L'instruction, dit-on, détermine les chances qu'on a dans la vie. Si tel est le cas, les mères n'ayant jamais été mariées risquent d'avoir leur part de mauvaise fortune; 80 % d'entre elles (par opposition à 65 % des mères divorcées et séparées et à 58 % des mères mariées) n'ont terminé que leurs études primaires ou secondaires. En revanche, seulement 12 % des mères n'ayant jamais été mariées détiennent un diplôme collégial ou un grade universitaire, comparativement à 21 % des mères divorcées et séparées et à 32 % des mères mariées. Les écarts dans les niveaux de scolarité se reflètent dans les niveaux de qualification : 74 % des mères qui n'ont jamais été mariées sont semi-qualifiées ou non qualifiées, ou n'ont pas travaillé au cours des cinq dernières années. Par comparaison, 60 % des mères divorcées et séparées et 49 % des mères mariées sont dans cette situation. Les mères qui ne se sont jamais mariées sont aussi beaucoup plus jeunes que les autres; la moitié d'entre elles ont moins de 25 ans, tandis que 12 % seulement des autres mères font partie du même groupe d'âge. En partie à cause de ces écarts d'instruction et d'âge, seulement 29 % des mères n'ayant jamais été mariées sont occupées, comparativement à 43 % des mères divorcées et séparées ou à 47 % des mères mariées. Cela se traduit directement en écarts de revenu; 71 % des mères qui n'ont jamais été mariées gagnent moins de 10 000 \$ par année, par opposition à 45 % des mères divorcées et séparées. Soixante et un pour cent des mères mariées ont un revenu inférieur à 10 000 \$. Les pourcentages des mères qui gagnent moins de 20 000 \$ sont de 91 %, 80 % et 82 % respectivement.

Il y a également des différences en ce qui concerne l'utilisation des services de garde (la plupart de ces pourcentages n'ont trait qu'aux mères occupées). Tant les mères n'ayant jamais été mariées (74 %) que les mères divorcées et séparées (71 %) consacreront fort probablement plus de 10 % de leur revenu annuel à payer des frais de garde occasionnés par le fait qu'elles travaillent. Les mères seules sont moins susceptibles de recourir à la garde non commerciale (lorsqu'elles le font, 58 %

des services sont assurés au domicile dans le cas des mères n'ayant jamais été mariées, comparativement à 40 % dans le cas des mères divorcées et séparées). Les mères seules utiliseront tout probablement des services de garde autorisés (32 % des mères n'ayant jamais été mariées et 42 % des mères divorcées et séparées). La plupart d'entre elles (environ 70 %) bénéficieront de la garde subventionnée. De nombreuses subventions iront aux mères chômeuses (environ 49 % de celles reçues par les mères n'ayant jamais été mariées et environ 23 % de celles reçues par les mères divorcées et séparées).

Par ailleurs, comme on peut le voir dans le tableau 66, les mères seules sont assez sensibles au prix de la garde. Quelque 78 % des mères n'ayant jamais été mariées changeraient de mode de garde si le prix de ce dernier augmentait de 25 %, par comparaison à 63 % des mères divorcées et séparées et à 56 % des mères mariées. Toutes les mères seules sont assez sensibles à l'augmentation des frais de garde lorsqu'il s'agit de prendre une décision concernant leur emploi : 42 % des mères n'ayant jamais été mariées et 39 % des mères divorcées et séparées (comparativement à 23 % des mères mariées) quitteraient leur emploi plutôt que de payer 25 % de plus.

Enfin, il importe de rappeler au lecteur qu'il doit faire preuve de prudence lorsqu'il interprète ces comparaisons simples des différents types de mères seules par rapport aux mères mariées. Il est bien documenté qu'il y a des écarts importants et grandissants entre les mères seules et les mères mariées, ainsi qu'entre les différents types de mères seules (Dooley, 1995). En contrôlant l'âge, on constaterait vraisemblablement, par exemple, une réduction des écarts dans le degré d'instruction entre les mères seules et les mères mariées, ainsi qu'entre les mères n'ayant jamais été mariées et les mères seules qui l'ont déjà été.

TABLEAU 66
MÈRES N'AYANT JAMAIS ÉTÉ MARIÉES, MÈRES DIVORCÉES ET SÉPARÉES
ET MÈRES MARIÉES

| CARACTÉRISTIQUES | JAMAIS MARIÉES | DIVORCÉES ET SÉPARÉES | MARIÉES |
|---|--|--|--|
| Région | Atlantique 11,4 % Québec 28,8 % | Atlantique 7,2 % Québec 18,9 % | Atlantique 9,7 % Québec 25,3 % |
| Âge du plus jeune enfant | 65 % <3 ans | 40 % <3 ans | 63 % <3 ans |
| Statut d'immigrant | 90 % nées au Canada | 77 % nées au Canada | 82 % nées au Canada |
| Nombre d'enfants de moins de 10 ans | 71 % un seul enfant | 51 % un seul enfant | 39 % un seul enfant |
| Instruction | 80 % prim/sec 12 % dip/grade | 65 % prim/sec 21 % dip/grade | 58 % prim/sec 32 % dip/grade |
| Âge de la mère | 50 % <25 ans | 12 % <25 ans | 12 % <25 ans |
| Occupées | 29 % | 44 % | 47 % |
| Occupées à temps plein | 22 % | 37 % | 33 % |
| Col blanc | 37 % | 49 % | 61 % |
| Niveau de qualification | 74 % semi-qualifiée, non qualifiée, jamais travaillé | 60 % semi-qualifiée, non qualifiée, jamais travaillé | 49 % semi-qualifiée, non qualifiée, jamais travaillé |
| Revenu de la mère | 71 % <10 000 \$ 91 % <20 000 \$ | 45 % <10 000 \$ 80 % <20 000 \$ | 61 % <10 000 \$ 82 % <20 000 \$ |
| Consacrent plus de 10 % du revenu familial à la garde des enfants | 84 % des mères occupées | 71 % des mères occupées | 20 % des mères occupées |
| Utilisent la garde non commerciale | 31 % des mères occupées | 26 % des mères occupées | 46 % des mères occupées |
| Utilisent la garde autorisée | 32 % des mères occupées | 42 % des mères occupées | 15 % des mères occupées |
| Garde non commerciale au domicile de l'enfant | 58 % de la garde non commerciale | 40 % de la garde non commerciale | 68 % de la garde non commerciale |
| Plus jeune enfant à la maternelle | 16 % | 26 % | 18 % |
| Reçoivent subventions | 22 % | 29 % | 3 % |
| Celles utilisant la garde autorisée qui touchent des subventions | 69 % | 70 % | 13 % |
| Proportion des subventions aux chômeuses | 49 % | 23 % | 31 % |
| Garde sensible au prix | 78 % | 63 % | 56 % |
| Emploi sensible au prix | 42 % | 39 % | 23 % |

Chapitre deux

Analyse de régression des décisions que prennent les mères seules concernant l'emploi et la garde de leurs enfants

Dans la présente section, nous analysons, à l'aide d'un modèle économétrique, le double choix que doivent faire les mères seules au Canada en ce qui concerne la garde de leurs enfants et l'emploi. Le modèle utilisé est semblable à celui employé par Cleveland, Gunderson et Hyatt (1996) et par Cleveland et Hyatt (1994). Nous estimons en outre les effets probables du revenu d'aide sociale sur la décision des mères seules concernant leur emploi. Les résultats des estimations découlant de l'application du modèle sont présentés dans la cette section.

Le modèle empirique

Dans ce modèle, les mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire décident si elles travailleront ou non sur le marché du travail. Suivant une approche économique standard, nous supposons que la mère se trouvera un emploi sur le marché du travail lorsque son salaire probable sur le marché du travail excédera son « salaire ménager ». Le salaire ménager est la valeur implicite de sa « production ménagère », c'est-à-dire du travail qu'elle accomplit au foyer à s'occuper des enfants et à produire les autres nécessités qui pourraient autrement devoir être achetées. D'après cette analyse, on peut utiliser la composition de la famille (nombre et âges des enfants) comme variable représentative du salaire ménager de la mère. Les prestations d'aide sociale que pourra vraisemblablement toucher la mère influenceront également sa décision de se trouver ou non un emploi sur le marché du travail. Dans la mesure où les prestations d'aide sociale permettent à la mère seule de substituer le temps consacré à la production ménagère au temps qu'elle passerait sur le marché du travail, toute hausse des prestations d'aide sociale sera associée au retrait des mères seules du marché du travail, tous les autres facteurs demeurant constants.

Les mères seules occupées qui ont des enfants d'âge préscolaire choisissent entre les services de garde achetés sur le marché et la garde assurée par des personnes apparentées (que nous appelons la « garde non commerciale »). Dans notre modèle, la garde commerciale comprend les types de garde suivants : la garde autorisée en garderie; la garde offerte par des gardiens et gardiennes à leur propre domicile (p. ex., les gardiens et gardiennes du voisinage); et la garde assurée au domicile de l'enfant, notamment par des bonnes d'enfants. La décision de recourir à la garde commerciale dépendra du revenu de la mère, du coût de la garde, d'autres facteurs reliés aux goûts et préférences de la mère et des caractéristiques des divers modes de garde (telles que la qualité et la commodité).

Deux équations de probits sont estimées : une pour la décision relative à l'emploi, l'autre concernant le choix entre la garde commerciale et non commerciale. Plus formellement, et en adaptant la notation utilisée par Cleveland et Hyatt, nous spécifions les deux équations suivantes :

$$(1) \quad E = X_c b_c + a_c PP + d_c W + g_c G + u_c$$

$$(2) \quad C = X_c b_c + a_c P + d_c W + u_c \quad \text{si } E = 1$$

où,

- E = un (1) si la mère occupe un emploi rémunéré, sinon c'est zéro;
- X_e = un vecteur des facteurs qui déterminent la décision de participer à la population active, lesquels influent en général sur le salaire ménager de la mère (p. ex., le revenu de sources autres que le travail, l'âge, la composition de la famille);
- PP = le coût à l'heure probable de la garde;
- W = le salaire annuel probable de la mère si elle travaille;
- G = le montant probable des prestations d'aide sociale;
- C = un (1) si la mère a acheté des services de garde commerciaux, sinon c'est zéro;
- X_c = un vecteur des facteurs qui déterminent habituellement la décision d'acheter des services de garde commerciaux (p. ex., la disponibilité d'autres modes de garde tels qu'un enfant plus âgé, un adulte de sexe féminin, ou le père, l'instruction de la mère et du père, et les antécédents culturels / linguistiques de la mère);
- P = le coût à l'heure probable des services de garde commerciaux reçus;
- u = termes d'erreur, distribution normale à deux variables dont la moyenne est zéro, la variance 1 et la covariance ρ .

Les notations b, a et d représentent des vecteurs de paramètres qu'il faut estimer. Les indices e et c dénotent respectivement l'équation relative à l'emploi et celle concernant le choix du type de garde.

Il est raisonnable de penser que la mère décide en même temps si elle travaillera et quel type de garde elle utilisera. Si on ne tient pas compte de cette simultanéité, on obtient des estimations inefficaces lorsqu'on met en corrélation les termes d'erreur dans les deux équations. Nous utilisons une estimation des probits à deux variables pour tenir compte de la possible simultanéité. Comme nous ne nous intéressons pas ici au choix que font les mères inactives entre la garde commerciale et la garde non commerciale, nous estimons le choix relativement à la garde uniquement à partir du sous-échantillon des mères seules occupées.

Il nous faut régler deux questions statistiques dans notre stratégie d'estimation. Étant donné que nous ne disposons pas de données sur les salaires des femmes inactives, et que nous n'avons pas non plus d'informations sur le coût de la garde commerciale pour celles qui utilisent des services de garde non commerciaux (nous supposons que le coût de la garde non commerciale est zéro), nous devons utiliser les informations dans notre ensemble de données pour estimer ces informations « manquantes ».

Nous obtenons des estimations de ces informations manquantes en estimant les régressions des moindres carrés ordinaires pour le revenu de la mère et le coût de la garde commerciale, à partir des sous-échantillons pour lesquels nous avons des informations sur la variable dépendante pertinente. Les variables indépendantes dans chacune de ces équations sont observées pour toutes les mères seules de l'échantillon. Cela nous permet d'obtenir des « valeurs ajustées » pour les informations manquantes à partir des coefficients de régression et des valeurs des variables indépendantes pour chaque famille. Comme nous voulons être sûrs de pouvoir utiliser les estimations obtenues à l'aide

de nos modèles pour les sous-échantillons choisis afin de faire des prédictions pour l'échantillon entier, nous appliquons des méthodes appropriées pour contrôler le biais d'échantillonnage éventuel. Les détails de ces méthodes sont exposés dans Cleveland, Gunderson et Hyatt (1996). On peut obtenir des auteurs du présent rapport les tableaux de tous les résultats d'estimation intermédiaires^{6,7}.

Les données sur l'aide sociale probable sont tirées de Sarlo (1992). La mesure sociale probable est la prestation d'aide sociale maximale qu'une mère seule pouvait recevoir en 1988. La valeur de cette mesure du revenu d'aide sociale varie d'une province à l'autre et selon le nombre d'enfants dans la famille.

Le coût de la garde commerciale n'aura pas d'effet, ou n'aura qu'un effet modeste, sur la décision relative à l'emploi que prennent les mères ayant de bonnes solutions de rechange non commerciales. Le coût probable de la garde (PP) qu'auront à assumer les mères occupées est égal à la moyenne pondérée par la probabilité des coûts probables de la garde commerciale (P) et non commerciale (PNONMARKET) :

$$PP = \text{Prob.} * P + (1 - \text{Prob.}) * E(\text{PNONMARKET})$$

Les probabilités d'utiliser la garde commerciale et non commerciale sont estimées à l'aide d'une équation réduite de probits à deux variables. Ce calcul du coût des services de garde attribue comme il se doit à chaque mère le coût du type de garde auquel elle aura probablement recours. Puisque E(PNONMARKET) est zéro par hypothèse, le coût probable de la garde qui influe sur la décision relative à l'emploi est simplement :

$$PP = \text{Prob.} * P$$

⁶On obtient des estimations du revenu d'emploi annuel corrigées pour éliminer le biais d'échantillonnage en estimant un probit sur la probabilité d'emploi, et une équation des moindres carrés ordinaires des gains annuels qui utilise l'information des probits pour contrôler le biais d'échantillonnage. Les variables incluses dans le premier cas sont l'âge de la mère, son carré et son cube, le revenu de la mère tiré de sources autres qu'un emploi et de sources non gouvernementales et l'instruction de la mère, ainsi que l'origine ethnique, la composition de la famille, l'état de monoparentalité, les caractéristiques du système de garde et les variables relatives à la province figurant au tableau 67. La régression pour le revenu annuel comprend l'âge de la mère, son instruction, son origine ethnique, la composition familiale et les variables relatives aux provinces.

⁷Afin d'obtenir des estimations du coût de la garde corrigées pour éliminer le biais d'échantillonnage, nous estimons un probit bivarié sur la probabilité commune d'emploi et d'utilisation de la garde commerciale, et une équation du coût de la garde commerciale qui utilise l'information du probit bivarié pour contrôler le biais d'échantillonnage. Les variables incluses dans la composante emploi du probit bivarié comprennent toutes les variables du probit emploi mentionnées dans la note au bas de page 6. La composante garde commerciale du probit bivarié inclut un cubit de l'âge de la mère, le revenu de la mère tiré de sources autres qu'un emploi et de sources gouvernementales, l'instruction de la mère, l'origine ethnique, une variable nominale indiquant la présence d'un enfant de 10 à 18 ans dans le ménage, une variable nominale indiquant la présence d'une femme adulte autre que la mère dans le ménage, des caractéristiques du système de garde, l'âge du plus jeune enfant et les variables relatives à la province. La régression pour le coût de la garde commerciale comprend les variables qui mesurent l'origine ethnique, le nombre d'enfants de moins de 6 ans, les caractéristiques du système de garde, l'âge du plus jeune enfant, la province et la population de la ville.

Considérations concernant les données

Les données proviennent de l'échantillon de l'ENGE utilisé dans la première partie du rapport, à l'exception de la mesure du revenu d'aide sociale, qui est dérivée de Sarlo (1992). D'autres exclusions de l'échantillon sont dictées par le fait que nous voulons estimer la double décision que doivent prendre les mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire concernant la garde de leurs enfants et la question de savoir si elles travailleront ou non. Le principe général d'inclusion dans l'échantillon est que les choix inclus dans le modèle soient possibles et non sujets à des considérations spéciales. Ainsi, l'échantillon comprend les familles qui ont au moins un enfant en bas de six ans qui n'est pas inscrit à l'école. Sont exclues les familles dont le plus jeune enfant est handicapé ou dont la mère est en congé de maternité, travaille à son compte, est inscrite comme étudiante ou est incapable de travailler de façon permanente. Nous avons aussi exclu les mères qui, lors de l'enquête, ont dit que les dispositions qu'elles avaient prises pour la garde de leur enfant étaient « inhabituelles », ou qui prenaient elles-mêmes soin de leur enfant pendant qu'elles étaient au travail. Cela a donné un échantillon de 831 mères seules ayant un enfant d'âge préscolaire qui aurait éventuellement à être gardé si la mère décidait de se trouver un emploi rémunéré sur le marché du travail, décision que 328 mères (39,5 %) ont prise.

Sur les 328 mères occupées, 211, ou 64,3 %, ont recouru à un mode de garde commercial. Le coût probable de la garde commerciale est le plein coût horaire payé par les parents, y compris le coût des repas et tous autres frais normaux.

Résultats des estimations

Le tableau 67 présente les estimations des paramètres pour le modèle des probits à deux variables, à savoir occuper un emploi rémunéré et acheter un service de garde commercial, les équations (1) et (2) respectivement. Comme les coefficients des probits sont difficiles à interpréter puisqu'ils indiquent le changement dans la fonction sous-jacente de l'indice du probit, si on suppose un changement d'une unité dans la variable indépendante, la colonne intitulée « Changement de probabilité », dans le tableau 67, montre les coefficients ajustés ou corrigés. Ces chiffres indiquent le *changement de probabilité qui accompagne un changement d'une unité de la variable indépendante, estimée à la probabilité moyenne de la variable dépendante pertinente*. Cela donne une interprétation des coefficients qui s'apparente à celle d'une régression linéaire normale⁸.

Le coefficient du coût probable de la garde, dans le tableau 67, est négatif et statistiquement significatif dans l'équation d'emploi. Estimé en prenant une probabilité d'emploi moyenne de 0,356 (d'après les données d'échantillon pondérées figurant au tableau 12) et un coût probable moyen de la garde de 0,70 \$ l'heure, le coefficient d'élasticité est de -0,578. Autrement dit, une hausse d'un pour cent dans le coût probable de la garde entraîne une réduction de 0,578 % de la probabilité que la mère seule sera occupée (aura un emploi). Ainsi, une augmentation de 10 % dans le coût de la

⁸ Par exemple, le nombre -0,295 dans la deuxième colonne du tableau 67 indique que, estimée à une probabilité d'emploi moyenne pondérée de 35,6 %, une hausse d'un dollar de l'heure du prix probable de la garde réduit de 29,5 % la probabilité d'emploi, tous les autres facteurs demeurant constants.

garde réduit de 5,78 % la probabilité que la mère soit occupée. Si les mères seules ne peuvent compter sur des personnes apparentées, et si elles sont donc contraintes de recourir à la garde commerciale, alors une hausse d'un pour cent du coût probable de la garde commerciale réduira de 0,997 % la probabilité d'emploi de la mère.

Les résultats des estimations indiquent par ailleurs qu'une majoration d'un pour cent du prix de la garde commerciale entraîne une diminution de 0,392 % dans la probabilité de recourir à la garde commerciale, si on fait l'estimation en prenant 0,729 (tableau 34) comme probabilité moyenne d'utiliser la garde commerciale et 1,27 \$ l'heure comme coût probable moyen de la garde pour chaque enfant d'âge préscolaire. En d'autres mots, une hausse de 10 % dans le coût des modes de garde commerciaux entraînerait une réduction de 3,9 % dans leur utilisation.

Le salaire annuel probable de la mère a un effet positif et statistiquement significatif tant sur la probabilité qu'elle occupe un emploi rémunéré que sur la probabilité qu'elle ait recours à la garde commerciale. Si on part de la probabilité moyenne d'emploi (0,356) et du salaire moyen probable que gagnera la mère sur le marché du travail, les estimations obtenues montrent qu'à une hausse d'un pour cent du salaire probable est associée une augmentation de 0,579 % de la probabilité d'emploi. Ainsi, une augmentation de 10 % du salaire probable ferait que 5,8 % plus de mères seules seraient occupées.

De même, les estimations des paramètres du probit garde commerciale -- si on se base sur la probabilité moyenne de recourir à la garde commerciale (0,729) et sur le coût horaire probable de la garde commerciale (1,27 \$) -- indiquent qu'une hausse d'un pour cent du salaire probable de la mère seule fera monter de 0,426 % la probabilité qu'elle utilise un mode de garde commercial. Autrement dit, si le salaire probable des mères augmente de 10 %, il s'ensuivra une hausse de 4,3 % dans l'utilisation de la garde commerciale.

Une variable importante incluse dans l'équation d'emploi est le revenu de l'aide sociale probable de la mère. Le coefficient pour cette variable est négatif et statistiquement significatif. Sa grandeur implique qu'une hausse d'un pour cent dans le revenu tiré de l'aide sociale, si l'estimation est basée sur la probabilité d'emploi moyenne et le revenu probable de l'aide sociale moyen (10 282 \$), s'accompagnera d'une réduction de 2,031 % de la probabilité d'emploi. Cela signifie qu'une réduction de 10 % dans le montant des prestations sociales en Ontario pourrait faire augmenter de 20 % le nombre de mères seules sur le marché du travail. Il s'agit là d'un effet considérable, qui n'est toutefois pas aussi plausible que les autres effets que nous avons estimés par rapport au revenu et au coût. Une cause possible de ce résultat, pensons-nous, tient au fait que nos données sur le revenu probable tiré de l'aide sociale sont imparfaites. Nous utilisons la prestation maximale à laquelle une mère seule aurait droit si elle était effectivement admissible à l'aide sociale et si elle touchait vraiment des prestations. Il convient de signaler, toutefois, que nous avons essayé des variables représentatives de l'aide sociale ainsi que des méthodes d'estimation différentes, et que les résultats que nous avons obtenus sont très semblables (on peut en demander les détails aux auteurs).

TABLEAU 67 - PROBITS EMPLOI ET GARDE COMMERCIALE COMBINÉS

| Variables indépendantes | EMPLOI | | GARDE COMMERCIALE | |
|---|---------------------------|-------|---------------------------|-------|
| | Changement de probabilité | t | Changement de probabilité | t |
| Coût probable de la garde (\$/h) | -0,295** | -3,86 | | |
| Coût probable de la garde commerciale (\$/h) | | | -0,227** | -2,11 |
| Salaire probable de la mère (1 000 \$/année) | 0,010** | 5,25 | 0,018** | 2,25 |
| Revenu en aide sociale probable de la mère (1 000 \$/année) | -0,070** | -4,88 | | |
| Revenu de la mère d'autres sources (1 000 \$/année) | 0,011 | 0,93 | 0,0001 | 0,01 |
| La mère fréquentait l'université | | | -0,403* | -1,73 |
| Présence d'un enfant de 10 à 18 ans | | | 0,053 | 1,13 |
| Présence d'une femme adulte | | | -0,202** | -2,46 |
| <u>Origine ethnique de la mère</u> (née au Canada) | | | | |
| Pas née au Canada/anglophone (francophone, au Québec) | | | 0,188** | 2,29 |
| Pas née au Canada/anglophone (non francophone, au Québec) | | | 0,091 | 1,09 |
| <u>Composition de la famille</u> (Un enfant < 6) | | | | |
| Plus d'un enfant <6 | 0,644 | 0 | | |
| Certains < 6, certains 6-10 | 0,198** | 2,83 | | |
| Certains < 6, certains 11-18 | 0,375** | 5,04 | | |
| Âge de la mère (années) | 0,207** | 2,1 | | |
| Âge de la mère ² | -0,005 | -1,54 | | |
| Âge de la mère ³ | 0,00002 | 1,04 | | |
| <u>État matrimonial</u> [Jamais mariée] | | | | |
| Divorcée | 0,098** | 2,19 | | |
| Veuve | -0,026 | -0,19 | | |
| <u>Caractéristiques du système de garde</u> | | | | |
| Subvention par enfant | -0,102 | -0,63 | -1,097 | -0,8 |
| Rapport personnel/enfant | 2,128 | 1,07 | -0,356 | -0,12 |

| Variables indépendantes | Changement de probabilité | t | Changement de probabilité | t |
|--|---------------------------|-------|---------------------------|-------|
| Province (Manitoba, Saskatchewan, Alberta) | | | | |
| Atlantique | -0,195* | -1,64 | -0,331 | -1,56 |
| Québec | -0,164 | -1,12 | -0,228 | -0,8 |
| Ontario | -0,079 | -1,5 | -0,113 | -1,28 |
| Colombie-Britannique | -0,310** | -2,45 | -0,318 | -0,95 |

Log du rapport de vraisemblance
-645,7

REMARQUES :

- « * » - significatif au seuil 0,10, test t. « ** » - significatif au seuil 0,05, test t. Les points de signification du test unilatéral sont 1,65 et 1,28 aux seuils 0,05 et 0,10 respectivement. Pour le test bilatéral, ces points sont 1,96 et 1,65 aux seuils 0,05 et 0,10 respectivement.
- Le coefficient de corrélation estimé (Rho) est 0,240, valeur observée de $t = 0,75$.
- Les catégories omises des variables nominales figurent entre crochets.

Nous avons fait l'essai de nombreuses variables qui sont censées refléter des aspects de la politique sur la garde des enfants en vigueur dans les provinces. Les variables de ce genre comprises dans le probit emploi sont le rapport des subventions au nombre d'enfants d'âge préscolaire dans la province dont les parents travaillent à temps plein, ainsi que le rapport personnel/enfant pour les enfants de trois ans en garderie. Ces deux variables sont également incluses dans l'équation de la garde commerciale. Elles ne sont significatives dans ni l'une ni l'autre des équations. Comme notre ensemble de données ne porte que sur une année et que les politiques relatives à la garde des enfants varient uniquement selon la province, il y a peut-être trop peu d'informations dans l'ensemble de données pour distinguer l'impact de ces politiques.

Voici le résumé des estimations pour les autres variables du modèle. Le revenu de la mère provenant d'autres sources (y compris les pensions alimentaires) n'a d'effet significatif ni sur l'emploi ni sur le choix de la garde commerciale. Il est plus probable que la mère choisira la garde non commerciale lorsque la grand-mère de l'enfant ou une autre femme adulte habitent dans le ménage et si la mère détient un grade universitaire (les diplômées universitaires ont peut-être plus de chances d'occuper un emploi professionnel ou de cadre nécessitant la garde de l'enfant en soirée). Par comparaison aux mères nées au Canada, les mères nées à l'étranger et dont l'anglais (le français au Québec) est la langue maternelle sont plus susceptibles de recourir à la garde commerciale.

Les mères divorcées ou séparées ont environ 10 % plus de chances d'occuper un emploi sur le marché du travail que les mères seules n'ayant jamais été mariées, lorsque tous les autres facteurs (dont l'âge) demeurent constants. Les mères n'ayant jamais été mariées, semble-t-il, diffèrent des mères séparées ou divorcées sur des points non observés qui font qu'elles ont moins de chances d'obtenir un emploi.

Si on les compare aux familles qui n'ont qu'un enfant en bas de 6 ans, les mères seules sont plus susceptibles dans une proportion de 20 % de participer à la population active si elles ont au moins

un enfant de moins de 6 ans et au moins un enfant entre 6 et 10 ans. Les mères seules ayant au moins un enfant de moins de 6 ans et un enfant entre 11 et 18 ans ont environ 38 % plus de chances d'être occupées que les mères seules d'un seul enfant qui a moins de 6 ans. Autrement dit, une mère seule ayant un enfant d'âge préscolaire et qui est mère depuis longtemps (tous les autres facteurs demeurant constants) est plus susceptible d'être occupée qu'une mère depuis peu avec un enfant d'âge préscolaire.

La probabilité qu'une mère seule d'enfants d'âge préscolaire soit occupée est significativement moins grande si elle habite la Colombie-Britannique que si elle vit dans les Prairies (Alberta, Saskatchewan et Manitoba).

Sommaire des observations sur le modèle empirique

Les variations dans le coût probable de la garde des enfants et le revenu probable d'un emploi sur le marché du travail semblent avoir des effets importants sur les décisions des mères seules de participer à la population active et de choisir des formes commerciales de garde pour leurs enfants d'âge préscolaire. En outre, le revenu en aide sociale probable semble influencer énormément sur la probabilité d'emploi. Comme nous l'avons souligné, cependant, il faut interpréter ce résultat avec prudence, car nous n'avons pas une bonne mesure du revenu d'aide sociale et il faudra le réexaminer à la lumière d'ensembles de données plus appropriées lorsqu'ils deviendront disponibles. Une hausse du coût probable de la garde entraîne une réduction importante de la probabilité d'emploi et une augmentation du coût de la garde commerciale diminue sensiblement la probabilité qu'on y ait recours. L'augmentation du revenu probable tiré d'un emploi accroît la probabilité d'emploi ainsi que celle d'utiliser un mode de garde commercial.

Les résultats dont nous faisons état ici concordent avec les principales conclusions auxquelles nous étions arrivés dans notre rapport antérieur sur les mères mariées et les mères seules (Cleveland et Hyatt, 1994). Dans le premier rapport, nous avons conclu :

[Traduction]

Les familles biparentales, en général, sont plus en mesure de réagir à une hausse du prix de la garde commerciale en passant à un mode de garde non commerciale que les familles monoparentales. Une hausse du coût des services de garde aura davantage tendance à « sortir » du marché du travail les mères seules que celles qui vivent en couple.

Nos résultats confirment ces premières conclusions.

Chapitre trois

Que nous apprend la recherche sur les mères seules, l'emploi l'aide sociale et la garde des enfants?

Il y a un petit nombre d'études canadiennes qui analysent de façon empirique la participation des parents uniques à la population active et la décision connexe de bénéficier de l'aide sociale. De même, il y a un petit nombre d'études internationales qui évaluent empiriquement les effets des services de garde d'enfants sur les décisions que prennent les parents seuls de rechercher un emploi ou de recourir à l'aide sociale. Nous jetons ici un regard critique sur ces études.

Aux États-Unis, par contre, il y a une abondance de travaux connexes sur les parents uniques, le bien-être social et le travail. En dépit des différences considérables qui existent entre les politiques du Canada et des États-Unis sur les familles monoparentales et l'aide sociale, il est utile de commencer par un résumé des travaux effectués aux États-Unis. Nous examinerons également les résultats issus d'une source particulière, en Grande-Bretagne, après quoi nous aborderons le petit nombre d'études canadiennes sur les familles monoparentales, ainsi que sur les décisions qu'elles prennent par rapport au travail et à l'aide sociale. Enfin, nous nous pencherons sur les études qui ont explicitement évalué les effets de l'accessibilité ou du prix des services de garde sur ces mêmes décisions que doivent prendre les chefs de famille monoparentale.

Études américaines et britanniques

Robert Moffit, dans son étude « Incentive Effects of the U.S. Welfare System: A Review » (Moffit, 1992) parue dans le *Journal of Economic Literature*, fait un résumé critique de la recherche sur tous les aspects du système de bien-être social aux États-Unis et une analyse de ses implications pour les politiques publiques. Comme en pratique les familles biparentales n'ont en général pas accès à l'aide sociale, et comme plus de la moitié des familles monoparentales aux États-Unis reçoivent des prestations sociales sous une forme ou sous une autre, il s'agit d'une étude sur les parents uniques, l'aide sociale et l'emploi. Il importe de se rappeler que les niveaux de soutien de base, les exemptions de revenu, les taux de récupération fiscale et les types de familles admissibles ne sont pas les mêmes au Canada qu'aux États-Unis.

Le recours aux trois piliers du système de bien-être social aux États-Unis -- l'AFDC (l'aide aux familles ayant des enfants à charge), les *Food Stamps* (coupons alimentaires) et Medicaid (assurance-maladie) -- a augmenté de façon dramatique depuis les années 1960, ce qui n'a pas été sans avoir des répercussions importantes sur les budgets et sans susciter des préoccupations à propos de la dépendance à l'égard de l'aide sociale. Bien que le nombre des assistés sociaux ait tendance à diminuer, la propension à participer à l'AFDC, qui est subordonnée au fait d'être une femme chef de famille monoparentale, a décliné de façon constante depuis environ 1973. Ce phénomène va dans le même sens que la diminution de la valeur réelle des prestations depuis environ cette époque. C'est donc l'augmentation dramatique du nombre total de familles monoparentales qui explique surtout l'accroissement du nombre des bénéficiaires.

Très peu de mères bénéficiant de l'AFDC sont sur le marché du travail rémunéré (entre 5 % et 15 %), comparativement à environ 85 % des mères seules qui ne reçoivent pas l'AFDC. L'écart n'est pas une mesure exacte de l'effet de dissuasion de l'aide sociale sur la décision de travailler ou non, car les mères seules bénéficiaires d'aide sociale sont en général celles qui, n'ayant que peu d'expérience et d'instruction, seraient les moins susceptibles de travailler de toute façon.

A priori, on s'attendrait à ce que l'effet dissuasif qu'ont sur l'emploi les programmes d'aide sociale soit important. Les mères seules exerceraient un effet de revenu important sur l'offre de main-d'oeuvre (comme les soutiens de famille masculins) et un important effet de substitution positif (comme les mères mariées qui prennent soin de leurs enfants). Comme l'aide sociale augmente le revenu et diminue le salaire net réel, elle devrait décourager fortement ses bénéficiaires de travailler.

En pratique, la recherche disponible sur l'offre de main-d'oeuvre [traduction] « montre de façon non équivoque que le programme d'AFDC engendre des freins au travail non négligeables » (Moffit, 1990, p. 16). Toutefois, si on éliminait ces facteurs de dissuasion, d'après ces études, on réussirait à doubler tout au plus l'effort de travail des assistés sociaux, qui passerait en moyenne à moins de 20 heures par semaine. Ce changement pourrait être important pour d'autres raisons, mais il augmenterait en général les revenus de seulement mille à deux mille dollars par année. L'effet minime sur le revenu est dû au faible salaire de la plupart des femmes touchées. Par ailleurs, Moffit mentionne que la plupart des bénéficiaires actuels de l'AFDC auraient toujours, même après cette augmentation hypothétique de l'effort de la main-d'oeuvre, un revenu assez faible pour continuer d'être admissibles à l'AFDC. Il n'est pas clair, bien entendu, si les résultats de Moffit s'appliquent aux programmes d'aide sociale canadiens plus généreux, lesquels attirent un groupe de participants quelque peu différent pouvant peut-être toucher des revenus plus élevés.

De plus, Moffit signale que les mères seules ayant des enfants ont en général un taux de participation élevé (plus de 50 % au total), en dépit de l'effet négatif des incitations de l'aide sociale, taux de participation qui a été à peu près constant depuis la fin des années 1960 (en dépit de tous les changements dans les politiques et sur le plan culturel survenus au cours de la période). Selon Moffit, cela révèle une forte inélasticité de l'offre de main-d'oeuvre par rapport aux changements d'orientation potentiels.

D'autres études connexes évaluent les facteurs qui influent sur la décision de recevoir des prestations d'aide sociale. Après avoir analysé ces études, Moffit conclut qu'elles [traduction] « [c]onfirmant très clairement la simple théorie selon laquelle la décision de recevoir de l'aide sociale est d'ordre économique et repose sur des considérations ayant trait à l'offre de main-d'oeuvre » (Moffit, 1990, p. 19).

Moffit examine également les résultats des recherches sur le rôle que jouent les prestations d'aide sociale dans la décision de former une famille monoparentale. De prime abord, la croissance continue du nombre et de la proportion des familles monoparentales n'est pas attribuable aux prestations sociales, qui sont à la baisse en termes réels. Les données économétriques présentent un tableau incertain -- et posent certains problèmes --, mais selon Moffit elles confirment cette observation initiale, car [traduction] « [l]'incapacité de trouver des effets marqués attribuables aux prestations est la caractéristique la plus notable de ces travaux » (Moffit, 1990, p. 31). Étant donné que, aux États-Unis, la hausse du nombre d'assistés sociaux tient maintenant surtout à l'augmentation du nombre de famille dont le chef est une femme, Moffit estime que les chercheurs devraient

accorder beaucoup plus d'attention à l'étude plus générale des facteurs expliquant ce dernier phénomène.

Moffit effectue une analyse utile des principales propositions de fond visant à réduire la dépendance à l'égard de l'aide sociale et à encourager la participation à la population active. En voici quelques-unes : abaisser le coefficient de réduction des prestations (souvent connu comme le taux de récupération fiscale au Canada) pour les bénéficiaires de l'aide sociale, imposer des exigences de travail ou la participation à des programmes de travail et de formation, réformer le système de pension alimentaire pour enfants, et étendre les prestations d'aide sociale aux couples mari-femme.

La diminution du coefficient de réduction des prestations (CRP) vise à modifier les incitations au travail en permettant aux personnes de garder certains revenus d'emploi tout en demeurant admissibles à l'aide sociale. Comme toute diminution du CRP rend un plus grand nombre de familles admissibles à l'aide sociale, il n'est pas théoriquement évident que cela entraînerait une hausse de l'offre de main-d'oeuvre. Les données économétriques montrent que les deux effets contradictoires s'annulent à peu près l'un l'autre.

L'assistance-travail ou le travail et la formation obligatoires (souvent associés à des subventions pour la garde des enfants) ont été mis à l'essai dans de nombreux États, et il existe des études d'évaluation pour nombre de ces programmes. Moffit conclut qu'il se dégage

[traduction] [...] une indication claire d'effets positifs sur les revenus [...] des études portant sur divers programmes et des années différentes. Il s'agit là d'une constatation assez nouvelle, car selon les idées reçues dans ce domaine depuis nombre d'années « rien ne marche », c'est-à-dire qu'aucun programme de formation n'a d'effet important sur les revenus. Les recherches montrent donc qu'au contraire les programmes de travail ont des effets [positifs] sur les assistés sociaux [...] (Moffit, 1990, p. 49).

De plus, il semble que les programmes d'emploi dans la fonction publique et de formation sur le tas aient un effet plus marqué sur les revenus que les programmes plus modestes d'aide pour la recherche d'un emploi. Par contre, il n'y a pas encore de preuves suffisantes comme quoi ces programmes puissent se justifier du point de vue de la rentabilité, ni s'ils ont pour effet, au bout du compte, de réduire la dépendance à l'égard de l'aide sociale et les dépenses de l'État au chapitre de l'assistance sociale. Enfin, il n'est pas clair si l'augmentation du revenu (d'environ, peut-être, 1 000 \$ par année par participant) qui découle de ces mesures suffit pour sortir les participants de la pauvreté.

La réforme des pensions alimentaires pour enfants (en faisant les pères absents payer ces pensions) est attrayante parce que, en réalité, elle se trouve à privatiser le soutien du revenu accordé aux mères seules et à leurs enfants. Comme les pensions alimentaires sont imposées à 100 % par l'AFDC, toute augmentation aura forcément pour effet de réduire la participation à l'aide sociale, encore qu'il ne soit pas clair si l'emploi augmentera pour autant. Deux études sur les effets que pourraient avoir de meilleures pensions alimentaires sur l'offre de main-d'oeuvre et le nombre d'assistés sociaux ont conclu que ces effets seraient minimes. Ces conclusions devraient être considérées comme préliminaires.

Il n'y a encore aucune indication des effets que pourrait avoir l'extension de l'admissibilité à l'aide sociale aux familles mari-femme, même s'il est clair qu'il en découlerait une augmentation du nombre de bénéficiaires. L'effet recherché est de réduire l'incitation à former des familles monoparentales.

John Ermisch, du National Institute of Economics and Social Research au Royaume-Uni, a écrit *Lone Parenthood: An Economic Analysis* (Ermisch, 1991). À partir des données de l'enquête de 1980 sur les femmes et l'emploi et des enquêtes générales sur les ménages de diverses années, il a construit un modèle dans lequel il analyse la dissolution des mariages et les naissances prénuptiales, les décisions des parents uniques en matière d'emploi dans un cadre statique et dynamique, ainsi que la durée de l'état de parent seul.

Dans un chapitre de conclusion sur les questions de fond ou d'orientation, Ermisch affirme que le principal problème concernant les familles monoparentales est leur faible revenu. Il y a également des indications selon lesquelles la monoparentalité aurait des effets négatifs sur le développement des enfants. Les politiques qui pourraient être utiles visent donc, d'une part, à diminuer la probabilité de devenir parent seul et, d'autre part, à améliorer les conditions de vie des familles monoparentales. Ermisch fait remarquer que l'aide sociale a augmenté le nombre de mères n'ayant jamais été mariées, mais que les modifications apportées aux lois sur le divorce ont eu un impact beaucoup plus grand sur le nombre de mères seules. Les difficultés associées à l'élaboration de politiques satisfaisantes dans ce domaine amènent Ermisch à se concentrer sur l'amélioration des conditions de vie des parents uniques, tout en diminuant la dépendance à l'égard de l'aide sociale.

Ermisch simule les effets de diverses politiques sur la décision des parents seuls, actuellement admissibles à l'aide sociale, de se trouver un emploi. Une diminution des prestations d'aide sociale de l'ordre de 10 % fait monter l'emploi (qui est à 46,5 %) d'environ 3 points de pourcentage. Une hausse de 10 livres anglaises dans la prestation aux parents uniques ou un remboursement de taxe pourraient augmenter l'emploi d'environ 7 points de pourcentage. On obtiendrait à peu près le même effet en augmentations des pensions alimentaires. Les politiques qui aident les mères seules à combiner l'emploi à leurs responsabilités envers leurs enfants seraient vraisemblablement plus efficaces; Ermisch estime qu'en subventionnant environ 25 % du coût des frais de garde des enfants on ferait monter l'emploi d'environ 15 points de pourcentage. Des programmes d'études, de formation et de placement auraient probablement des effets positifs à plus long terme.

De conclure Ermisch :

[Traduction] Le nombre de familles monoparentales s'est accru de façon dramatique, et nos politiques semblent peu contribuer à en réduire le nombre. Les politiques en matière de garde des enfants et de formation semblent offrir le meilleur espoir d'améliorer leurs conditions de vie, tout en diminuant leur dépendance à l'égard de l'aide sociale. Une meilleure exécution de la responsabilité du parent absent en ce qui a trait au versement de la pension alimentaire devrait être une composante importante de toute politique axée sur les familles monoparentales. Nous ne devrions probablement pas nous attendre à des changements dramatiques en ce qui concerne la dépendance des parents uniques à l'égard de l'aide sociale ou leur pauvreté, mais de telles politiques pourraient améliorer sensiblement leur situation. (Ermisch, 1991, p. 171)

Études canadiennes sur le travail et le bien-être social

Ces études sont résumées individuellement dans le tableau de la page suivante. Il y a trois études sur les facteurs déterminants de la participation à l'aide sociale (c'est-à-dire de la décision de toucher des prestations d'aide sociale) : Allen (1993), Charette et Meng (1994) et Dooley (1994b). Tous ces chercheurs arrivent à la même conclusion, à savoir que la participation à l'aide sociale est une décision économique influencée, dans un sens prévu, par des incitations et des possibilités de rechange. L'augmentation des prestations, de l'exemption sur le revenu gagné et de l'exemption sur les avoirs liquides, a-t-on constaté, augmente la participation à l'aide sociale. Toute hausse du taux marginal d'imposition du revenu gagné en sus de l'exemption a également le même effet. Les changements dans les politiques, semble-t-il, peuvent avoir un effet déterminant sur la participation à l'aide sociale. Tant Charette et Meng que Dooley constatent que la présence d'enfants d'âge préscolaire accroît de façon marquée la probabilité de participation à l'aide sociale (Allen n'inclut pas cette variable).

Dooley, dans son rapport préliminaire (1994b), s'attaque à une tâche intéressante (explorée plus en profondeur dans Dooley, 1995) : chercher à expliquer les changements en apparence dramatiques dans l'incidence du recours à l'aide sociale avec le temps. Les jeunes mères seules (âgées de moins de 35 ans) sont apparemment beaucoup plus susceptibles de toucher de l'aide sociale maintenant qu'elles ne l'étaient dans la période 1973-1975, et les mères seules plus âgées beaucoup moins. Dooley affirme que les facteurs sous-jacents qui influent sur la participation à l'aide sociale n'ont pas changé, mais que les caractéristiques des jeunes mères seules ont changé, elles. À cause de ces changements, elles sont devenues beaucoup plus susceptibles de recevoir de l'aide sociale, tandis que la probabilité conditionnelle de la participation à l'aide sociale est demeurée la même. Ses conclusions font remonter le problème une étape en arrière : expliquer pourquoi les caractéristiques du parent unique ont ainsi changé.

Dooley a publié dans ce domaine deux autres rapports dont il convient de faire état. Son article paru dans *Analyse de Politiques* explore les changements survenus par rapport à la pauvreté entre les années 1973 et 1990. On peut y lire, entre autres, que les mères seules représentent aujourd'hui une proportion beaucoup plus importante des pauvres qui ont des enfants que ce n'était le cas en 1973. En revanche, l'incidence de la pauvreté parmi les mères seules a quelque peu diminué, ce qui nous rappelle que le nombre de familles monoparentales ayant une femme comme chef s'est sensiblement accru au cours de cette période. Dooley (1994a) tente d'expliquer le paradoxe apparent : alors que les taux d'emploi des mères mariées ont grimpé de 1973 à 1988, les taux d'emploi des mères seules, qui jusque-là étaient supérieurs, sont demeurés constants ou ont chuté. Les changements survenus dans les caractéristiques observées pour ces différents groupes de mères, notamment en ce qui concerne les prestations d'aide sociale disponibles, ne peuvent toutefois expliquer qu'environ 29 % de la convergence des taux d'emploi.

Enfin, Michael Cragg (1994) utilise les données administratives du programme d'aide sociale de la Colombie-Britannique pour les années 1980-1993 afin d'étudier les périodes de dépendance à l'égard de l'aide sociale. Il constate, entre autres, que les mères seules ont tendance à recevoir des prestations d'aide sociale pendant des périodes relativement longues, ce qui les distingue de la plupart des autres groupes.

Études sur la garde des enfants, les mères seules et le travail

Toutes ces études concernant les effets des variables relatives à la garde des enfants sur les parents uniques, dont on peut lire le compte rendu dans le tableau approprié des pages suivantes, sont récentes; celle de Robins de 1988 est la plus récente. La plupart des chercheurs, en partie à cause de la pénurie de sources de données adéquates, ont concentré leurs efforts sur la garde des enfants et les mères mariées. La recension ne relève aucune étude canadienne; tous les travaux sont d'origine américaine ou britannique (les deux pays où le nombre de parents seuls augmente le plus rapidement).

Il s'agit dans tous les cas d'études transversales; en général, elles utilisent un probit sur la participation à la population active des mères seules avec une ou plusieurs variables relatives à la garde des enfants parmi les variables explicatives, ou un probit à deux variables sur la participation à la population active et la participation à l'aide sociale afin de contrôler la corrélation entre ces deux décisions, ou encore un tobit sur les heures de travail. Souvent, les frais de garde probables de chaque famille sont prédits à partir des coefficients de régression des prix auxquels doivent faire face les utilisateurs en fonction des caractéristiques de la famille.

L'échantillon de Robins (1988) est intéressant : les personnes habitant dans des logements sociaux. Essentiellement, l'article détermine s'il y a une corrélation entre, d'une part, la présence d'une garderie sur les lieux et la taille de celle-ci et, d'autre part, des mesures d'autosuffisance financière accrues de la part des locataires (en grande partie des parents uniques). Un effet marqué est relevé, dans le sens prévu, spécialement dans le cas des familles ayant des enfants de moins de cinq ans. Les résultats sont indicatifs, mais ce que Robins interprète comme l'effet de la plus grande accessibilité ou commodité des services de garde est peut-être attribuable au prix inférieur de la garde; Robins n'avait aucune information sur les subventions, qui sont probablement plus accessibles là où il existe des services. De plus, il se peut que la taille et l'accessibilité des services de garderie ne constituent pas une variable exogène; lorsque les parents seuls sont plus motivés à travailler ou davantage capables de se trouver un emploi, il y aura une plus forte demande de services pouvant influencer sur la construction des installations nécessaires. En l'occurrence, la causalité va dans le sens de la participation à la population active à l'accessibilité des services de garde plutôt que l'inverse.

Certaines des mêmes réserves s'appliquent à la recherche de Dilnot et Duncan du Royaume-Uni. Leur probit sur la participation des mères seules à la population active comprend des variables qui mesurent le nombre de places en garderie par habitant qui sont disponibles localement et la présence de la propre mère de la mère seule dans le ménage. Il n'y a pas de variable explicite pour le prix des services de garde. Les variables sur la garde qui sont incluses révèlent des effets marqués expliquant la participation des mères seules à la population active, mais leur caractère exogène par rapport à la population active est suspect. Il se peut donc que l'influence de ces facteurs soit surestimée dans cette étude.

TABLEAU 68
ÉTUDES CANADIENNES SUR LE TRAVAIL ET L'AIDE SOCIALE - PARENTS SEULS

| Auteur et date | Titre | Ensemble de données et échantillon | Méthode d'estimation | Résultats | Conclusions |
|-------------------------|--|---|---|--|---|
| Allen (1993) | Welfare and the Family: the Canadian Experience | Recensement de 1986, échantillon d'assistés sociaux « typiques » (toutes des femmes en dessous du seuil de pauvreté), célibataires entre 19-25 ans; mères seules avec 1 enfant et mères vivant en couple avec 2 enfants, toutes âgées de moins de 45 ans. 8 009 observations. | Logits binomiaux sur la participation à l'aide sociale, avoir un enfant hors mariage, le divorce et la participation à la population active | Une hausse de 1% des prestations d'aide sociale augmenterait de 0,39 % la participation à l'aide sociale, la monoparentalité de 5 %, les naissances hors mariage de 2,2 % et les divorces de 1 %, et réduirait la participation à la population active de 0,20 %. Une majoration de 1 000 \$ de l'exemption sur les avoirs liquides aurait les effets suivants : participation à l'aide sociale +6,7 %, état de parent seul +14,6 %, naissances hors mar. +6,4 %, divorce +5,6 % et emploi -2,3 %. | L'aide sociale a un grand impact sur les décisions concernant la situation de famille. Les suggestions visant à rendre plus généreuses les prestations sont probablement malavisées. |
| Charette et Meng (1994) | The Determinants of Welfare Participation of Female Heads of Household in Canada | Enquête de 1989 sur l'activité du marché, femmes chefs de ménage, 17 - 64 ans, aucun conjoint, non étudiantes à temps plein. 6 315 observations. | Estimations (probits) de la probabilité de participer à l'aide sociale | Élasticité salariale de la participation à l'aide sociale - 0,38; autres revenus -0,04. Pour la prestation sociale de base l'élasticité est +0,27, pour l'exemption sur le revenu gagné +0,59, pour le taux marginal d'imposition du revenu gagné en sus de l'exemption +0,86 (bien que très légèrement non significative). Le fait d'avoir pris part à un programme de formation professionnelle parrainé par le gouvernement n'a pas d'effet statistiquement significatif sur la participation à l'aide sociale. Les auteurs concluent que la participation à l'aide sociale est une décision économique fondée sur des considérations relatives à l'offre de main-d'oeuvre. | « La présence d'enfants d'âge préscolaire accroît sensiblement (+0,33) la probabilité de participation à l'aide sociale. [...] des services de garde améliorés pour les femmes chefs de ménage pourraient avoir un effet important sur la participation à l'aide sociale. » |

Tableau 68 (suite)

| | | | | | |
|----------------|---|--|--|--|--|
| Dooley (1994a) | The Converging Market Work Patterns of Married Mothers and Lone Mothers in Canada | Enquêtes sur les finances des consommateurs de 1973, 1979 et 1988; mères mariées et mères seules de moins de 65 ans ayant au moins un enfant en bas de 18 ans. | Probits sur le taux d'emploi (travaillé au moins une semaine dans l'année) des mères mariées et seules avec interaction de toutes les variables pour distinguer les effets des variables explicatives dans chaque année. | Il n'est possible d'expliquer qu'environ 29 % de la convergence des taux d'emploi (taux constants ou à la baisse pour les mères seules, à la hausse pour les mères mariées) par les changements dans les caractéristiques observées de ces mères avec le temps (âge et nombre d'enfants, âge et instruction de la mère, revenu exogène, salaire et niveau des prestations d'aide sociale). La plus grande partie de la convergence est attribuable à des changements inexpliqués dans les coefficients des probits (spécialement les taux constants dans le cas des mères mariées). | Peut-être faut-il des facteurs non économiques ou des changements plus complexes dans les politiques sur le bien-être social, notamment, pour expliquer cette convergence. À remarquer que les taux d'emploi des mères seules <34 ans étaient les plus élevés de toutes les mères seules en 1973 et sont manifestement les plus bas en 1988. |
| Dooley (1994b) | The Use of Social Assistance Income by Canadian Lone Mothers | Fichier sur les familles économiques de l'Enquête sur les finances des consommateurs (1973, 1975), (1979, 1982), (1989, 1990 et 1991). Mères seules de moins de 60 ans ayant au moins un enfant en bas de 18 ans. 10 834 observations. | Probit sur la participation à l'aide sociale utilisant les données combinées de toutes les années, avec des variables nominales pour l'année et interaction des années et de l'âge de la mère. | L'objectif de cette recherche (préliminaire) est d'expliquer les changements dans l'incidence du recours à l'aide sociale par les mères seules avec le temps. Les mères seules de moins de 35 ans dépendent plus de l'aide sociale, ont des gains inférieurs et une plus faible propension à travailler que ce n'était le cas en 1973-75, tandis que les parents uniques plus âgés ont évolué dans des directions opposées. D'après l'étude, il y a peu d'augmentations dans la probabilité conditionnelle de participation à l'aide sociale; autrement dit, presque tous les changements observés s'expliquent par des changements dans les caractéristiques observées des deux groupes d'âge de parents seuls. | Les différences d'âge dans la probabilité conditionnelle de la participation à l'aide sociale convergent avec le temps. Un enfant d'âge préscolaire, a-t-on constaté, augmente sensiblement la probabilité de participation à l'aide sociale. |
| Dooley (1994c) | Women, Children and Poverty in Canada | Fichier des familles économiques de l'Enquête sur les finances des consommateurs (1973, 1979, 1986 et 1990). | Distributions croisées et autres formes simples d'analyse des données. | La proportion des familles pauvres ayant des enfants et dont le chef est une mère seule s'est accrue de 24 % en 1973 à 42 % en 1990, alors que sur la même période l'incidence de la pauvreté parmi les mères seules ayant des enfants a diminué de 71 % à 62 %. | |

Tableau 68 (suite)

| | | | | | |
|--------------|---|--|--|--|--|
| Cragg (1994) | The Dynamics of Welfare Participation in Canada (ébauche) | Un échantillon de 10 % prélevé parmi les bénéficiaires de l'aide sociale de la C.-B. reliant 13 ans de dossiers mensuels de l'aide sociale (1980-93). 205 926 épisodes d'aide sociale. | Hybride des modèles de fonction spline et de hasards proportionnels (modèles de durée) pour estimer les taux de participation et les probabilités de sortie conditionnelles. | La durée médiane des épisodes se situe entre 1 et 3 mois pour tous les groupes, sauf pour les parents seuls ayant des enfants, dont les épisodes durent en moyenne 6 mois (médiane). Dans le cas des familles sans enfant, 10 % des épisodes durent plus d'un an. Toutefois, plus de 30 % des mères seules touchent des prestations pendant plus d'un an, et 20-25 % pendant plus de 2 ans. L'augmentation des bénéficiaires au cours des 5 dernières années n'est pas due à des épisodes plus longs; elle doit être due à des taux d'entrée plus élevés et à une population admissible plus grande. | Les familles mono-parentales semblent faire face à des coûts fixes d'emploi importants à cause de leurs besoins concernant la garde des enfants. « Toute politique visant à remplacer l'aide sociale pour les familles ayant des enfants par des services de garde subventionnés et une aide temporaire favorisant la recherche d'un emploi irait dans le sens des conclusions de cette étude. » |
|--------------|---|--|--|--|--|

Les autres recherches concluent que les frais de garde ont un effet important sur le comportement des parents seuls. Selon les estimations de Connelly (1989), les frais de garde ont un effet négatif significatif sur les heures travaillées par les mères seules, ce qui n'est pas le cas pour les mères mariées. L'importance de l'effet est faible. Connelly (1990) constate qu'il est important de contrôler l'état de la variable AFDC dans un probit sur la participation à la population active, puisque les variables peuvent avoir des effets différents sur la population active dans le cas des mères qui sont admissibles à l'AFDC par comparaison à celles qui ne le sont pas. Elle a constaté que des frais de garde plus bas ont pour effet de réduire sensiblement la participation à l'AFDC, mais qu'ils n'encouragent pas forcément la participation à la population active.

Berger et Black (1992) ont un échantillon de participants et un groupe de contrôle de non-participants (ceux sur la liste d'attente) pour deux programmes de garde subventionnée du Kentucky s'adressant aux parents uniques. Les subventions sont offertes à ceux qui travaillent plus de 20 heures par semaine. La différence dans le taux de participation des participants et des non-participants à la population active donne une estimation de la grandeur de l'effet du traitement. Toutefois, ce n'est pas nécessairement une bonne estimation de l'effet du programme de garde subventionnée sur un parent seul choisi au hasard. Berger et Black tentent d'estimer la grandeur d'un certain nombre d'effets de sélection qui introduiront un biais dans l'estimation de l'effet du programme. Ils concluent que le programme de subvention a pour effet d'accroître le taux de participation moyen à la population active d'environ 25 points de pourcentage. Ils font par ailleurs état de résultats intéressants, et rarement disponibles, montrant que les parents qui participent au programme sont également beaucoup plus satisfaits des services de garde que les non-participants, et que la qualité et la commodité des services sont améliorées de la même façon.

Les données de Jenkins (1992) proviennent de l'enquête sur les parents seuls menée au Royaume-Uni et comprennent par conséquent des détails sur les pensions alimentaires, l'état de santé, les frais de garde, etc. qui ne sont pas disponibles dans les données conçues à d'autres fins. Il estime des probits sur la décision de participer ou non à la population active, et sur la décision de travailler à plein temps (plus de 24 heures/semaine) ou non. Son argument repose sur la prémisse que travailler à temps plein veut dire ne pas recevoir d'aide sociale, de sorte que l'effet des facteurs sur cette décision peut différer de l'effet sur la participation à la population active lorsque le nombre d'heures de travail est plus bas, ce qui n'exclut pas la possibilité de toucher de l'aide. Le fait de recevoir de l'aide sociale, a-t-il constaté, diminue sensiblement la probabilité de travailler à temps plein (mais non la simple participation à la population active). Les coûts probables des services de garde ont un effet négatif significatif sur les deux décisions (les frais de garde ne peuvent être déduits du revenu qui détermine l'admissibilité à l'aide sociale), le coefficient d'élasticité étant de -0,18 pour la participation à la population active et de -0,24 pour le travail à plein temps.

Kimmel a deux recherches (1994 et 1995), mais seulement la première présente des estimations des coefficients qu'on puisse évaluer. L'étude de 1994 est spécialement utile parce que l'auteure s'y est donné beaucoup de peine pour vérifier la compatibilité de ses résultats avec ceux de Ribar, notamment, et, dans une certaine mesure, ceux de Connelly. Cela est particulièrement important pour la variable prix, qui est au coeur de tout ce groupe de travaux. Sauf dans l'étude de Berger et Black (1992), on doit estimer les variables prix en calculant la régression entre les prix de la garde et les caractéristiques familiales, puis en prédisant ensuite les probabilités hypothétiques pour tout l'échantillon. Les variations dans cette méthode de prédiction des prix peuvent manifestement avoir un effet significatif sur les effets estimés des prix de la garde sur la participation à la population active. Kimmel contrôle par ailleurs le caractère endogène de la participation à l'AFDC, qui peut influencer sur les estimations des paramètres concernant la participation à la population active.

Kimmel a constaté par ailleurs que les frais de garde constituent un frein important à l'emploi tant pour les mères mariées que pour les mères seules (dans des régressions séparées). Selon les simulations qu'elle a effectuées, une subvention représentant 50 % du coût des services de garde pour les parents seuls ferait monter d'environ 20 % les taux d'emploi. Dans le cas des bénéficiaires de l'AFDC, en particulier, l'effet probable est encore plus considérable. La recherche de 1995 renforce cette conclusion dans le cas des mères seules de race blanche, mais les résultats fondés sur un plus petit échantillon de mères seules noires indiquent que les frais de garde probables auraient un effet négatif moins grand sur celles-ci.

Une autre étude mérite d'être soulignée, à savoir celle émanant du General Accounting Office, aux États-Unis, et effectuée par Cackley (1995) sur l'effet des coûts des services de garde. Cette étude, qui est tellement récente que nous venons à peine d'en recevoir les résultats, est basée sur les données provenant de la National Child Care Survey de 1990. L'auteur y prédit que plus de mères choisiront de travailler si la garde des enfants est subventionnée, ce qui est plus particulièrement le cas des mères pauvres (gagnant moins de 10 000 \$) et quasi pauvres (revenu <18 500 \$) que des autres. Si les frais de garde étaient subventionnés intégralement, la probabilité d'emploi passerait de 29 % à 44 % pour les femmes pauvres et de 43 % à 57 % pour celles qui sont quasi pauvres.

En résumé, nous pouvons affirmer que les frais de garde des enfants semblent avoir un effet négatif clair et important sur la participation des mères seules à la population active. D'autre part, la présence d'enfants d'âge préscolaire semble être le facteur qui ait l'effet le plus déterminant sur la

participation des mères seules à l'aide sociale; il accroît par ailleurs sensiblement la durée des épisodes pendant lesquels la mère touche des prestations d'aide sociale. Il est moins clair si les frais de garde influent sensiblement sur le nombre d'heures travaillées. La disponibilité ou la commodité des services de garde semblent avoir un effet positif sur la participation à la population active et réduire le recours à l'aide sociale, mais les études qui font état d'un tel résultat ne contrôlent pas séparément l'effet du prix de la garde (bien entendu, la disponibilité des services de garde ne fait pas non plus l'objet d'un contrôle distinct dans les études qui estiment l'effet du prix de la garde, mais nous avons de prime abord des raisons plus fortes de croire que le prix influera sur cette décision économique).

TABLEAU 69
ÉTUDES SUR LA GARDE DES ENFANTS ET L'EMPLOI - PARENTS SEULS

| Auteur et date | Titre | Ensemble de données et échantillon | Méthode d'estimation | Résultats | Commentaires |
|-----------------|---|--|---|---|--|
| Robins (1988) | Child Care and Convenience: The Effects of Labor Market Entry Costs on Economic Self-Sufficiency Among Public Housing Residents | Enquête auprès de 796 familles vivant dans des logements sociaux et ayant des enfants de moins de 14 ans. Plus de 80 % des parents seuls. Certains immeubles ont une garderie de journée complète sur les lieux. | Inconnue, vraisemblablement la MCO. Six mesures différentes d'autosuffisance sont utilisées à tour de rôle comme variable dépendante (heures de travail annuelles, gains annuels, travaillé dans l'année, revenu familial total, prestations d'aide sociale totales, reçu de l'aide sociale dans l'année). La taille de la garderie est la variable explicative clé. | Effets marqués significatifs de la taille de la garderie dans le sens prévu. L'élasticité entre les heures de travail et la taille de la garderie est 0,26 et l'élasticité des gains est de 0,39. Celle de la participation à l'aide sociale est -.05. Dans le cas des familles ayant des enfants de moins de 5 ans, ces élasticités sont sensiblement plus importantes. | Il peut y avoir un lien de causalité inverse si la demande accrue de services de garderie augmente la probabilité qu'il y ait une garderie sur les lieux. De plus, Robins n'a pas de données sur les subventions, mais il y a probablement une forte corrélation entre l'accessibilité accrue de la garde et la disponibilité accrue de subventions. |
| Connelly (1989) | Determinants of Weekly Child Care Expenditures: A Comparison of Married and Unmarried Mothers | SIPP 1984 (cinquième phase); 2 781 mères mariées et 730 mères seules, 21-55 ans, avec enfants <13 ans. | Estimation simultanée d'un tobit sur les heures de travail et d'un tobit sur les coûts de la garde corrigée pour éliminer l'erreur d'échantillonnage des participants à la population active. | L'étude examine les facteurs déterminants des frais de garde et l'effet de ceux-ci sur les heures de travail. Les frais de garde prédits ont un effet négatif significatif (mais faible) sur les heures de travail des mères non mariées, mais non sur celles des mères mariées. Le niveau d'instruction des mères mariées a un effet positif sur les frais de garde, ce qui n'est pas le cas des mères non mariées; par conséquent, des coûts plus élevés pour les services de garde dans le cas des mères mariées signifient une meilleure qualité des services et ont un effet moins négatif sur les heures travaillées. | « [L']offre de main-d'oeuvre pour les femmes mariées est plus élastique par rapport aux facteurs liés aux enfants, tandis que pour les femmes non mariées, l'offre de main-d'oeuvre est plus élastique par rapport aux variables liées aux gains. » |
| Connelly (1990) | The Effect of Child Care Costs on the Labor Force Participation and AFDC Reciprocity of Single Mothers | SIPP 1984 (cinquième phase) mères seules, 21-55 ans, avec enfants <13 ans. 724 mères, 27 % reçoivent l'AFDC. 16 % des bénéficiaires de l'AFDC et 80 % des non-bénéficiaires sont occupées. | Un tobit bivarié sur les heures de travail et les frais est utilisé pour prédire les frais de garde; probit sur la participation à l'AFDC; probit bivarié sur la participation à l'AFDC et la participation à la population active; comme l'effet sur la participation à la population active des frais de garde et du salaire probable peut différer pour les bénéficiaires de l'AFDC, un probit logique est utilisé pour estimer les effets pour chaque état. | Le probit sur la participation à l'AFDC indique que les frais de garde prédits ont un effet positif significatif sur la réception de l'AFDC, et que le nombre d'enfants dans chaque catégorie d'âge n'a aucun effet sur la réception une fois que l'on a contrôlé les frais de garde. En ce qui concerne le probit bivarié, le coût de la garde a un effet positif significatif sur l'AFDC, mais il a un effet négatif qui n'est pas clairement significatif sur la participation à la population active. Le probit logique montre que l'effet des variables sur la participation à la population active est fortement lié au fait de bénéficier ou non de l'AFDC. La plupart des variables observables (y compris les frais de garde déductibles) n'ont aucun effet sur la participation à la population active si la personne participe à l'AFDC. Les frais de garde n'ont pas d'effet sur la participation des non-bénéficiaires à la population active, tandis que le nombre d'enfants âgés entre 0 et 2 ans a un effet négatif significatif. Les estimations indiquent que si on réduit de moitié les frais de garde, on diminue de 20 % à 13 % la participation à l'AFDC. En réduisant simultanément les frais de garde et les prestations de l'AFDC, on obtient des réductions supplémentaires. Le coût estimatif net des subventions aux services de garde n'équivaut qu'au tiers du coût brut. | « [P]resque tout l'effet des jeunes enfants sur le recours accru à l'AFDC et la participation réduite à la population active résulte de la majoration des frais de garde à laquelle doivent faire face ces femmes, et non des différences dans la préférence des femmes qui ont de jeunes enfants de travailler à la maison [...] » |

Tableau 69 (suite)

| | | | | | |
|---------------------------------|--|--|---|---|---|
| Garfinkel, Meyer et Wong (1990) | The Potential of Child Care Tax Credits to Reduce Poverty and Welfare Dependency | Recensement de 1987 de la population (É.-U.) Familles ayant des enfants <18 ans. 10 165 familles. Les données de la SIPP servent à estimer la probabilité de la gratuité des services de garde et le coût de la garde payé. | Les chercheurs utilisent un éventail d'élasticité du salaire estimatif net d'autres études, ainsi que les données de l'EPS pour simuler l'effet des changements dans les crédits d'impôt pour la garde des enfants. Le coût budgétaire des modifications fiscales et la réduction de la pauvreté et du nombre d'assistés sociaux sont calculés. | En traitant les modifications au crédit d'impôt pour services de garde comme si elles équivalaient à la modification du salaire net, les auteurs constatent que tant les coûts que les avantages de ces changements sont modestes. Le coût le plus élevé est 2,2 milliards de dollars et l'effet le plus important est une réduction de la pauvreté et du nombre d'assistés sociaux de l'ordre de 5 %. | |
| Berger et Black (1992) | Child Care Subsidies, Quality of Care, and the Labor Supply of Low-Income Single Mothers | Enquête téléphonique auprès de mères seules bénéficiaires de garde subventionnée et de celles sur une liste d'attente de 2 programmes du Kentucky subventionnant le coût des services de garde autorisés pour les mères seules travaillant >20 heures par semaine. | Probits sur la participation à la population active et estimateur du maximum de vraisemblance sur les heures travaillées par rapport à la réception de subventions et des prix prévus des services de garde autorisés et non autorisés. Probit sur la participation à la population active afin de déterminer l'importance des effets de sélection. | La participation au programme de subventions à la garde autorisée augmenterait de 12 % la participation à la population active, mais n'aurait aucun effet sur les heures travaillées. Il ne s'agira pas là d'une estimation précise si les participants au programme sont sélectionnés. Les auteurs tentent de déterminer les effets attribuables au crémage, à la souscription, à la liste d'attente et aux subventions. Les effets dus au crémage reflètent la sélection pour le programme des personnes ayant le plus de chances de participer à la population active; les effets attribuables à la souscription reflète la sélection, pour la liste d'attente et le programme, de candidates dont la probabilité de participation à la population active est supérieure; les effets imputables à la liste d'attente ont trait au changement de la probabilité de participation à la population active dû au fait d'avoir son nom sur la liste d'attente. L'effet (net) de la subvention est l'effet estimatif de la garde subventionnée sur la participation à la population active pour une mère seule admissible choisie au hasard. Les estimations de ces effets sont : crémage, 4-6 %; souscription, 19-23 %; liste d'attente, 16-17 %; effet (net) de la subvention, 8-9 %. Si les deux dernières estimations reflètent l'effet de la garde subventionnée, alors une subvention intégrale accroît de 25 % la participation à la population active. Un probit ordonné permet de conclure que le recours à la garde subventionnée augmente de façon considérable la satisfaction des parents à l'égard des services de garde. Il y a en outre des indications d'un accroissement de la qualité et de la commodité. | Étude utile parce qu'elle permet de comparer le comportement des mères qui bénéficient de la garde subventionnée dans un programme défini avec celui des mères toujours sur la liste d'attente. |

Tableau 69 (suite)

| | | | | | |
|-------------------------|--|--|---|--|---|
| Dilnot et Duncan (1992) | Lone Mothers, Family Credit and Paid Work | Enquête sur les dépenses familiales (R.-U.) 1981-88. 2 593 parents seuls (dont 42 % travaillent). | Probit sur la participation à la population active. (Aussi, une estimation des heures de travail, mais sans variables concernant la garde des enfants). | En ce qui concerne le probit, la présence d'un enfant d'âge préscolaire est le facteur unique le plus important qui décourage la participation des mères seules à la population active. Les variables représentatives de la disponibilité des services de garde autorisés et non autorisés (densité régionale des places en garderie et le fait que la mère de la mère seule habite dans le ménage) indiquent des effets positifs marqués (suffisants pour contrebalancer les effets de l'âge de l'enfant, dans les simulations). | Aucune variable concernant le prix de la garde. À noter aussi que la densité régionale des places en garderie n'est peut-être pas une variable exogène. Discussion intéressante des contraintes budgétaires auxquelles doivent faire face les mères seules. |
| Jenkins (1992) | Lone Mothers' Employment and Full-Time Work Probabilities | Enquête de 1989 sur les parents seuls (R.-U.); 1 235 parents seuls, aucune veuve, 42 % occupées. | Probit sur la participation à la population et sur le travail à temps plein (>24 heures). Variables principales : salaire, garantie d'aide sociale, coûts hebdomadaires prévus de la garde, revenu de sources autres que le travail (y compris les pensions alimentaires), les prestations sociales liées au travail, la disponibilité d'emplois. | Les frais de garde prédits sont négativement significatifs (à 0,001) tant pour la décision de participer à la population active que pour celle de travailler à temps plein (il n'est pas tenu compte des frais de garde dans le programme d'aide sociale). Aussi, les jeunes enfants réduisent fortement et de manière significative les probabilités d'emploi et de travail à temps plein. Les différences ethniques, l'état de santé, l'appartenance religieuse, la disponibilité d'emplois, l'expérience professionnelle et les salaires donnent tous des résultats significatifs. La régularité dans le versement de la pension alimentaire encourage fortement le travail à temps plein. Les prestations d'aide sociale découragent de façon significative le travail à temps plein. Les parents seuls n'ayant jamais été mariés ont significativement moins de chances de travailler ou de travailler à temps plein. L'élasticité entre la participation à la population active et le coût prévu des services de garde est -0,18, et pour le travail à temps plein, -0,24. | Probit sur le travail à temps plein afin de déterminer les facteurs les plus susceptibles de mettre un terme à la dépendance à l'égard de l'aide sociale (le travail à temps partiel et le fait de bénéficier de l'aide sociale sont compatibles). |
| Kimmel (1994) | Child Care Costs as a Barrier to Employment for Single and Married Mothers | Sixième phase de SIPP 1987 (É.-U.) Mères 18-55 ans ayant des enfants <13 ans; 2 350 mariées, 697 célibataires (58 % de chaque groupe sont actives, 29 % des mères seules bénéficient de l'AFDC). | Probits sur la participation à la population active, mères mariées et mères seules séparément, avec comme variables indépendantes le prix probable de la garde et le salaire probable. Dans le cas des mères seules également, un probit bivarié sur la participation à la population active et la participation à l'AFDC. | Le prix des services de garde a un effet négatif significatif sur l'emploi tant des mères mariées que des mères seules, l'élasticité avec le prix de la garde étant -0,388 dans le premier cas et 0,488 dans le second. En contrôlant le caractère endogène de la participation à l'AFDC, on obtient une élasticité du prix de la garde (avec l'emploi) de -0,328. La participation des mères seules à la population active est beaucoup plus sensible au salaire que ce n'est le cas pour les mères mariées. Les simulations montrent qu'en subventionnant 50 % du coût des services de garde pour les parents seuls on obtient une hausse d'environ 20 % de leur taux d'emploi. Si on accorde une subvention semblable aux seuls bénéficiaires de l'AFDC, on double à peu près leur taux d'emploi. | Cette étude présente de bonnes données sur les prix et repose sur des instruments soigneusement construits pour l'estimation des prix; de plus, l'auteur fait un rapprochement entre ses résultats et ceux d'autres études. |

Tableau 69 (suite)

| | | | | | |
|---------------|--|---|---|--|--|
| Kimmel (1995) | The Effectiveness of Child Care Subsidies in Encouraging the Welfare-to-Work Transition of Low-Income Single Mothers | Sixième phase de SIPP 1987 et troisième phase de SIPP 1988. Échantillon des mères pauvres, dont la moitié reçoivent l'AFDC. | Probits sur la participation à la population active pour tout l'échantillon, ainsi que pour les mères blanches et noires séparément. En contrôlant la participation à l'AFDC, on n'obtient aucun effet sur l'élasticité des prix. | L'élasticité du prix des services de garde dans l'échantillon combiné est -0,346. Pour les mères seules, elle est de -1,362 et pour les mères noires, -0,345. Dans le cas des mères seules blanches, une subvention de 50 % fait passer de 30 % à 50 % la probabilité d'emploi. Les estimations de l'élasticité pour les mères seules noires sont beaucoup plus faibles et ne sont pas statistiquement significatives (petit échantillon). | Ce court exposé, qui a été préparé en vue des travaux de l'AEA, ne donne pas d'estimations des paramètres. |
|---------------|--|---|---|--|--|

Références et lectures

Allen, Douglas H. (1993) « Welfare and the Family: the Canadian Experience. » Journal of Labor Economics 11(1) part 2, S201-S223.

Baker, Michael, and Dwayne Benjamin (1995). « The Receipt of Transfer Payments by Immigrants to Canada. » Journal of Human Resources 30(4): 650-676.

Berger, Mark C. et Dan A. Black. (1992) « Child Care Subsidies, Quality of Care, and the Labor Supply of Low-Income, Single Mothers. » Review of Economics and Statistics 74(4):635-42.

Cackley, Alicia. (1995) « Child Care Subsidies Increase Likelihood That Low-Income Mothers Will Work. » Study GAO/HEHS-95-20 Washington: General Accounting Office.

Charette, Michael F. et Ronald Meng. (1994) « Determinants of Welfare Participation of Female Heads of Household in Canada. » Revue canadienne d'économie XXVII(2): 290-306.

Cleveland, G., M. Gunderson, et D. Hyatt. (1996). « Child Care Costs and the Employment Decision of Women: Canadian Evidence. » Revue canadienne d'économie XXIX(1): 132-151.

Cleveland, G. et D. Hyatt. (1994) An Assessment of the Impact of Child Care Cost, Availability and Quality on Mothers' Employment Toronto: CHILD CARE 2000.

Cleveland, G. et Douglas E. Hyatt. 1993. « Determinants of Child Care Choice: A Comparison of Results for Ontario and Quebec. » Revue canadienne des sciences régionales 16(1): 53-67.

Connelly, R. 1991. « The Importance of Child Care Costs to Women's Decision Making. » dans The Economics of Child Care, publié sous la direction de David M. Blau. Russell Sage Foundation, New York.

Connelly, R. 1990. « The Effect of Child Care Costs on the Labor Force Participation and AFDC Reciprocity of Single Mothers. » Institute for Research on Poverty Discussion Paper no. 920-90, University of Wisconsin-Madison.

Connelly, R. 1989. « Determinants of Weekly Child Care Expenditures: A Comparison of Married and Unmarried Mothers. » Department of Economics, Bowdoin College, Maine. (Polycopié)

Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. (1994) 110 statistiques sur le travail et la famille au Canada.

Conseil économique du Canada (1992) Les nouveaux visages de la pauvreté : la sécurité du revenu des familles canadiennes Ottawa : ministre des Approvisionnements et Services.

Cragg, Michael. (1994) « The Dynamics of Welfare Participation in Canada. » Rapport préliminaire présenté à la réunion de l'Association canadienne d'économie, Calgary. Columbia University, Department of Economics.

Crompton, Susan. (1994) Les difficultés des mères seules sur le marché du travail Catalogue 75-001F, Statistique Canada, Ottawa. p. 25-37.

Développement des ressources humaines Canada (1994) La sécurité sociale au Canada Ottawa.

Dilnot, Andrew and Alan Duncan. (1992) « Lone Mothers, Family Credit and Paid Work. » Fiscal Studies 1-21.

Dooley, Martin. (1995) « Lone-Mother Families and Social Assistance Policy. » Dans Family Matters: New Policies for Divorce, Lone Mothers and Child Poverty. Toronto: C.D. Howe Institute, 35-104.

Dooley, Martin. (1994a) « The Converging Market Work Patterns of Married Mothers and Lone Mothers in Canada. » Journal of Human Resources Spring 1994.

Dooley, Martin. (1994b) « The Use of Social Assistance Income by Canadian Lone Mothers. » Rapport préliminaire présenté à la réunion de l'Association canadienne d'économique, Calgary. Department of Economics, McMaster University.

Dooley, Martin. (1994c) « Women, Children and Poverty in Canada. » Analyse de Politiques 20(4), 430-443.

Eichler, Margrit. (1993) « Lone Parent Families: An Instable Category in Search of Stable Policies » dans Joe Hudson et Burt Galaway (éd.) 1993. Single Parent Families: Perspectives on Research and Policy Toronto: Thompson Educational Publishers, 139-155.

Ermisch, John. (1991) Lone Parenthood: An Economic Analysis National Institute of Economic and Social Research, Occasional Papers, 44. Cambridge: Cambridge University Press.

Gustafsson, S. and F. Stafford. 1992. « Child Care Subsidies and Labor Supply in Sweden. » Journal of Human Resources 27: 204-30.

Heckman, J. 1974. « Effects of Child Care Programs on Women's Work Effort. » Journal of Political Economy 82(No. 2, Part II): S136-63.

Hudson, Joe et Burt Galaway (éd.) 1993. Single Parent Families: Perspectives on Research and Policy Toronto: Thompson Educational Publishers.

Jenkins, Stephen P. (1992) « Lone Mothers' Employment and Full-time Work Probabilities. » The Economic Journal 102: 310-20.

Kimmel, Jean. (1994) « The Role of Child Care Assistance in Welfare Reform. » dans Employment Research bulletin d'information de l'Upjohn Institute for Employment Research, Kalamazoo, Michigan.

Kimmel, Jean (1994) « Child Care Costs as a Barrier to Employment for Single and Married Mothers. » W.E. Upjohn Institute Working Paper. Octobre.

Kimmel, Jean (1995) « Effectiveness of Child Care Subsidies in Encouraging the Welfare-to-Work Transition of Low-Income Single Mothers. » Rapport présenté à la réunion de l'American Economics Association.

Lero, Donna S. et Lois M. Brockman. (1993) « Single Parent Families in Canada: A Closer Look » dans Joe Hudson and Burt Galaway (éd.) 1993. Single Parent Families: Perspectives on Research and Policy Toronto: Thompson Educational Publishers.

Lero, Donna S. et Karen L. Johnson. 1994. 110 statistiques canadiennes sur le travail et la famille au Canada Ottawa: Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

Lindsay, Colin. 1992. « Les familles monoparentales au Canada. » Projet des groupes cibles. Catalogue 89-522. Ottawa: Statistique Canada.

Michalopoulos, C., P. Robins, et I. Garfinkel. 1992. « A Structural Model of Labor Supply and Child Care Demand. » Journal of Human Resources 27(1): 166-203.

Moffitt, Robert. (1992) « Incentive Effects of the U.S. Welfare System: A Review. » Journal of Economic Literature

Organisation de coopération et de développement économiques (1990) Lone Parent Families: The Economic Challenge Paris : OCDE.

Robins, Philip K. 1988. « Child Care and Convenience: The Effects of Labor Market Entry Costs on Economic Self-Sufficiency Among Public Housing Residents. » Social Science Quarterly 69: 122-36.

Sarlo, Christopher A. 1992. Poverty in Canada. (Vancouver: The Fraser Institute).

Spector, Aron et Fran Klodowsky. (1993) « The Housing Needs of Single Parent Families in Canada: A Dilemma for the 1990's » dans Joe Hudson and Burt Galaway (éd.) 1993. Single Parent Families: Perspectives on Research and Policy Toronto: Thompson Educational Publishers, 239-252.

Statistique Canada. 1992. Étude nationale canadienne sur la garde des enfants : Aperçu de l'étude Catalogue 89-526. Ottawa : Approvisionnement et Services Canada.

Annexe 1**Estimations du revenu annuel corrigées pour éliminer le biais dû à la sélection des échantillons**

| Variables indépendantes | Probit de sélection | | Revenu annuel | |
|--|---------------------|-------|---------------|-------|
| | Coefficient | t | Coefficient | t |
| Âge de la mère (années) | 0,429 | 1,63 | -339,15 | -1,12 |
| Âge de la mère | -0,010 | -1,28 | | |
| Âge de la mère | 0,00008 | 0,98 | | |
| Revenu de la mère de sources autres qu'un emploi et de sources non gouvernementales (1 000 \$/année) | 0,017 | 0,49 | | |
| <u>Instruction de la mère</u> (Jusqu'à la 8 ^e année) | | | | |
| 9 ^e et 10 ^e années | 0,194 | 0,92 | -3 165,2 | -0,45 |
| 11 ^e année | 0,483** | 2,15 | -9 663,7 | -1,23 |
| 12 ^e année | 0,971** | 4,67 | -11 940,00 | -1,32 |
| 13 ^e année | 0,858** | 2,61 | -4 764,30 | -0,43 |
| Postsecondaire (certaines études) | 0,655** | 2,69 | -5 761,30 | -0,67 |
| Certificat / diplôme | 1,259** | 5,37 | -9 243,50 | -0,89 |
| Grade universitaire | 1,487** | 5,19 | 10 007,00 | 0,90 |
| <u>Origine ethnique de la mère</u> (née au Canada) | | | | |
| Pas née au Canada/anglophone | 0,211 | 1,09 | -4 649,50 | -1,07 |
| Pas née au Canada/non angl. | -0,044 | -0,34 | -2 523,70 | -0,68 |
| <u>Composition de la famille</u> (Un enfant < 6 ans) | | | | |
| Plus d'un enfant < 6 ans | 4737 | 0,13 | -8 420,40 | -0,37 |
| Certains < 6, certains 6-10 | 0,601** | 4,14 | -3 597,20 | -0,70 |
| Certains < 6, certains 11-18 | 0,768** | 4,20 | -8 199,40 | -1,36 |

Annexe 1 (suite)

| | | | | |
|---|----------|-------|------------|-------|
| <u>État de parent seul</u> (Jamais mariée) | | | | |
| Divorcée | 0,231** | 2,04 | | |
| Veuve | -0,208 | -0,59 | | |
| <u>Caractéristiques du système de garde des enfants</u> | | | | |
| Subvention par enfant | 1,825 | 0,63 | | |
| Rapport personnel/enfant | 5,516 | 0,89 | | |
| <u>Province</u> (Manitoba, Saskatchewan, Alberta) | | | | |
| Atlantique | 0,085 | 0,20 | -1 458,50 | -0,30 |
| Québec | 0,134 | 0,26 | 7 276,40 | 1,51 |
| Ontario | -0,349** | -2,38 | 4 416,00 | 1,15 |
| Colombie-Britannique | -0,763 | -1,27 | 15 546,00 | 3,50 |
| Lambda | | | -18 243,00 | -2,13 |
| Constante | -8,267** | -2,61 | 50 460,00 | 2,32 |

** - significatif à 0,10, test t.

*** - significatif à 0,05, test t.

Annexe 2**Estimations du prix de la garde commerciale corrigées pour éliminer le biais dû à l'échantillonnage - Probit à deux variables**

| Variables indépendantes | Coefficient ntprobit | t | Coefficient ntprobit | t | Coefficient ntMCO | t |
|--|-------------------------|-------|-------------------------|-------|----------------------|-------|
| Âge de la mère (années) | 0,429 | 1,41 | 0,245 | 0,36 | | |
| Âge de la mère ² | -0,010** | -1,09 | -0,003 | -0,17 | | |
| Âge de la mère ³ | 0,00008 | 0,83 | -0,00001 | -0,06 | | |
| Revenu de la mère de sources autres qu'un emploi et de sources non gouvernementales (1 000 \$/année) | 0,017 | 0,48 | -0,008 | -0,14 | | |
| <u>Instruction de la mère</u> Jusqu'à la 8 ^e année | | | | | | |
| 9 ^e et 10 ^e années | 0,194 | 0,87 | 0,862 | 1,54 | | |
| 11 ^e année | 0,483** | 2,00 | 1,182* | 1,92 | | |
| 12 ^e année | 0,971** | 4,34 | 0,382 | 0,52 | | |
| 13 ^e année | 0,858** | 242 | 1,252 | 1,60 | | |
| Postsecondaire (certaines études) | 0,655** | 2,63 | 0,891 | 1,31 | | |
| Certificat/diplôme | 1,259** | 5,08 | 0,742 | 0,93 | | |
| Grade universitaire | 1,487** | 4,88 | 0,880 | 1,00 | | |
| <u>Origine ethnique de la mère</u> (née au Canada) | | | | | | |
| Pas née au Canada/anglophone | 0,211 | 1,08 | 0,592* | 1,92 | 0,167 | 0,71 |
| Pas née au Canada/non angl. | -0,044 | -0,31 | 0,209 | 0,69 | 0,043 | 0,20 |
| <u>Composition de la famille</u> (Un enfant < 6 ans) | | | | | | |
| Plus d'un enfant < 6 ans | 4,737 | 0,00 | | | | |
| Certains < 6, certains 6-10 | 0,601 | 3,70 | | | | |
| Certains < 6, certains 11-18 | 0,768 | 3,87 | | | | |
| Nombre d'enfants < 6 ans | | | | | -0,203 | -1,02 |
| Présence d'un enfant entre 10 et 18 | | | -0,004 | -0,02 | | |
| Présence d'une femme adulte | | | -0,618** | -2,44 | | |

Annexe 2 (suite)

| | | | | | | |
|---|----------|-------|----------|-------|----------|-------|
| <u>État de parent seul</u> (Jamais mariée) | | | | | | |
| Divorcée | 0,231* | 1,92 | | | | |
| Veuve | -0,208 | -0,54 | | | | |
| <u>Caractéristiques du système de garde des enfants</u> | | | | | | |
| Subvention par enfant | 1,825 | 0,57 | -6,418* | -1,75 | 2959 | 1,07 |
| Rapport personnel/enfant | 5,516 | 0,85 | 1,514 | 0,18 | 738 | 0,13 |
| <u>Âge du plus jeune enfant</u> (0 an) | | | | | | |
| 1 an | | | 0,494 | 1,44 | -376 | -1,53 |
| 2 ans | | | -0,160 | -0,47 | -0,571** | -2,48 |
| 3 ans | | | 0,153 | 0,43 | -0,641** | -2,70 |
| 4 ans | | | 0,514 | 1,40 | -0,724** | -3,27 |
| 5 ans | | | -0,327 | -0,91 | -0,413* | -1,64 |
| <u>Province</u> (Manitoba, Saskatchewan, Alberta) | | | | | | |
| Atlantique | 0,085 | 0,18 | -1,190** | -2,38 | 0,150 | 0,41 |
| Québec | 0,134 | 0,24 | -0,223 | -0,31 | 0,278 | 0,56 |
| Ontario | -0,349** | -2,26 | -0,332 | -1,17 | 0,123 | 0,65 |
| Colombie-Britannique | -0,763 | -1,17 | 0,016 | 0,02 | -0,348 | -0,62 |
| <u>Population de la ville</u> (500 000+) | | | | | | |
| 100 000 - 499 999 | | | | | 0,029 | 0,16 |
| 30 000 - 99 999 | | | | | 0,170 | 0,90 |
| 15 000 - 29 999 | | | | | -0,110 | -0,56 |
| Moins de 15 000 | | | | | 0,127 | 0,57 |
| Rural | | | | | -0,029 | -0,14 |
| Lambda - mère occupée | | | | | -0,396* | -1,87 |
| Lambda - garde commerciale | | | | | 0,259 | 0,83 |
| Constante | -8,27** | -2,31 | -3,255 | -0,39 | 1,494 | 1,09 |

Liste des tableaux

| | | |
|-----|---|----------|
| 1. | Mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire, selon la région | 4 |
| 2. | Mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire, selon l'état matrimonial | 4 |
| 3. | Mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire, selon l'âge du plus jeune enfant | 6 |
| 4. | Mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire, selon le nombre d'enfant d'âge préscolaire | 6 |
| 5. | Mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire, selon le nombre d'enfants de moins de 10 ans | 7 |
| 6. | Mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire, selon le lieu de résidence | 8 |
| 7. | Mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire, selon le statut d'immigrant de la mère | 9 |
| 8. | Mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire, selon l'âge de la mère | 10 |
| 9. | Mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire, selon le degré d'instruction de la mère | 11 |
| 10. | Mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire, selon qu'elles sont cols blancs ou cols bleus | 12 |
| 11. | Mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire, selon le niveau de qualification de la mère | 12 |
| 12. | Mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire, selon la situation professionnelle de la mère | 13 |
| 13. | Mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire, selon qu'elles travaillent à temps plein ou partiel | 14 |
| 14. | Mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire, selon le revenu de la mère | 15 |

| | | |
|-----|--|----------|
| 15. | Situation professionnelle de la mère seule selon l'âge du plus jeune enfant | 17 |
| 16. | Situation professionnelle de la mère seule selon le nombre d'enfants de moins de 10 ans | 17 |
| 17. | Situation professionnelle de la mère seule selon le nombre d'enfants de moins de 6 ans | 18 |
| 18. | Situation professionnelle de la mère seule selon le degré d'instruction | 19 |
| 19. | Situation professionnelle de la mère seule selon le niveau de qualification | 21 |
| 20. | Situation professionnelle de la mère seule selon l'état matrimonial | 22 |
| 21. | Situation professionnelle de la mère seule selon l'âge de la mère | 24 |
| 22. | Situation professionnelle de la mère seule selon la région | 25 |
| 23. | Situation professionnelle de la mère seule selon qu'elle habite un milieu urbain ou rural | 25 |
| 24. | Revenu de source gouvernementale reçu, par les mères seules | 27 |
| 25. | Revenu de source gouvernementale reçu, selon la situation professionnelle | 28 |
| 26. | Revenu de source gouvernementale reçu, selon l'état matrimonial | 29 |
| 27. | Revenu de source gouvernementale reçu, selon l'âge de la mère | 30 |
| 28. | Revenu de source gouvernementale reçu, selon le degré d'instruction | 31 |
| 29. | Revenu de source gouvernementale reçu, selon le nombre d'enfants d'âge préscolaire | 32 |

| | | |
|-----|---|----------|
| 30. | Revenu de source gouvernementale reçu selon l'âge du plus jeune enfant | 33 |
| 31. | Méthode de garde principale pendant que la mère seule travaille | 34 |
| 32. | Utilisation de la garde commerciale et non commerciale par les mères seules | 35 |
| 33. | utilisation de la garde autorisée et non autorisée par les mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire | 35 |
| 34. | Nombre de modes de garde qu'utilise la mère seule pendant qu'elle travaille | 36 |
| 35. | Utilisation de la garde autorisée et non autorisée selon l'âge du plus jeune enfant | 37 |
| 36. | Utilisation de la garde autorisée et non autorisée selon la catégorie professionnelle | 37 |
| 37. | Utilisation de la garde autorisée et non autorisée selon le niveau de qualification | 39 |
| 38. | Utilisation de la garde autorisée et non autorisée selon la région | 40 |
| 39. | Coût annuel de la garde des enfants (1987) pendant que la mère seule travaille ou est aux études | 41 |
| 40. | Coût hebdomadaire de la garde, mères seules occupées | 41 |
| 41. | Coût horaire de la garde, mères seules occupées ayant des enfants d'âge préscolaire | 42 |
| 42. | Proportion du revenu familial consacrée aux frais de garde, mères seules | 43 |
| 43. | Coût hebdomadaire de la garde des enfants, mères seules, selon le type utilisé | 44 |
| 44. | Coût hebdomadaire de la garde des enfants, selon le revenu de la mère seule | 45 |

| | | |
|-----|---|----------|
| 45. | Taux moyen de satisfaction concernant la garde de son enfant | 46 |
| 46. | Type de garde préféré | 48 |
| 47. | Les familles utilisent-elles actuellement leur mode de garde préféré? | 48 |
| 48. | Raison pour laquelle les familles ne peuvent utiliser leur mode de garde préféré | 49 |
| 49. | nombre de problèmes signalés concernant la garde des enfants | 51 |
| 50. | problèmes concernant la garde des enfants déclarés comme ayant beaucoup irrité la mère | 51 |
| 51. | conséquences négatives de la garde de l'enfant sur l'emploi de la mère | 52 |
| 52. | nombre de modes utilisés durant l'année pendant que la mère travaillait ou étudiait | 52 |
| 53. | nombre de fois où il a été mis fin à un mode de garde sur une période d'un an | 53 |
| 54. | Sensibilité du choix de mode du mode de garde à la hausse du prix de ce service | 55 |
| 55. | Sensibilité de la décision de la mère de quitter son emploi à la hausse du prix de la garde | 55 |
| 56. | Sensibilité du choix de mode de garde selon la région | 56 |
| 57. | sensibilité de la décision de la mère concernant son emploi, selon la région | 56 |
| 58. | Sensibilité du choix de mode du mode de garde selon que la mère vit en couple ou non | 57 |
| 59. | sensibilité de la décision de la mère concernant son selon qu'elle vit en couple ou non | 57 |
| 60. | Sensibilité du choix du mode de garde selon l'état matrimonial | 58 |

| | | |
|-----|---|----------|
| 61. | Sensibilité de la décision de quitter son emploi selon l'état matrimonial | 58 |
| 62. | sensibilité du choix du mode de garde selon le coût de la garde | 55 |
| 63. | Sensibilité de l'emploi de la mère au coût de la garde | 59 |
| 64. | sensibilité du choix du mode de garde selon le revenu de la mère seule | 61 |
| 65. | sensibilité de l'emploi de la mère, selon le revenu de la mère seule | 61 |
| 66. | Mères n'ayant jamais été mariées, divorcées, séparées et mères mariées | 64 |
| 67. | Probits emploi et garde commerciale combinés | 70 |
| 68. | Études canadiennes sur le travail et l'aide sociale - parents seuls | 79 |
| 69. | Études sur la garde des enfants et l'emploi - parents seuls | 84 |

Liste des graphiques

| | | |
|-----|--|----------|
| 1. | Pourcentage des mères seules selon l'état matrimonial | 5 |
| 2. | Pourcentage des mères ayant des enfants d'âge préscolaire, selon le nombre d'enfants d'âge préscolaire < 6 ans | 6 |
| 3. | Pourcentage des mères ayant des enfants d'âge préscolaire, selon le nombre d'enfants <10 ans | 7 |
| 4. | Domicile urbain / rural, répartition des mères seules et mariées | 8 |
| 5. | Mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire, selon le statut d'immigrant de la mère | 9 |
| 6. | Répartition des familles selon l'âge de la mère, mères seules et mères mariées | 10 |
| 7. | Instruction de la mère, mères seules et mères mariées | 11 |
| 8. | Mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire, selon le niveau de qualification de la mère | 13 |
| 9. | Situation professionnelle, mères seules et mères mariées | 14 |
| 10. | Revenu familial total, mères seules et familles biparentales | 15 |
| 11. | Probabilité d'emploi des mères seules, selon le nombre d'enfants d'âge préscolaire <6 ans | 18 |
| 12. | Probabilité d'emploi des mères seules, selon l'instruction de la mère | 20 |
| 13. | Probabilité d'emploi de la mère seule, selon le niveau de qualification de la mère | 22 |
| 14. | Probabilité d'emploi de la mère seule, selon l'état matrimonial de la mère | 23 |

| | | |
|-----|--|----------|
| 15. | Probabilité d'emploi de la mère seule, selon l'âge de la mère | 24 |
| 16. | Type de garde utilisé, mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire | 35 |
| 17. | Utilisation de la garde autorisée/non autorisée, selon la catégorie professionnelle | 38 |
| 18. | Coût hebdomadaire de la garde, mères seules occupées ayant des enfants d'âge préscolaire | 42 |
| 19. | Frais de garde annuels - fraction du revenu familial mères seules ayant des enfants d'âge préscolaire | 43 |
| 20. | Les familles utilisent-elles leur mode de garde préféré? | 49 |
| 21. | Raison pour laquelle les familles ne peuvent utiliser leur mode de garde préféré | 50 |
| 22. | Sensibilité du choix de la garde et de l'emploi au prix de la garde, selon l'état matrimonial de la mère seule | 58 |
| 23. | Sensibilité du choix de la garde et de l'emploi au prix de la garde, % des mères seules sensibles à une hausse des prix de 25% | 60 |